



12^e séance du Conseil général

Législature 2024-2028

Jeudi 2 octobre 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence de Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi, vice-présidente (POP)

Membres du Conseil général présent-e-s, y compris la vice-présidente (33 membres) : Mmes et MM. Bieler Gaëtan (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Chouiter Djebaili Amina (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Djebaili Karim (PS), Duding Laurent (PS), Freitag Manon (Le Centre), Gagnebin Monique (PS), Galley Roland (UDC), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Houlmann Laure (PS), Jeandroz Françoise (POP), Karunakaran Sayenthini (PS), Maillard Alicia (PS), Moser Claude-André (PLR), Oppliger Christophe (PLR), Perret Julie (POP), Pittet Vincent (UDC), Reverchon Hans-Moëvi Mathilde (POP), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Simonin Eric (POP), Tanner Lucas (UDC), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Ummel Christophe (PLR), Vaucher Alain (PLR), Vöggtli Michaël (Les Vert-e-s), Vöggtli Demarle Line (Les Vert-e-s), Vollers Sabrina (POP).

Suppléant-e-s présent-e-s (7 membres) : Mmes et MM. Beroud Olivier (POP), Borel Pierre-Alain (PS), Houlmann David (PS), Kaufmann Pascal (PVL), Mouche Virginie (POP), Räss Lukas (UDC), Vogel Stéphanie (PLR).

Membres du Conseil général excusé-e-s (8 membres) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bühler Pascal (PS), Crevoisier Mourad (POP), Haldimann Cédric (PLR), Leitenberg Brigitte (PVL), Spoletini Giovanni (PS), Vaucher Frédéric (PLR), Zender Lara (POP).

Conseil communal : M. Théo Huguenin-Elie (PS), président, M. Théo Bregnard (POP), vice-président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s) et M. Thierry Brechbühler (UDC).

12^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 2 octobre 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. 25.045 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 765'000.- pour la mise en valeur de l'Atelier oublié (Progrès 68) & à la création d'un centre d'interprétation du patrimoine horloger
3. 25.046 – Rapport du Conseil communal relatif au classement de plusieurs motions et postulats
4. 25.033 – Question écrite du groupe POP « Îlot vert et encombrement de l'espace public », déposée le 15 mai 2025
5. 25.034 – Motion du groupe PVL « Un espace de liberté pour les chiens à La Chaux-de-Fonds », déposée le 19 mai 2025 **[NON TRAITÉE]**
6. 25.035 – Motion du groupe UDC « Anciens abattoirs – louons des locaux fonctionnels ! », déposée le 19 mai 2025 **[NON TRAITÉE]**
7. 25.038 – Question écrite du groupe POP « Zones 30 : si personne ne freine, à quoi bon ? », déposée le 28 mai 2025
8. 25.040 – Question écrite du groupe POP « Fermeture estivale de la piscine des Arêtes : pourquoi 6 semaines ? », déposée le 26 août 2025
9. 25.041 – Motion du groupe PS « Le Boulodrome de Beau-Site », déposée le 27 août 2025 **[NON TRAITÉE]**
10. 25.042 – Motion du groupe PVL « Création d'une commission des sites sensibles », déposée le 2 septembre 2025 **[NON TRAITÉE]**
11. 25.043 – Interpellation du groupe PVL « Au feu les pompiers ! », déposée le 2 septembre 2025 **[NON TRAITÉE]**
12. 25.044 – Question écrite du groupe PLR « Demande d'éclaircissements au sujet du projet de parc photovoltaïque porté par la Commune sur un terrain de 5 hectares lui appartenant au nord de l'aéroport des Eplatures », déposée le 3 septembre 2025

Frédéric Vaucher
président du Conseil général

OBJETS DÉPOSÉS APRÈS L'ENVOI DE L'ORDRE DU JOUR

- **Amendement** du groupe UDC portant sur l'art. 2 de l'arrêté relatif au rapport 25.045, déposé le 27.09.2025.
- 25.049 – **Question écrite** du groupe PVL intitulée « Ancien site CISA : bilan », déposée le 30.09.2025

LES URGENCES QUI NE SONT PAS DANS L'ORDRE DU JOUR

- 25.047 – **Interpellation urgente** du groupe des Vert-e-s intitulée « Quelle politique pour les arbres en ville ? », déposée le 25.09.2025.
- 25.048 – **Interpellation urgente** du groupe PLR intitulée « Double démission à la culture à la Ville et à Capitale culturelle », déposée le 26.09.2025.

Introduction de la séance

Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi, vice-présidente :

- Le président étant absent ce soir en raison de problèmes de dos, je le remplace donc en qualité que vice-présidente. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Je vous informe de la liste des objets qui ont été déposés après l'envoi de l'ordre du jour :

- interpellation urgente 25.047 du groupe des Vert-e-s intitulée « Quelle politique pour les arbres en ville ? »,
- interpellation urgente 25.048 du groupe PLR intitulée « Double démission à la culture à la Ville et à Capitale culturelle »,
- amendement du groupe UDC portant sur l'art. 2 de l'arrêté relatif au rapport 25.045,
- question écrite 25.049 du groupe PVL intitulée « Ancien site CISA : bilan ».

Ces objets ont été imprimés et déposés sur vos pupitres.

Vous trouvez également les réponses écrites du Conseil communal aux questions 25.033 « Îlot vert et encombrement de l'espace public », 25.038 « Zones 30 : si personne ne freine, à quoi bon ? », 25.040 « Fermeture estivale de la piscine des Arêtes : pourquoi 6 semaines ? » et 25.044 « Demande d'éclaircissements au sujet du projet de parc photovoltaïque porté par la Commune sur un terrain de 5 hectares lui appartenant au nord de l'aéroport des Eplatures ».

Ces textes seront intégrés au procès-verbal de la présente séance, et ces objets sont considérés comme traités.

Élections au sein des commissions

Hors ordre du jour, la vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, informe de démissions au sein de deux commissions, et demande aux chefs de groupe de proposer des remplaçant-e-s.

Commission financière

Mme Monique Gagnebin (PS) et M. David Houlmann (PS) sont proposés en remplacement de M. Pascal Bühler et M. Karim Djebaili.

Ces propositions n'étant pas combattues, Mme Monique Gagnebin et M. David Houlmann sont élus tacitement au sein de la Commission financière.

Commission INFRUEN

M. Mathieu Reverchon (POP) est proposé en remplacement de M. Vincent Theurillat.

Cette proposition n'étant pas combattue, M. Mathieu Reverchon est élu tacitement au sein de la Commission INFRUEN.

25.045

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 765'000.- pour la mise en valeur de l'Atelier oublié (rue du Progrès 68) et la création d'un centre d'interprétation du patrimoine horloger

(du 10 septembre 2025)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

La richesse du patrimoine de La Chaux-de-Fonds se caractérise par une certaine discrétion. Cages d'escalier, vitraux, décors intérieurs, clochers, façades ou encore ateliers sont les témoins du lien étroit entre l'histoire industrielle, économique, culturelle et sociale de la région.

La Ville de La Chaux-de-Fonds (ci-après la Ville) porte une attention particulière à la préservation, la restauration, l'aménagement et l'ouverture au public de différents intérieurs emblématiques. Cette valorisation est une plus-value sur les plans culturel et touristique. Le Conseil communal souhaite renforcer la valorisation de la double inscription à l'UNESCO de l'urbanisme et des savoir-faire horlogers¹.

À long terme, le Conseil communal souhaite continuer de mettre en valeur des espaces patrimoniaux exceptionnels afin de les rendre accessibles au public. Ce programme, inscrit dans les accords de positionnement stratégique (APS) élaborés entre le Canton et les communes et intitulé "Intérieurs secrets" permettra de proposer aux habitants et aux habitantes,

¹ L'urbanisme horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle est inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial depuis 2009 et les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art sont inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel depuis 2020.

mais aussi aux touristes, des visites intimistes dans des lieux discrets mais porteurs de sens. L'atelier Spillmann et le Salon bleu, le Crématoire, l'appartement Salon Sandoz, la Villa Fallet, la Maison Blanche... en font partie. Ces lieux sont déjà intégrés dans les visites menées par Tourisme neuchâtelois et sont régulièrement montrés au public. Ils sont emblématiques, porteurs de sens et racontent de nombreux aspects de l'histoire locale. À ces intérieurs bien connus pourront s'ajouter, dans les années à venir, d'autres "intérieurs secrets" extrêmement intéressants comme le Grand-Temple et son clocher où était installée une lunette méridienne, ou le tableau électrique de la rue Numa-Droz.

Le présent rapport porte sur la valorisation de l'Atelier oublié qui deviendra un Centre d'interprétation des savoir-faire horlogers. Ce lieu, au cœur du plan en damier, au cœur de l'urbanisme horloger, comble une lacune dans l'offre culturelle liée à l'industrie horlogère en mettant au premier plan le domaine de la sous-traitance. Il se positionne en complément et en prolongement des thématiques présentes à l'Espace de l'urbanisme horloger, récemment rénové, ou dans les musées de la ville. Les visites *in situ* permettent au public de s'immerger dans la micro histoire et de se représenter l'effervescence de la vie industrielle et culturelle de la région. Ce projet est le fruit de fructueuses collaborations entre les services communaux, les musées, Tourisme neuchâtelois et des acteurs privés.

Cette offre inédite, novatrice et immersive contribue non seulement à valoriser la ville et à augmenter son attractivité, mais aussi à sensibiliser la population et le public à l'intérêt patrimonial majeur et souvent méconnu des branches annexes de l'horlogerie.

L'Atelier oublié

Historique

Cet immeuble, sis rue du Progrès 68, est construit en 1893 puis acheté en 1896 par Jules et Pauline Magnin-Jacot qui y installent un atelier au rez-de-chaussée. Celui-ci produit divers outils et parties de machines destinés notamment à l'industrie horlogère : outils pour faiseurs de ressorts, limes, modules pour usiner des cadrans de montre. Ce petit atelier occupe trois ou quatre personnes qui travaillent sur de nombreuses machines mues par un moteur central qui distribue l'énergie via de nombreuses courroies de transmission. L'équipement de l'atelier permettait de réaliser toutes les étapes des commandes : fonte, découpe, usinage, polissage.

Dès 1928, l'atelier œuvre également en tant que Bureau de vérification des poids et mesures pour la Confédération. Cette diversification témoigne de la capacité de la famille Magnin-Jacot à s'adapter au marché et à diversifier

ses sources de revenu dans les périodes plus difficiles. Trois générations se sont ainsi succédées.

Conservé en l'état par le dernier patron suite à sa retraite en 1986, les installations mécaniques assorties de centaines d'outils, produits et documents témoignent aujourd'hui de modes de fonctionnement et de conditions de travail oubliés.

Redécouverte

L'immeuble ouvrier de Progrès 68 est resté propriété d'une seule et même famille pendant plus de 100 ans. Le contenu de l'atelier, découvert au moment de la vente de l'immeuble en 2011, est alors acheté par la Ville. L'atelier, ainsi que l'appartement vétuste qui y fait face, sont loués par la Ville depuis lors. D'importants travaux de tri, de nettoyage, d'étude et d'inventaire ont été réalisés par le Musée international d'horlogerie (MIH). Les documents et objets les plus précieux ont été sortis de l'atelier et inventoriés de manière globale. Ils sont conservés au MIH, institution de référence par rapport à la conservation *in situ* des objets, outils, artefacts et fonds d'archives.

Comprenant des milliers d'objets, d'outils et de machines, l'Atelier oublié témoigne de l'importance des branches annexes de l'horlogerie et de la production éclatée (éta blissement) traditionnellement répartie à travers la ville. Il rappelle la mixité entre les logements et les lieux de production, point-clé de l'urbanisme horloger. La présence des machines et de leur moteur central représente un intérêt majeur pour la sauvegarde et la connaissance des savoir-faire en mécanique horlogère.

Depuis plusieurs années, une analyse est menée quant à la destination et à la valorisation de cet espace extrêmement intéressant. La configuration du lieu très contraignante a nécessité une longue réflexion. Le présent rapport fait état d'un projet abouti prenant en compte la valorisation muséographique de l'appartement en vis-à-vis afin de proposer aux visiteurs et visiteuses un parcours de visite cohérent, avec une mise en contexte suivie de l'expérience à proprement parler de la visite.

L'immeuble n'appartient pas à la Ville. Le propriétaire est associé au projet et un bail à long terme est en cours d'établissement ainsi que les démarches en vue d'un changement d'affectation.

Les points forts du projet

Une offre attractive

Le développement d'un parcours inattendu et immersif à forte valeur ajoutée permet la création d'une offre nouvelle. Elle répond aux attentes

contemporaines de visiteurs ou visiteuses férus·e·s d'expériences uniques où ils/elles ne sont plus seulement spectateurs et spectatrices, mais deviennent acteur·trice·s actif·tive·s de leurs visites et de leurs connaissances. Le succès des parcours "circuits secrets" dans le canton du Jura ou des visites de l'usine Langel à Courtelary en sont les témoins.

Les aménagements et infrastructures prévus à l'Atelier oublié permettront d'intégrer cette visite aux offres existantes de Tourisme neuchâtelois et des musées. Deux formats de visite, en autonomie et avec guide, sont envisagés.

Un outil pour la sauvegarde des savoir-faire

La présence de nombreuses machines est un atout pour la mémoire des gestes liés à la mécanique. Une collaboration actuelle avec le Centre de formation professionnelle Berne Francophone (CEFF) dans le cadre d'un travail de diplôme d'un étudiant ouvre des perspectives intéressantes de collaboration avec d'autres écoles de mécanique mais aussi de conservation-restauration comme la HE-Arc.

Deux options de visite

Les différentes options de visites et de rénovations liées au projet muséographique ont été discutées afin d'évaluer leurs avantages et inconvénients et d'en chiffrer les coûts. Deux formats de visites sont envisagés.

- Visite en autonomie du centre d'interprétation du patrimoine et partielle de l'atelier. Un dispositif permettra au public d'embrasser visuellement l'atelier tout en écoutant des explications sans pour autant pouvoir y pénétrer complètement.
- Visite complète avec un ou une guide.

Des publics variés

La visite de l'Atelier oublié s'adresse à un large public intéressé par le domaine de l'horlogerie et de la mécanique. La configuration des lieux oblige des visites par petit groupe de maximum huit personnes. Elle rend par contre très difficile, voire impossible, l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Une attention particulière sera portée sur l'accessibilité des contenus. Ces derniers seront accessibles en français, anglais, allemand et français facile. Une audio description de l'atelier sera proposée au public malvoyant.

La taille de l'espace rend difficile des visites dans le cadre scolaire. Des visites par petit groupe dans le cadre d'un projet de médiation seront toutefois envisageables.

Une communication transversale

La visite de l'Atelier oublié sera proposée par Tourisme neuchâtelois, en prolongement des visites de l'Espace de l'urbanisme horloger et des Musées d'histoire et international d'horlogerie notamment.

Les visites pourront être couplées ponctuellement avec l'organisation d'événements en lien avec le patrimoine comme les Journées du patrimoine mondial, les Journées européennes du patrimoine ou la Biennale du Patrimoine Horloger.

Le projet architectural

La réflexion sur le réaménagement architectural des espaces a été menée conjointement entre l'entreprise ayant réalisé le projet muséographique et le Service des bâtiments et du logement (SBL).

Le projet de valorisation interviendra sur les quatre espaces que sont l'atelier, l'appartement en vis-à-vis, les WC et un réduit sur le palier, qui servira de vestiaire. Les travaux sont prévus sur les éléments structurels de l'espace intérieur, destinés à maintenir le caractère de l'ancien atelier et à accueillir le projet muséographique, tout en respectant le cachet et l'intégrité des lieux.

L'accès se fera par la cage d'escalier, commune au reste de l'immeuble. Décorée de faux-marbre, elle a été récemment restaurée. Afin de garder le caractère secret de l'atelier et le calme des habitants et des habitantes, il n'est pas prévu de placer une plaque sur le mur.

Atelier

L'atelier sera peu touché. Des travaux d'entretien et de rénovation sont prévus ponctuellement pour la réfection des enduits et des peintures. Le renforcement du plancher en bois et le remplacement des planches endommagées sont également prévus dans certaines zones.

Derrière la porte palière, un sas sera créé à l'aide d'éléments transparents arrivant à hauteur de poitrine. Celui-ci offrira la possibilité de découvrir de manière sécurisée l'ensemble de l'atelier lors des visites en autonomie.

Le système électrique alimentant les anciennes machines a été testé et sera restauré et mis aux normes pour permettre les visites.

Appartement

Cet espace fera l'objet d'importantes interventions. La substance patrimoniale de l'appartement sera conservée en ce qui concerne les sous-

bassement, encadrements de portes et impostes, carreaux de ciment. Les installations électriques et de chauffage seront mises aux normes.

Les travaux prévus visent à fournir le support nécessaire à la muséographie tout en conservant l'atmosphère typique d'un ancien appartement chaux-de-fonnier. La muséographie sera conçue pour être indépendante des structures de l'immeuble. Une attention sera portée sur le choix des matériaux pour qu'ils s'intègrent bien dans cet espace et renforcent le caractère historique et patrimonial de l'ancien appartement. Le public percevra ainsi qu'il se trouve dans un ancien appartement typique de la métropole horlogère et non pas dans un espace artificiel. Un mobilier muséographique, conçu en lien avec les espaces et avec le concept muséographique, sera réalisé.

Chauffage et électricité

Des travaux sont prévus sur le système de distribution de chauffage. À noter que le renouvellement de l'air dans l'espace se fera par l'intermédiaire d'aérateurs installés dans les fenêtres existantes.

D'importants travaux sont prévus pour les installations électriques, que ce soit pour l'alimentation des systèmes de muséographie et d'éclairage, ou pour le système de détection d'incendie. L'alimentation électrique des éléments périphériques a également été prise en compte, comme les gâches électriques. Le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) est intégré au projet pour certains aspects techniques.

La gestion du climat

L'amélioration du climat (température, hygrométrie, renouvellement et circulation de l'air) est indispensable. Cette amélioration concerne autant l'atelier que l'appartement.

Mesures de protection incendie

Un système de détection incendie sera installé.

Espace WC et espace vestiaire

Sur le palier, entre le centre d'interprétation et l'atelier, des travaux de rénovation et d'équipement sont prévus sur les toilettes existantes. Un petit vestiaire sera créé dans l'espace à l'ouest des WC.

Espaces non touchés par le projet

Deux caves sont liées à la location des espaces. Ces espaces ne sont pas intégrés au projet. Non chauffés et humides, ces espaces, relativement encombrés, ne rencontrent pas d'intérêt pour le projet.

Commission de construction

Une commission de construction sera constituée sous la présidence du directeur du Service de l'urbanisme, de mobilités et de l'environnement (SUME). Elle sera formée en particulier de la déléguée à la valorisation du patrimoine, du conservateur du MIH, de l'architecte du SBL en charge du projet, d'un représentant du bureau de muséographie, d'une personne du Service des finances et de toutes autres personnes capables d'apporter, par leurs connaissances et leurs compétences, les réponses et les informations utiles à la réalisation du projet.

Le projet muséographique

Le projet muséographique développé avec le mandataire envisage deux types de visites. D'une part des visites en autonomie, par petit groupe, permettant une expérience immersive mais ne permettant pas de déambuler dans l'atelier. D'autre part une visite guidée lors de laquelle il sera possible de découvrir l'entier de l'atelier.

Dans les deux cas, le public commencera par découvrir le Centre d'interprétation des savoir-faire horlogers, installé dans l'ancien appartement en face de l'atelier. Il passera ensuite dans l'atelier à proprement parler. En cas de visite autonome, le public entrera dans l'atelier et aura une vision d'ensemble sans pour autant pénétrer complètement dans l'espace.

Le nombre de visiteurs et de visiteuses sera limité à huit personnes par espace. L'appartement pourra également servir de lieu d'attente pour les grands groupes.



Plan de l'étage et déambulation (étape de réflexion)

Le centre d'interprétation des savoir-faire horlogers

L'appartement dispose d'un couloir, de deux grandes pièces au sud, d'un petit espace borgne et de deux petites pièces au nord.

Le parcours de la visite se fera de manière linéaire. Les thématiques abordées sont les suivantes :

Salle 1 - Du microcosme au macrocosme

La famille Magnin-Jacot et son imbrication dans la constellation industrielle

Salle 2 - Les métiers

La diversité des métiers de la sous-traitance

Salle 3 – Les archives

Les petites annonces et les publicités qui racontent l'histoire

Salle 4 - Les savoir-faire

Le geste de l'artisanat d'hier à aujourd'hui

Salle 5 – Les réseaux actuels

Du microcosme à l'échelle mondiale

Couloir – Vers l'atelier

Informations pratiques pour la visite de l'atelier

L'Atelier oublié

La plus-value de cet espace se trouve dans le caractère figé de l'atelier qui recèle des objets d'époques différentes. L'odeur est caractéristique et entraîne une expérience immersive pour les visiteurs et visiteuses.

La muséographie sera sommaire, bien que certains aménagements soient nécessaires pour la sécurité du public et la compréhension du lieu. Le moteur central a été testé et pourra, une fois le système électrique mis aux normes, être mis en marche lors des visites. La mise en marche du système offrira une plus-value touristique tout en permettant la transmission d'un savoir-faire et d'une tradition aujourd'hui quasiment disparue. Des démonstrations pourront être envisagées.

Gestion du site

La gestion de l'Atelier oublié se fera conjointement entre le SUME, par la déléguée à la valorisation du patrimoine, le SBL et Tourisme neuchâtelois.

Accès

L'accès au lieu se fera par l'intermédiaire de Tourisme neuchâtelois qui rétrocèdera une partie des recettes des entrées à la Ville. Pour les visites en autonomie, le dépôt d'une pièce d'identité et la signature d'un document lié aux règles à respecter seront nécessaires pour obtenir la clé. Un plan et des explications précises seront données au public afin, notamment, de préserver le calme des habitants et des habitantes de l'immeuble. Les visites ne pourront se faire qu'en journée.

Entretien

L'entretien se fera par le secteur conciergerie du SBL. D'autres lieux patrimoniaux comme le Salon bleu sont déjà nettoyés par leurs soins.

Calendrier prévisionnel

Les travaux devraient débuter à la fin de l'automne 2025 pour une durée de 10 mois environ. Une réouverture est prévue pour la Biennale du Patrimoine Horloger début novembre 2026.

Octobre 2025	Conseil général
Novembre 2025 – février 2026	Adjudications Travaux préparatoires
Mars – juin 2026	Travaux sur l'appartement Mise en fonction de l'installation
Juillet – septembre 2026	Installation
Octobre 2026	Marge pour réglages
Novembre 2026	Ouverture

L'objectif est d'ouvrir le Centre d'interprétation du patrimoine horloger de l'Atelier oublié en 2027. En effet, nous comptons offrir cet instrument exceptionnel d'appréhension de la mécanique horlogère aux nombreux visiteurs et aux nombreuses visiteuses qui sillonneront les rues de notre ville dans le cadre de la Capitale culturelle suisse 2027.

Estimation des coûts

L'estimation présentée ci-après a été calculée par l'entreprise en charge des études muséographiques sur la base de demandes de devis. Une marge de +/- 10% doit être prise en considération.

Les travaux seront confiés à des entreprises de la place, sous le contrôle de la commission de construction.

Description	Coût estimatif
Bâtiment Rénovation appartement est en Centre d'interprétation du patrimoine Rénovation des WC et création d'un vestiaire	CHF 200'000.-
Muséographie Honoraires, mobilier, matériel multimédia	CHF 350'000.-
Contenus Recherches historiques et iconographiques, rédaction, relectures	CHF 40'000.-
Installations Restauration et remise en fonction du moteur et d'une machine, mise aux normes électriques	CHF 60'000.-
Communication	CHF 5'000.-
Accessibilité Traductions, audiodescriptions, texte en français facile	CHF 20'000.-
Assurances, nettoyages, transports, reproductions, droits, etc.	CHF 20'000.-
Divers et imprévus 10% du budget	CHF 70'000.-
Total	CHF 765'000.-

Financement

En appui à l'investissement de la Ville, plusieurs sources de financement ont été identifiées et sollicitées.

Nouvelle politique régionale

Deux aides à fonds perdu ont été octroyées en 2021 et 2022 par le Canton pour les phases 1 et 2, à savoir les études muséographiques. Ce soutien se monte à CHF 32'000.-.

Office fédéral de la culture

Une demande de soutien a été sollicitée auprès de l'Office fédéral de la culture (OFC) pour la remise en fonction des machines. Ce soutien intervient dans la cadre d'un appel à projet pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Autres partenaires

Outre le Canton, plusieurs partenaires ont été sollicités pour un soutien financier au projet, notamment l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 (CCS), la Fondation en faveur de la mise en valeur du site inscrit, l'association Arc horloger ainsi que la commission tourisme / culture de la Région des Montagnes neuchâteloises (RMN)...

Partenaires privés

Des demandes sont en cours auprès de plusieurs entreprises horlogères.

Plan de financement

Le financement externe se présente comme suit :

Soutiens institutionnels (OFC et Canton)	CHF 80'000.-
Soutiens para-institutionnels (CCS, Fondation pour la mise en valeur du site inscrit, Arc horloger, RMN...)	CHF 65'000.-
Soutiens privés (entreprises horlogères)	CHF 120'000.-
TOTAL	CHF 265'000.-

À l'heure actuelle, les promesses de dons s'élèvent à CHF 190'000.-. Nombre de demandes sont en cours de traitement. Le Conseil communal s'engage à poursuivre la recherche de montants en soutiens externes figurant dans le plan financier.

Conformité au programme de législation

Le projet de valorisation de l'Atelier oublié est en accord avec le programme de législation 2024-2028. Il est un complément à l'Espace de l'urbanisme horloger rénové au printemps 2025, en vue de Capitale culturelle suisse 2027.

Conséquences sur les finances

Produits

Une politique tarifaire a été discutée avec Tourisme neuchâtelois. Comme pour les visites du Salon bleu, ce dernier rétrocèdera à la Ville une part du bénéfice sur les billets vendus. Les projections, calculées sur 3'000 visiteurs et visiteuses par an à CHF 8.-, prévoient des recettes à hauteur de CHF 24'000.- pour la Ville.

Coûts de fonctionnement

Les coûts de location de l'atelier et de l'appartement adjacent sont intégrés aux comptes de fonctionnement de la Ville depuis sa découverte en 2011. Les charges supplémentaires de fonctionnement annuel du futur projet sont liées aux charges, à l'entretien des espaces et à l'entretien du matériel.

Répartition des coûts de fonctionnement annuels :

Location	CHF 16'000.-
Charges	CHF 1'500.-
Nettoyage	CHF 6'000.-
Entretien matériel	CHF 5'000.-
Total	CHF 28'500.-

Investissements nets

Compte tenu de ces éléments, la demande crédit s'élève à CHF 765'000.- avec des soutiens (acquis ou à confirmer) estimés à CHF 265'000.-, soit un coût net de CHF 500'000.- pour la réalisation du Centre d'interprétation des savoir-faire horloger.

Un montant de CHF 765'000.- se trouve dans les investissements 2026.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 8 % (12 ans) appliqué à des investissements nets de CHF 500'000.-.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,1% sur la moitié de l'investissement net estimé.

Amortissement : CHF 500'000.- x 8%	CHF	40'000.-
Intérêts 2,1 % sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF	5'200.-
Soit une charge annuelle moyenne de	CHF	45'200.-

L'impact sur le compte de résultat est estimé globalement à CHF 49'700.-, à savoir :

Amortissement et intérêts	CHF 45'200.-
Frais de fonctionnement	CHF 28'500.-
Total des coûts	CHF 73'700.-
Recettes	CHF 24'000.-
Coûts nets	CHF 49'700.-

Comme les coûts de location de l'Atelier figurent déjà dans les comptes, les coûts nets supplémentaires peuvent être estimés à CHF 33'700.- par année.

Conséquences sur les ressources humaines

Il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire pour les visites en autonomie et les visites guidées. Tourisme neuchâteloise délivrera les billets et mettra à disposition des guides, en fonction des demandes.

La charge de travail de conciergerie pourra être absorbée par l'équipe du SBL.

Collaboration intercommunale

La mise en valeur patrimoniale et touristique s'inscrit dans une dynamique régionale de valorisation. L'offre touristique et son développement à La Chaux-de-Fonds sont coordonnés par Tourisme neuchâtelois en concertation avec Le Locle dans un souci de cohérence et de complémentarité. La création d'un nouveau parcours touristique contribuera au rayonnement de l'ensemble du Jura neuchâtelois.

Liens avec Capitale culturelle suisse

La visite de l'atelier oublié sera un élément fort de l'attractivité de la ville autour de son patrimoine horloger. Sous-jacents aux thématiques mensuelles déployées par la direction artistique de la manifestation, les savoir-faire pourront être mis en valeur par cette nouvelle offre dès novembre 2026.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La valorisation de l'Atelier oublié favorise le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement. Elle encourage la mobilité douce et la découverte du patrimoine par petit groupe, à un rythme calme. Les aménagements prévus ne présentent aucun risque conséquent et sont réversibles. La substance patrimoniale est conservée, le réemploi favorisé et un soin sera porté à la traçabilité des matériaux nouveaux.

b) Aspect social

Ce projet encourage l'échange, le partage, la découverte, la rencontre. Véritable lieu de transmission des savoir-faire, il s'adresse au public intéressé par l'industrie horlogère et la mécanique ainsi qu'aux habitants et habitantes de la région. Il fait un lien entre le passé, le présent et le futur tout en mettant en exergue les valeurs, les points forts et les traditions de la région.

c) Aspect économique

Malgré les coûts d'implémentation qu'il engendre, la valorisation de l'Atelier oublié permettra d'étoffer l'offre touristique et d'ouvrir la voie vers de nouveaux projets de valorisation d'intérieurs secrets.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

En tant qu'offre touristique et culturelle, la valorisation de l'Atelier oublié permettra à faire venir ou revenir des visiteurs et visiteuses à La Chaux-de-Fonds. Les différents aspects englobés dans le projet (éléments didactiques, patrimoniaux, techniques) en font un outil durable qui sera prêt lorsque la ville accueillera le nombreux public de Capitale culturelle suisse en 2027.

Préavis commission

La commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) a préavisé favorablement le rapport avec 9 voix pour et 4 absentions lors de sa séance du 9 septembre 2025.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Huguenin-Elie

La chancelière

Floriane Mamie

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 765'000.- est accordé au Conseil communal pour la valorisation de l'Atelier oublié et la création d'un centre d'interprétation du patrimoine.

Article 2.- Les différents soutiens financiers à ce projet seront portées en déduction du crédit d'engagement.

Article 3.- Ce crédit figurera au compte des investissements du centre financier 755 Urbanisme-Mobilité-Environnement.

Article 4.- L'investissement sera amorti au taux moyen de 8 % (12 ans).

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La vice-présidente

Mathilde Reverchon Hans-Moëvi

Le secrétaire

Vincent Pittet

La vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, relève que le rapport 25.045 est traité selon les règles du débat long.

M. Pascal Kaufmann, PVL :

- C'est un PVL d'abord enthousiaste qui s'est lancé dans la lecture du rapport, avec, en tête, le récit privilégié de ceux qui ont eu la possibilité de visiter ce site et de découvrir cette machinerie comme témoignage fonctionnel de l'histoire industrielle de la Métropole horlogère.

Néanmoins, au fil de la lecture, le PVL, d'abord réceptif à la nature patrimoniale du projet, a fini par se demander si, au sujet de l'Atelier oublié, ce n'était pas finalement le contribuable qui était oublié.

C'est surtout une question d'échelle et de priorité à plusieurs égards qui interroge : presque CHF 800'000.- pour un projet aussi confiné, quasi intimiste, nous ont paru être à la limite de ce qui pouvait raisonnablement être soumis à l'autorité du Conseil général.

Pour mieux prendre conscience de l'échelle du coût, on pourrait se demander, par exemple, ce qui serait advenu si l'entreprise qui occupait à l'époque cet atelier avait sollicité la Ville pour une telle somme, dans le but de le mettre aux normes, sauver des emplois et, surtout, le garder vivant.

De nouveau, par rapport à ce montant extravagant, qu'est-il répondu aux petits artisans qui ne réclameraient qu'une part de cette aide, et qui possèdent des installations qui, demain, feront sans doute les musées, mais qui, aujourd'hui, tirent la langue et tiennent déjà dans la main la clé qui fermera la porte de leur atelier ?

Au chapitre des priorités, ces derniers mois – le cas particulier de la patinoire mis à part – nous avons régulièrement voté des crédits au profit de la culture et du patrimoine urbain. Ne serait-ce pas le tour d'autres infrastructures dont il s'agirait maintenant de s'occuper prioritairement ?

Nous pensons, par exemple, à certaines installations sportives : on nous a relaté dernièrement le cas de l'état pitoyable du système des stores dans les salles de gym de Bellevue. Néanmoins, les exemples ne manquent pas. D'ailleurs, un rapport a été demandé à ce sujet et il se fait attendre : le postulat socialiste 24.046 du 24 septembre 2024 sera peut-être classé aujourd'hui.

Admiratifs de l'ingéniosité, des prouesses techniques et du savoir-faire de nos aïeux, prêts à soutenir la sauvegarde du patrimoine, les Vert'libéraux ont poursuivi la lecture du rapport. C'est cher, mais, finalement, si ce qui reste à payer par le contribuable est acceptable, pourquoi pas ?

Mais là aussi, le rapport reste évasif, cela ne marche pas. Le rapport énonce bien des demandes d'aides et de subventions, mais on ne donne pas les chiffres qui seraient véritablement perçus. On découvre enfin – mais cela n'est évidemment pas une surprise – que le projet produira à chaque exercice son effet sur les chiffres rouges des comptes de la Ville.

En outre, rappelons que le bail à long terme et les démarches en vue d'un changement d'affectation sont encore en projet. Une de nos membres s'interroge : investir dans un immeuble qui n'appartient pas à la Ville, est-ce une bonne idée ? Quelles sont les garanties ?

Et puis, on ne sait pas très bien comment appréhender l'idée de puiser dans les fonds de la ressource de *Capitale culturelle* : cet argent ne devrait-il pas prioritairement être réservé aux manifestations et non aux infrastructures propres à la Ville ? La boîte de Pandore risque-t-elle d'être ouverte ? Pourquoi ne pas alors utiliser cet argent pour d'autres projets, tels que les Anciens abattoirs ou Beau-Site ? Mais là, évidemment, cela se discute.

Quant au Centre d'interprétation du patrimoine horloger, aux yeux des Vert'libéraux, il existe déjà depuis 15 ans, installé dans l'ancienne Halle aux Enchères. En tout cas, c'est ce que nous comprenons suite à l'interview de Mme Pipoz du 13 avril dernier sur RFJ, et dans d'autres médias. Alors pourquoi, dans le rapport, parle-t-on en termes de *création* de ce centre ?

S'agit-il d'une nouvelle structure ? Quels en seront les contours et l'organisation ? Exigera-t-il de nouvelles ressources et de nouveaux postes de travail ? A qui en incomberont les charges ?

Le Conseil communal, certes passionné – on le voit très bien dans ce rapport – semble sûr de sa majorité. Il nous propose hélas un projet cher, pas encore tout à fait finalisé, et tiré au pas de charge par la charrue avant les bœufs. Avec un peu le sentiment d'être mis devant le fait accompli. C'est en tout cas ce que peut ressentir en filigrane un parti comme le PVL, non invité à la Commission financière. Cette commission est sans doute plus au fait.

Nous avons vu qu'un amendement UDC est proposé, avec un plan qui permettrait de limiter les frais à la charge de la Ville. C'est sans doute une voie qui permettrait de nous mettre d'accord. Aussi, nous pensons qu'il est profitable que les groupes présents ici réfléchissent avant de donner leur intention de vote – s'il devait être négatif – au sujet de cet amendement, afin que le débat aille jusqu'à sa fin. Il pourrait être le coup de pioche et le geste de compromis qui éliminent la pierre d'achoppement.

Le groupe vert'libéral attendra donc la fin du débat et le sort réservé à cet amendement – qu'il acceptera – avant de déterminer son vote.

M. Stefano Giamboni, Les Vert-e-s :

- Le groupe des Vert-e-s a pris connaissance avec intérêt de ce rapport et remercie ses auteurs pour la qualité du travail.

Ce projet présente l'intérêt d'offrir une prestation supplémentaire et nécessaire en matière de tourisme. Il permet de rendre plus tangible l'écosystème industriel de la ville. Comme dit dans le rapport, il s'agit d'une offre inédite, novatrice et immersive, qui contribue, entre autres, à valoriser la ville et à augmenter son attractivité.

Si la solution qui est retenue pour permettre d'accéder à l'atelier sans accompagnement donne satisfaction, elle permettra d'être utilisée pour accéder à d'autres lieux intéressants du point de vue touristique : le Salon bleu, la Villa Fallet, etc.

Nous encourageons ainsi la Ville à continuer dans cette voie, afin de rendre ces lieux plus accessibles, tant pour les Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers que pour les visiteuses et visiteurs, et ainsi optimiser les investissements réalisés ces dernières années.

Ce qui nous séduit également tout particulièrement dans ce projet est le fait qu'il a comme objectif de montrer une industrie du côté des artisans, des ouvriers, des machines, des petites mains à l'intérieur des bâtiments, par opposition à ce que nous voyons en général depuis la rue ou dans les musées. Le public pourra entrer dans l'antre des ouvriers pour observer un lieu resté pratiquement intact depuis la cessation des activités du dernier patron suite à sa retraite en 1986.

Certaines voix critiques pourraient affirmer qu'il s'agit d'un énième investissement que la Ville ne peut pas se permettre, ou qu'il faut fixer des priorités dans les dépenses. A ce propos, nous relevons que, pour ce projet, le Conseil communal a trouvé, ou s'engage à rechercher, des soutiens externes à hauteur de 35 % des coûts totaux. Nous soutenons, à ce titre, l'effort engagé par la Ville à ce sujet.

En outre, à notre sens, c'est le rôle d'une collectivité publique d'investir afin que ses habitants et les visiteurs puissent découvrir des lieux comme celui-ci. Actuellement, le tourisme reste un pan peu développé de notre économie. Ce type d'initiative peut contribuer à rendre l'offre suffisamment large pour susciter davantage de visites à La Chaux-de-Fonds, de nuitées et, *in fine*, de retombées économiques.

Pour conclure, nous relevons quand même un point négatif du projet : le fait que la configuration des lieux rend très difficile, voire impossible, l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ces dernières pourront néanmoins visionner

en ligne des images de l'atelier et de l'exposition. Vous l'aurez compris, le groupe des Vert-e-s acceptera ce rapport.

Mme Carmen Brossard, PS :

- Qu'est-ce qu'il a bien fait d'être oublié, cet atelier ! Dès la porte franchie, on est plongé dans l'univers populaire et ouvrier d'Émile Zola. Tout est resté en place. Des dizaines et des dizaines de clous, de punaises et de vis sont méticuleusement rangées dans de petites boîtes. Des outils sont bien alignés sur leurs présentoirs, des machines semblent juste s'être arrêtées et les ouvriers partis se restaurer à la cuisine populaire du sous-sol. Tout un monde.

Cet atelier oublié, c'est un cadeau. Un cadeau que nous ont laissé les dernières personnes à y avoir travaillé, comme si elles prévoyaient l'intérêt grandissant qu'allait susciter le patrimoine horloger de notre ville. C'est un témoignage vivant de ce que devait être la Métropole horlogère avant les grandes entreprises depuis installées plus en retrait du centre-ville. Merci.

Après plusieurs années de réflexion quant à l'avenir de cet endroit, nous sommes maintenant à bout touchant dans la valorisation et l'accessibilité au plus grand nombre d'un patrimoine hors du commun.

Depuis plusieurs années, les autorités de la Ville de La Chaux-de-Fonds et la population, d'ici et d'ailleurs, se rendent enfin compte, de plus en plus, de la richesse insoupçonnée de la Métropole horlogère. Après l'Art nouveau et le Style sapin dans les vitraux, les ferronneries et les cages d'escalier, l'architecture balbutiante mais déjà audacieuse du futur Le Corbusier, la hardiesse de certains bâtiments en béton – tels que « La Pagode » ou les immeubles « Numaga » – une perle vient bousculer notre regard.

A l'heure où les savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art fêtent le cinquième anniversaire de leur entrée au patrimoine immatériel de l'UNESCO, nous avons la chance de pouvoir envisager la création d'un endroit qui valorisera l'urbanisme horloger de notre région. Le lieu pourra être visité de manière individuelle ou lors de visites guidées. L'appartement vis-à-vis offrira aux visiteuses et aux visiteurs la possibilité de se documenter et d'approfondir le sujet. On pourra même, à terme, envisager un circuit secret, comme ceux qui rencontrent un franc succès dans les cantons voisins et dans les villes de Delémont, Porrentruy, Morat, Saint-Imier ou Saint-Ursanne.

Les membres de notre groupe remercient le Conseil communal pour avoir entrepris les démarches nécessaires à la mise en lumière de l'Atelier oublié, ainsi que tous les services concernés qui ont su décrire avec justesse et perspicacité les coûts engendrés par une telle rénovation, mais également

la plus-value touristique et patrimoniale qu'une telle rénovation ne manquera pas de dégager. Ils remercient également le Conseil communal pour être parti dans une recherche de fonds qui, visiblement, rencontre un véritable succès.

Pour terminer, ils remercient tout particulièrement Mme Sylvie Pipoz, déléguée à la valorisation du patrimoine, pour sa disponibilité lors des commissions relatives à la discussion du rapport qui nous est soumis ce soir et, surtout, pour le magnifique travail qu'elle a entrepris au service de la valorisation des richesses de notre ville.

Vous l'aurez compris, les membres de notre groupe acceptent ce rapport et cette proposition avec enthousiasme. Par contre, ils refuseront l'amendement de l'UDC : les efforts engagés par le Conseil communal sont déjà assez conséquents. Ne poussons pas le bouchon trop loin.

Mme Virginie Mouche, POP :

- Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal et les services qui ont travaillé sur ce dossier, pour la qualité du rapport et la visite de l'atelier faite en commission. Cette visite était très intéressante et d'une aide précieuse à la compréhension du projet et à l'importance de conserver ce genre de lieu.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur la valorisation de l'atelier oublié et la création d'un centre d'interprétation. Il s'agit ici de restaurer et de faire vivre un petit bout de la riche histoire horlogère de notre ville. Parce que l'horlogerie, ce n'est pas que faire des montres : il y a de nombreux autres savoir-faire, de l'émaillage à la mécanique, en passant par le guillochage, l'anglage ou encore le traitement galvanique, par exemple.

L'histoire horlogère est au cœur de l'identité et de la réputation de notre ville. Elle a façonné notre paysage, notre économie, notre culture et notre rayonnement international. Mais il est essentiel de rappeler que cette histoire ne s'est pas écrite uniquement dans les grandes manufactures, ni dans les vitrines prestigieuses. Elle s'est construite avant tout dans des lieux plus modestes, comme cet atelier. Elle s'est incarnée dans les gestes patients et dans la précision des travailleuses et travailleurs. Notre tradition ouvrière est une part intégrante de notre histoire collective et populaire.

Enfin, nous pensons qu'il est à la fois juste et nécessaire que les grandes entreprises horlogères de notre région participent activement à ce type de projet. Elles aiment, à juste titre, mettre en avant le savoir-faire et la tradition qui font la renommée de leurs montres à travers le monde. Il est cohérent, sur le plan éthique autant que financier, qu'elles contribuent également à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine commun.

C'est pourquoi nous soutenons la réalisation de ce projet, qui relie mémoire, identité et responsabilité collective.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Le Centre tient d'abord à saluer l'ambition du Conseil communal de mettre en valeur l'Atelier oublié. Ce lieu unique est un témoignage rare de l'histoire industrielle et artisanale de notre ville : il illustre à la fois l'ingéniosité, la débrouillardise, la réalité sociale des générations qui nous ont précédés. Nous partageons pleinement la volonté de préserver et de transmettre ce patrimoine.

Néanmoins, il est également de notre responsabilité, en tant que Conseil général, d'interroger la pertinence des choix effectués, notamment lorsque des sommes importantes sont engagées.

En effet, si l'Atelier oublié est un bijou patrimonial, le projet tel qu'il nous est présenté soulève plusieurs questions, en particulier sur la partie consacrée au Centre d'interprétation du patrimoine horloger, qui représente un investissement très conséquent. J'ai plusieurs interrogations à ce sujet.

Nous avons tous lu que l'Atelier oublié faisait déjà partie des visites organisées par le MIH. Cela signifie que ce lieu n'est pas resté invisible et inaccessible depuis sa découverte. Dès lors, nous aimerions savoir quel est le coût actuel de leur organisation. Selon moi, cet élément est indispensable pour mesurer l'évolution que l'on nous propose de la réelle valeur ajoutée au projet.

Ma seconde interrogation est celle de la plus-value par rapport à notre actuel MIH. La Ville dispose déjà, au Musée international d'horlogerie, d'un étage entier consacré à l'industrie, avec des contenus très riches. En lisant le rapport, on peut s'interroger sur le risque de redondance.

Le projet de Centre d'interprétation de l'Atelier oublié apporte-t-il vraiment quelque chose de nouveau ou allons-nous retrouver, sous une autre forme, les informations déjà disponibles ailleurs ? Nous aimerions donc comprendre clairement quelle est la plus-value spécifique de ce nouveau dispositif et comment éviter que le visiteur ne vive une expérience doublon. Bien sûr, pas sur l'Atelier oublié, mais uniquement sur le Centre d'interprétation.

Le rapport rappelle que le bâtiment n'appartient pas à la Ville, mais à un propriétaire privé. Or, les rénovations, parfois importantes, sont mises à la charge du locataire, donc de la collectivité. Question simple, mais essentielle : pourquoi ces travaux ne sont-ils pas assumés par le propriétaire – ou en partie par le propriétaire – comme cela est d'usage dans les relations

contractuelles normales entre bailleur et locataire ? Il s'agit ici d'un enjeu de bonne gestion des données publiques.

De plus, certains chiffres sont parlants : un montant de CHF 350'000.- pour la muséographie est considérable. Ne pourrions-nous pas mobiliser davantage les ressources internes, notamment les compétences techniques du MIH, plutôt que de dépendre entièrement de prestataires externes ? Cela permettrait, à mon avis, de contenir significativement les coûts.

Le rapport distingue aussi deux postes : CHF 350'000.- pour la muséographie et CHF 40'000.- pour le contenu. Or, la frontière entre ces deux rubriques n'apparaît pas clairement. Quelle est la différence réelle entre les deux ?

De même, le montant de CHF 200'000.- pour la rénovation de l'appartement qui abritera le futur Centre d'interprétation du patrimoine horloger, de même que celui de CHF 350'000.- pour la muséographie semblent très élevés.

En conclusion, Le Centre soutient que la valorisation de l'Atelier oublié est une bonne idée : il est important de préserver et de transmettre ce pan de notre histoire horlogère. Mais je ne suis pas convaincue du projet dans sa forme actuelle, car il est trop cher, en particulier dans sa dimension relative au Centre d'interprétation du patrimoine horloger.

Suite aux réponses du Conseil communal, je demanderai une courte suspension de séance, en vue d'examiner si des solutions plus sobres et plus ciblées existent, afin que ce projet reste fidèle à l'esprit de l'Atelier oublié, un lieu simple, authentique et chargé d'histoire, sans que son coût ne devienne excessif pour les finances de notre Ville.

M. Claude-André Moser, PLR :

- Encore un crédit... C'est un peu comme quand on reçoit des factures dans la boîte aux lettres... En commission, le projet nous a séduits et nous a paru pertinent, mais avant de prendre position sur cette nouvelle dépense – après l'échec, décevant, de nos tentatives d'économies de la dernière séance – nous voulions prendre l'avis du groupe avant d'engager le PLR. Nous nous sommes donc abstenus.

Dans nos discussions de groupe, nous nous sommes interrogés s'il était indispensable d'aménager l'appartement adjacent pour en faire un lieu d'information. Comme Le Centre, nous trouvions que le budget consacré à la muséographie était conséquent : ajouté à celui de la réfection de l'appartement, le montant s'élève à CHF 550'000.-, ce qui est effectivement beaucoup. Nous avons compris que ce complément était indispensable à la compréhension et à l'attractivité du lieu. Alors nous comptons sur les

services et les concepteurs pour présenter une réalisation didactique répondant à l'usage prévu, mais aussi à des critères d'économicité.

Dans quelle mesure l'aménagement du lieu ne pourrait-il pas être pris en charge à l'interne en collaboration avec les services des musées ? Le rapport est un peu discret sur ce point. Nous avons reçu des explications lors de la visite en commission, mais, sauf erreur, il manque une présentation annexée à ce rapport ou, au moins, transmis à la commission. Un complément d'information – qui pourrait faire l'objet d'une discussion et d'une évaluation de la part des commissaires concernés – nous paraîtrait opportun. Le Conseil communal pourrait-il donner suite à cette proposition, dans le cadre de la commission existante, sans pour autant que nous déposions une demande formelle à ce sujet ?

Nous remercions le Conseil communal d'avoir entrepris les démarches nécessaires pour obtenir un apport significatif de fonds privés. L'objet de la demande est pertinent pour les entreprises locales, dans le sens qu'il participe à la compréhension de l'industrie horlogère. Soulignons avec satisfaction et reconnaissance cette participation. Que tous les donateurs soient chaleureusement remerciés.

Les conseillers d'Etat ont déjà manifesté de l'intérêt pour ce lieu en y réalisant leur photo officielle en 2019 : présidence d'Alain Ribaux. La contribution de l'Etat jusqu'ici est de CHF 32'000.- : c'est bien, mais relativement modeste. Ne pourrions-nous pas espérer davantage ? Un soutien plus direct, digne de l'importance cantonale du lieu pourrait-il encore être sollicité ? Merci au Conseil communal de le faire si cela peut encore servir à quelque chose.

Cet atelier ajoutera à l'attractivité touristique – et probablement aussi économique – de la ville, en révélant la face cachée du savoir-faire horloger. Les montres et leurs composants ne poussent pas sur les sapins. Cela paraît être une boutade, mais demande parfois une certaine réflexion. Tout le monde ne sait pas ce qu'il y a *derrière* la montre.

L'évaluation du nombre de visiteurs potentiels nous a paru de prime abord optimiste : 3'000 visiteurs par an, ce qui représente environ 10 visiteurs par jour. En comparaison, l'Espace de l'urbanisme horloger recevait entre 5'000 et 6'000 visiteurs par an et le Salon bleu entre 400 et 600. La fourchette se situe donc entre les deux.

On devrait cependant pouvoir compter sur un effet de synergie. L'accès à l'Espace de l'urbanisme horloger devrait rester le plus important : il est gratuit, central, aussi plus généraliste. Réaménagé, il devrait attirer plus de monde et, potentiellement, comme le MIH, faciliter la connaissance de

l'Atelier oublié. Il faudra donc, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois, encourager cette synergie.

Cet atelier est un lieu particulier qui doit éveiller l'intérêt et procurer des sensations. Nous sommes nombreux à avoir relevé *l'odeur* du lieu : c'est cela, la plus-value. Elle donne vie au lieu et favorise l'immersion, comme dans un garage, chez un torréfacteur de café ou dans une serre de jardinier. C'est une expérience très positive.

Un seul regret, pour ma part influencé par ma participation à la Commission du plan de site, qui évaluait la qualité des façades de nos immeubles : la façade rénovée de l'immeuble – mais pas son corridor – n'est pas représentative de ce qui fait la beauté de l'architecture locale. Mais quand on passe la porte d'entrée, on oublie la façade, surpris par la beauté du corridor, bien d'ici, et le retour vers le passé s'amorce alors.

Contrairement aux craintes que nous exprimions pour Beau-Site face à *Capitale culturelle suisse*, les travaux devraient être achevés pour 2026 et contribuer à faciliter la connaissance du lieu pour le futur. C'est un atout pour l'événement. Le groupe PLR soutient le projet.

M. Roland Galley, UDC :

- Ce soir, nous devons décider si nous approuvons ou non la création d'un Centre d'interprétation et la mise en valeur de l'Atelier oublié, ce qui implique une demande de financement. Cette initiative pourrait enrichir notre offre culturelle et éducative, attirant ainsi un public plus large et renforçant notre engagement envers la valorisation du patrimoine. Il est essentiel de considérer les bénéfices à long terme de ce projet pour notre communauté.

La mise en place d'un Centre d'interprétation dédié au patrimoine horloger est cruciale pour approfondir notre compréhension des divers métiers qui composent cet univers captivant. Ce centre irait au-delà d'une simple exposition : il se transformerait en un véritable espace d'apprentissage, permettant aux visiteurs de découvrir l'histoire, les techniques et les savoir-faire qui enrichissent cet art ancien. En suscitant l'intérêt d'un large public pour la richesse et la complexité de l'horlogerie, nous contribuerions également à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine culturel exceptionnel.

La découverte d'outils anciens revêt une grande importance. Il est essentiel de rappeler que l'horlogerie ne se limite pas à la création de montres élégantes, mais repose également sur les équipements et les instruments nécessaires à la fabrication des composants des montres et horloges. Ainsi, il est crucial de montrer au public comment ces outils étaient conçus et

fabriqués, afin de valoriser l'artisanat horloger et d'enrichir notre compréhension de ce métier fascinant.

Par contre, la Ville ayant récemment contracté un nombre important de crédits, avec des montants très conséquents, nous trouvons cette demande de crédit trop élevée. C'est pourquoi nous avons déposé un **amendement** demandant une augmentation de la participation externe. En acceptant l'amendement proposé, nous pourrions réaliser des économies significatives. Ce système de participation externe, que nous saluons, ne se limite pas à un simple aspect financier : il constitue également une stratégie efficace pour optimiser nos ressources et améliorer la gestion de notre budget.

Nous soutenons ce projet, car il est essentiel de faire découvrir au public les coulisses des métiers de l'horlogerie à travers un Centre d'interprétation et un musée. Cependant, nous tenons à souligner notre inquiétude concernant l'ampleur des investissements financiers requis. Si l'amendement est approuvé, nous accepterons cet arrêté à l'unanimité. Dans le cas contraire, la décision sera laissée à l'appréciation de chacun et le groupe UDC sera partagé entre refus et abstention.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Je tiens à vous remercier tout d'abord de l'accueil positif – outre celui du PVL – que vous apportez au projet, et de vos propos encourageants quant au développement d'une offre touristique et patrimoniale de qualité dans notre ville.

Le projet qui vous est présenté ressemble à notre ville : à la fois modeste et ambitieux. Modeste dans son coût – et je tiens à l'affirmer ici, même si ce n'est pas partagé par tout un chacun – tant d'investissement que de fonctionnement. Modeste dans son approche touristique de la visite libre.

Parallèlement, ce projet est ambitieux, parce qu'il s'attarde de manière ingénieuse aux défis de la mise en valeur d'un lieu insolite et fragile. Ambitieux aussi, parce qu'il est une pièce importante d'un dispositif qui devrait, à terme, petit à petit, permettre à notre ville et à son patrimoine de rayonner encore mieux loin à la ronde, et de manière tout à fait particulière.

Permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur cette ambition très précise. Nous souhaitons développer un parcours touristique immersif, plongeant les visiteurs au cœur de l'urbanisme horloger. Je dirais même : dans son intimité. Si notre approche de la valorisation de l'Atelier oublié devait connaître le succès que nous espérons, un jour, à côté des visites

guidées de Tourisme neuchâtelois, nous pourrions proposer un parcours qui commencera à l'Espace de l'urbanisme horloger, sur une place du même nom totalement requalifiée. Il se poursuivra par la visite de l'Atelier oublié, puis du Salon bleu, toujours en visite libre et autonome. En passant ensuite par le Replat du Dahu, les visiteurs poursuivront jusqu'à la Maison blanche, pour terminer par la Villa Fallet.

Ceci est le *petit tour*. Le plus grand passera forcément par l'Ancien Manège, peut-être par l'appartement Sandoz – un autre défi – et son papier peint classé, par l'ancien crématoire et la chapelle où sont désormais exposés les vitraux de Jules Courvoisier.

Et puis un jour, espérons-le, mais trop vite, afin que nous puissions reprendre notre souffle, y compris sur le plan financier, il y aura encore forcément, d'une façon ou d'une autre – et ce ne sera pas ce même conseiller communal qui vous parlera, ce sera un autre – la Villa Turque et la Villa Gallet.

Ainsi, c'est l'urbanisme horloger dans un sens large, allant de l'établi à l'Art nouveau, Style sapin, qui se laissera découvrir, dévoilant une face lumineuse et pourtant cachée de notre cité.

Pour terminer cette première partie de mon intervention, avant de passer aux questions, j'aimerais relever à quel point il était important pour le projet de susciter de l'intérêt chez ceux qui sont à l'origine de presque tout dans notre ville, c'est-à-dire les horlogers. En effet, cet atelier est le leur. Aujourd'hui, nous pouvons d'ores et déjà compter sur des promesses de dons de leur part, à hauteur de CHF 110'000.-. Et ceci malgré les heures difficiles que traverse la branche.

Par ailleurs, il y a encore une petite dizaine de demandes qui sont en cours de traitement dans les entreprises d'horlogerie. J'aimerais, au nom du Conseil communal, remercier chaleureusement ces mécènes horlogers pour leur générosité. Ce ne sont pas que des moyens financiers qu'ils nous apportent ainsi, c'est une dynamique, c'est une reconnaissance de l'intérêt du projet.

Je vais commencer par répondre aux questions du Centre. Le Centre m'a soumis ses questions quelques heures – j'aurais presque envie de dire quelques minutes – avant la séance du Conseil général. De fait, vous me pardonnerez si les réponses sont parfois elliptiques, et ne sont pas aussi circonstanciées qu'à l'accoutumée.

Vous demandez, madame Freitag, quel est le coût actuel des visites. Il n'y a aucun coût à l'heure actuelle, si ce n'est, bien sûr, la location et l'entretien du lieu. Mais les visites ne génèrent aucun coût, puisque c'est Tourisme

neuchâtelois qui s'occupe des visites. Cela fait partie de sa mission. Ce n'est pas le MIH qui en est responsable.

Vous demandez quelle est la réelle plus-value du futur Centre d'interprétation par rapport à l'offre existante au MIH. Il s'agit d'une diversification en lien avec une expérience immersive, une expérience authentique, quelque chose qui est très recherché aujourd'hui dans notre société. C'est un voyage dans le temps qui sera proposé, un voyage dans le cœur du système de la sous-traitance, si importante en ville de La Chaux-de-Fonds.

J'aime bien dire que, si La Chaux-de-Fonds est la Métropole horlogère, ce n'est pas grâce aux grands fleurons. Nous avons ici des fleurons absolument exceptionnels, mais il en existe finalement ailleurs dans l'Arc jurassien. Par contre, nous sommes au cœur de la sous-traitance. Il y a une densité de sous-traitance en ville de La Chaux-de-Fonds qui n'existe nulle part ailleurs.

A propos de cette expérience immersive, j'aimerais remercier Claude-André Moser pour son témoignage, y compris son témoignage olfactif, que je partage complètement.

Vous évoquez la possibilité – ou le risque – d'une redondance des contenus en lien avec ce qui se trouve au MIH : il n'y a ici aucun risque, nous sommes véritablement sur des objets différents.

Pourquoi ces travaux sont-ils à la charge du locataire et non du propriétaire ? Nous avons d'excellents contacts avec le propriétaire de l'immeuble, mais le projet est un projet de la Ville. Le propriétaire n'entend pas investir pour ce projet. Par contre – et de manière assez évidente – le loyer que perçoit le propriétaire restera le même, puisque c'est la Ville qui effectue les travaux. Ce loyer est d'un peu plus de CHF 16'000.- par année.

Nous sommes en discussion avec le propriétaire – et ce sera une condition nécessaire pour réaliser le projet, mais ces discussions se font de manière tout à fait positive et nous allons aboutir à une solution – pour signer un nouveau bail à long terme, au minimum 10 ans, si possible 20 ans, avec la signature d'une convention d'exploitation du lieu dans la durée.

Vous demandez encore si nous ne pouvons pas recourir aux ressources internes de la Ville, notamment aux grandes compétences du MIH. J'aimerais remercier le conservateur du MIH pour sa présence ce soir à côté de la porteuse du projet, Sylvie Pipoz.

Le MIH, madame Freitag, est intégré à toutes les réflexions. Par ailleurs, j'aimerais insister sur le fait que le MIH ne compte pas, dans ses rangs, de muséographe spécialisé, à l'instar de la situation qui prévaut dans tous les musées de la Ville. Cela répond également à la question de M. Moser, qui

connaît d'ailleurs excellemment bien un autre musée de la Ville qui se trouve, de ce point de vue là, dans la même situation. Nous avons des professionnels de très grande qualité, mais nous n'avons pas de muséographe spécialisé à proprement parler.

Vous demandez quelle est la différence entre la muséographie, chiffrée à CHF 350'000.-, et les contenus. Les contenus correspondent aux travaux des historiens, aux travaux de recherche, au développement d'un discours historique. La muséographie est un autre métier, ce ne sont pas les historiens qui peuvent faire cela. Elle correspond à la conceptualisation, à la mise en valeur de ce discours historique, à la mise en scène de ce discours historique, y compris tout le dispositif matériel, les écrans et autres.

Enfin, vous demandez encore comment les montants de rénovation de l'appartement sont calculés : c'est, bien sûr, sur la base de devis et d'analyses de professionnels de la branche.

Je passe aux questions du PLR. La première question que vous posez est celle de savoir si la muséographie pourrait être présentée de manière plus détaillée. C'est vrai que, lors de la commission, nous avons parlé de beaucoup de choses, nous avons parlé de la vision stratégique globale, mais nous ne sommes pas venus au cœur de la muséographie. Bien sûr, c'est une excellente suggestion. Nous prenons l'engagement, lors d'une prochaine séance de la commission de gestion du dicastère – la Commission des infrastructures – de présenter en détail et de mettre en discussion ce projet de muséographie.

Vous demandez également quel sera le soutien financier de l'Etat. Nous avons contacté tant la conseillère d'Etat en charge de la culture et du patrimoine, que celle en charge de l'économie et du tourisme, tant le projet nous semble intéressant à plusieurs titres. Bien sûr, l'une et l'autre étaient informées de cette double démarche. Nous sollicitons un appui de quelque CHF 40'000.-. A notre grande surprise, malheureusement, il nous a été répondu récemment que l'Etat n'avait pas les lignes budgétaires suffisantes. En d'autres termes, si le projet est soutenu par la Confédération, s'il est soutenu par l'association régionale des Montagnes neuchâtelaises, il ne devrait pas l'être par le Canton.

C'est vrai qu'à l'heure d'inaugurer la Tour du Fantastique de John Howe – extraordinaire projet dans lequel le Canton a engagé près de 5 millions de francs – c'est une très grande déception, mâtinée d'une forme d'incompréhension, pour le Conseil communal et les services communaux.

Ce signal est d'autant plus inquiétant – et je le partage avec vous – que le Canton a d'ores et déjà indiqué qu'il entendait se retirer du soutien à la Biennale du patrimoine horloger. A cela s'ajoute le refus d'installer l'Office

cantonal du patrimoine dans le futur centre administratif des Docks. En d'autres termes, malgré la photographie officielle du Conseil d'Etat de 2019 – comme quoi parfois les choses peuvent changer très vite – celui-ci semble aujourd'hui, à notre plus grand regret, se désintéresser de l'urbanisme horloger, et cela malgré la loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel de 2018 – là aussi, ce n'est pas si vieux – qui donne une importance particulière à l'urbanisme horloger, une importance *analogue* à celle du patrimoine palafittique.

Aussi, ceci semble tellement incompréhensible que nous sommes pratiquement convaincus, avec mes collègues du Conseil communal, qu'il s'agit d'un malentendu... Et nous ne désespérons pas de parvenir à infléchir la décision cantonale.

Il y a ensuite les questions du PVL. En synthèse, vous posez la question de la différence entre l'Espace de l'urbanisme horloger et le Centre d'interprétation de l'Atelier oublié. L'Espace de l'urbanisme horloger présente la notion d'urbanisme horloger – comme son nom l'indique – et l'inscription des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sur la liste du patrimoine mondial. Ce lieu donne une vision générale et des clés de *lecture du tissu urbain*.

Il faut visiter l'Espace de l'urbanisme horloger pour ensuite comprendre, lorsque l'on se promène, par exemple, dans le plan en damier, ce que nous sommes en train de voir et d'appréhender. L'Atelier oublié présentera, lui, de manière très directe et immersive, un atelier de mécanique horlogère. Il est ainsi un complément important, nécessaire et cohérent, à la compréhension de la notion d'urbanisme horloger et des savoir-faire qui s'y déploient. En d'autres termes, le visiteur ira du général, en passant par l'Espace de l'urbanisme horloger, au particulier, en se rendant à l'Atelier oublié.

Le Centre d'interprétation, qui prendra place à côté, dans l'appartement, permettra au public d'approfondir la découverte de la double valeur universelle de La Chaux-de-Fonds reconnue mondialement par l'UNESCO : l'urbanisme horloger, d'une part – tout le monde s'en souvient bien – mais également, désormais – depuis quelques années – des savoir-faire en mécanique horlogère.

Vous demandez s'il s'agit d'une nouvelle structure et quels en seront les contours et l'organisation. Ce n'est *pas* une nouvelle structure. C'est un lieu ouvert au public et géré par le Service de l'urbanisme et le Service des bâtiments, en collaboration étroite avec Tourisme neuchâtelois et le MIH. Tourisme neuchâtelois se charge de vendre les billets et gère les réservations, sans frais, pour la Ville. L'entretien se fait via la conciergerie du Service des bâtiments – naturellement, cela a un coût, modeste, mais cela a un coût – la création des contenus est élaborée par le pôle patrimoine

du Service de l'urbanisme, représenté par Mme Pipoz, en collaboration avec le MIH.

Enfin, vous demandez si ce centre – ou ce dispositif – l'Atelier oublié, exigera de nouvelles ressources et de nouveaux postes de travail. Vous l'avez compris : non, il n'y aura pas de nouveaux postes de travail.

Il me semble ainsi avoir répondu à toutes les questions. Je reste naturellement à disposition pour poursuivre.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Merci beaucoup, monsieur le conseiller communal, pour vos réponses à mes questions tardives. Je m'en excuse, le mail est resté dormir dans ma boîte aux lettres. Je ne vous promets pas de ne jamais recommencer, mais je tenterai... Je vous promets que le mail est écrit depuis lundi, et qu'il a été envoyé très tardivement aujourd'hui.

Je prends note qu'il n'y a aucun coût pour les visites, car c'est Tourisme neuchâtelois qui les organise. Toutefois, sauf erreur, ce sont les guides du MIH qui sont quand même présents : est-ce que cela pose un problème – puisqu'il ne sont pas présents en même temps au MIH et sur le site – d'avoir deux guides en même temps et donc un double salaire par rapport à ces périodes ?

Concernant la redondance, ce n'est pas la redondance de l'Atelier oublié qui m'inquiète vraiment, mais bien du Centre d'interprétation en lui-même, qui est créé dans cet appartement. L'appartement est quand même loué à CHF 1'350.- par mois, si l'on fait le calcul, pour un 4,5 pièces, 5 pièces tout au plus. Cela semble quand même cher, puisqu'il n'y a aucune cuisine aménagée, aucune salle de bain à charge du propriétaire, il n'a pas de peinture à refaire tous les *x temps* puisque les coûts sont à charge de la Ville. *Prix d'ami...* je ne le vois pas tant que cela.

Concernant la muséographie et le contenu, je vous remercie pour ces précisions qui me paraissent un peu plus claires. Je suis quand même toujours étonnée que l'on parle de CHF 350'000.- pour de la muséographie, et de seulement CHF 40'000.- pour du contenu. Pour moi, d'un point de vue *recherche*, cela me semblerait devoir coûter beaucoup plus cher que la muséographie, mais c'est mon avis personnel. Néanmoins, je vous remercie pour les réponses et je maintiens ma demande d'une suspension de séance une fois que les différentes questions auront obtenu réponse.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Deux clarifications, madame Freitag, les historiens seraient d'accord avec vous : la muséographie coûte trop cher en regard du travail des historiens, c'est une évidence. C'est un historien qui vous le dit. Nous avons ici, d'ores et déjà, des bases historiques solides. Il s'agit donc de compléter l'existant et de développer le discours.

Par ailleurs, sur le prix de l'appartement, ce ne sont pas CHF 16'000.- pour l'appartement, mais CHF 16'000.- annuels, charges comprises, pour tout l'étage, c'est-à-dire pour l'Atelier oublié et pour l'appartement. Je vous laisse à vos considérations, à savoir si c'est cher ou si c'est bon marché, mais cela divise quand même par deux votre première réflexion.

La parole n'étant plus demandée dans la discussion générale, la vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, propose que la suspension de séance sollicitée intervienne avant la discussion de détail.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 10 MINUTES

DISCUSSION EN SECOND DÉBAT

A la reprise des débats, la vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est dès lors acceptée tacitement.

Au niveau de la discussion de détail, la vice-présidente informe qu'un **amendement** à l'article premier vient d'être déposé par Le Centre. Elle invite la représentante du groupe à lire et développer son amendement.

Amendement du groupe Le Centre à l'art. premier

Article premier.- Un crédit d'engagement de ~~CHF 765'000.-~~ **CHF 300'000.-** est accordé au Conseil communal pour la valorisation de l'Atelier oublié et la création d'un centre d'interprétation du patrimoine.

[art. 2 à 6 inchangés]

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Il s'agit d'une modification de l'art. premier qui prévoit un crédit d'engagement de CHF 300'000.- au lieu de CHF 765'000.- et la suppression de la fin de la phrase « et la création d'un centre d'interprétation du patrimoine ». Les articles qui suivent restent inchangés.

Cela se traduit par la modification de certains postes du tableau figurant en page 11 du rapport :

- le poste « Bâtiment » est réduit à CHF 0.-,
- le poste « Muséographie » est réduit à CHF 100'000.-,
- le poste « Divers et imprévus », soit 10 % de la somme, est réduit à CHF 24'500.-.

Nous arrivons donc à CHF 269'500.-, et nous proposons d'arrondir le crédit d'engagement à CHF 300'000.-.

Description	Coût estimatif
Bâtiment Rénovation appartement est en Centre d'interprétation du patrimoine Rénovation des WC et création d'un vestiaire	CHF 0.-
Muséographie Honoraires, mobilier, matériel multimédia	CHF 100'000.-
Contenus	CHF 40'000.-
Installations	CHF 60'000.-
Communication	CHF 5'000.-
Accessibilité	CHF 20'000.-
Assurances, nettoyages, transports, reproductions, droits, etc.	CHF 20'000.-
Divers et imprévus (10% du budget)	CHF 24'500.-
Total	CHF 269'500.-*

*Il est proposé d'arrondir le crédit d'engagement à CHF 300'000.-.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Nous comprenons le raisonnement, mais un tel projet n'a simplement plus de sens. Ceux qui ont visité l'Atelier oublié comprennent bien qu'il s'agit d'avoir une introduction pour pouvoir appréhender les lieux, pour pouvoir comprendre ce que l'on visite.

L'objectif du Conseil communal est que ce lieu puisse être ouvert en dehors de visites guidées classiques, qui, par définition, sont relativement rares. Il est exclu, non seulement du point de vue financier, mais également en

termes de logique – en regard de la modestie du lieu – d’avoir un collaborateur qui serait présent à 50 % durant la semaine et naturellement plus souvent le week-end.

Cela ne fait donc pas sens. Si le Conseil général devait accéder à cette demande, je pense que l’on devrait très sérieusement se demander si le projet devrait être réalisé. J’aurais presque tendance à vous dire que, dans ce cas-là, il y aurait une forme de cohérence manifeste à refuser le projet. Je ne vois pas bien ce que cette sorte de *bricolage* – excusez-moi – peut permettre en termes de valorisation du patrimoine.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Peut-être quelques réponses aux propos du conseiller communal, M. Théo Huguenin-Elie. De ce que j’ai compris, ce seront des visites soit guidées – donc le guide partira – soit ouvertes, et les personnes devront aller chercher les clés quelque part, puisqu’il n’y aura pas tout le temps quelqu’un sur place.

Alors, pourquoi ne pas faire cette partie Centre d’interprétation du patrimoine là où la clé doit être cherchée, pour que les gens puissent s’imprégner dans un lieu appartenant à la Ville ? Il ne serait ainsi pas nécessaire de faire toutes les modifications dans des bâtiments qui n’appartiennent pas à la Ville. Un propriétaire pourrait tout à coup décider de revenir en arrière concernant la location, et décider de ne plus nous louer le lieu dans 10 ou 20 ans suivant la durée du bail. Tous nos investissements partiraient alors en fumée. Il n’y aura pas d’incendie – je l’espère – dans cet Atelier oublié, donc je ne veux pas parler de fumée pour ne pas appeler le mauvais sort...

Toutefois, on peut se demander s’il y a vraiment un intérêt à faire ces investissements dans un bâtiment qui n’appartient pas à la Ville et dont on ne sait pas combien de temps on l’occupera, 10, 20 ans, ou peut-être plus. Ce sont toujours des inquiétudes par rapport à ce Centre d’interprétation du patrimoine. Je ne pense pas qu’il soit totalement inutile, mais je peine à percevoir son intérêt dans ce lieu qui n’appartient pas à la Ville. A mon avis, il pourrait être réalisé dans un autre lieu, et à un moment où les finances de la Ville le permettent.

Cet appartement est loué depuis 2011. Pourquoi forcer ce crédit maintenant, alors que nous avons des finances qui ne vont pas dans le bon sens, plutôt que de garder notre atelier comme il est actuellement ? Nous pouvons le mettre en valeur pour le patrimoine et pour *Capitale culturelle suisse 2027*, sans que nous ayons absolument besoin de créer un Centre d’interprétation du patrimoine horloger à côté.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Je prends encore une fois la parole, mais nous n'allons pas rester dans ce type de dialogue. J'imagine que d'autres souhaiteront aussi s'exprimer.

Pourquoi maintenant ? Parce que le projet de valorisation de l'Atelier oublié a commencé à germer en 2011. Néanmoins, nous étions face à des difficultés concrètes tellement fortes, que nous avons longtemps couru après une idée, sans réussir à avoir une solution qui soit crédible.

Cette solution, qui vous est présentée aujourd'hui, est une solution qui a cours ailleurs en Suisse, mais également ailleurs en Europe, et qui correspond aussi à une manière nouvelle que les visiteurs souhaitent expérimenter : c'est la visite libre, la visite autonome. C'est une expérience différente de l'expérience que l'on fait lorsque l'on se rend dans un musée. A partir de ce moment-là, le Service de l'urbanisme, le MIH et Tourisme neuchâtelois ont travaillé à un projet. Pourquoi ce projet arrive-t-il aujourd'hui ? C'est simplement parce que ce projet est prêt. Tout simplement. Il n'y a pas eu d'autres considérations.

Vous demandez pourquoi ne pas faire ailleurs ce Centre d'interprétation de la mécanique horlogère *et de l'Atelier oublié* : au travers du Centre d'interprétation de la mécanique horlogère, nous ferons *aussi* l'histoire de l'atelier Jacot, afin que les gens qui poussent ensuite la porte de l'Atelier oublié – jusqu'à un certain stade, car ils ne pourront pas aller jusque vers les machines, les tiroirs et les milliers, les dizaines de milliers d'outils – comprennent ce qu'ils sont en train de voir, ce qu'ils sont en train d'appréhender.

Vous demandez donc pourquoi ne pas le faire *ailleurs*. Je vous renvoie la balle : quel est le sens aujourd'hui de déconstruire l'Espace de l'urbanisme horloger, qui traite de l'urbanisme horloger, de la notion d'*urbanisme*, c'est-à-dire de l'horlogerie qui prend corps dans la pierre ? C'est cela, l'urbanisme horloger. Il ne traite pas de l'atelier Jacot, il ne traite pas de la mécanique horlogère.

Pourquoi déconstruire ce que nous venons de rénover ? Nous avons inauguré la nouvelle exposition de l'Espace de l'urbanisme horloger il y a quelques mois, pour engager exactement les mêmes montants que vous ne voulez pas dans la Halle aux Enchères. Il y a là une incohérence, me semble-t-il, assez fondamentale, dans l'idée que vous avez.

On ne part pas d'une page blanche, on part d'une situation existante. Faut-il attendre 10 ans, 15 ans, que l'exposition actuelle de l'Espace de l'urbanisme horloger ait suffisamment vieilli – au lieu d'un Espace de

l'urbanisme horloger, on ne parle plus que de manière analytique d'urbanisme horloger, encore une fois d'horlogerie qui prend corps dans la pierre – pour parler de mécanique horlogère, de mécanique d'art et de l'atelier Jacot ? Vous voyez bien qu'il y a là quelque chose qui ne tient pas.

Enfin, nous n'allons pas poursuivre le dialogue : visiblement, les avis sont extrêmement tranchés. Je vous encourage quand même, vu que vous parlez de montants avec des termes extrêmement forts – je ne sais plus exactement les termes que vous avez utilisés – à aller voir un peu ce qui se fait ailleurs, pour essayer de prendre la juste mesure de la manière dont notre Ville ou toute chose fonctionnent.

Certes, notre Ville a moins de moyens que les autres, c'est vrai. Néanmoins, de fait, notre Ville réussit toujours à développer des projets, qui sont des projets *exceptionnels*, avec moins de moyens que les autres. Et peut-être que parfois, ici, dans la salle du Conseil général, on perd cela de vue. Par contre, le paradoxe, c'est que vous ne perdez jamais de vue le fait que nous avons moins de moyens que les autres.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, propose de faire une pause avant de poursuivre par le vote de l'amendement. Cette interruption laisse également le temps à l'administration de photocopier et distribuer l'amendement afin que chacun-e puisse en avoir la teneur exacte sous les yeux lors du vote.

PAUSE DE 15 MINUTES.

A la reprise des débats, la vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, **soumet au vote l'amendement du groupe Le Centre** à l'art. premier, lequel est **refusé par 30 voix contre 5 et 4 abstentions.**

Amendement du groupe UDC à l'art. 2

Article 2.- Les différents soutiens financiers à ce projet seront portées en déduction du crédit d'engagement. **Le montant minimal à trouver auprès de soutiens externes est de CHF 350'000.-.**

[art. 1, 3, 4, 5, 6 inchangés]

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Le groupe UDC trouve très intéressant ce projet de mise en valeur de l'Atelier oublié, mais aussi extrêmement onéreux.

Nous saluons particulièrement le fait de recourir à des financements externes afin de diminuer la charge financière de la Ville. Toutefois, avec CHF 500'000.-, nous estimons qu'elle est encore bien trop élevée pour nos finances actuelles. C'est pourquoi le groupe UDC propose cet amendement, afin d'augmenter le montant minimal de soutien externe à CHF 350'000.-, ce qui nous semble raisonnable. Cela réduirait la participation financière communale à CHF 415'000.-, soit environ 55 % du montant total, 45 % étant des financements externes.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Naturellement, nous aimerions pouvoir accepter l'amendement de l'UDC, mais l'objectif est trop haut. Aujourd'hui, après un engagement extrêmement fort des services communaux et du Conseil communal, nous sommes à CHF 190'000.-. Comme je l'ai dit précédemment, nous avons encore un certain nombre de demandes pendantes. Comme je l'ai aussi suggéré, nous imaginions assez naturellement, par effet de subsidiarité, dès le moment où la Confédération entrerait en matière, que nous pourrions tabler sur un soutien de l'Etat. Celui-ci semble aujourd'hui, comme je l'ai indiqué, quand même assez largement compromis. De fait, c'est un objectif que nous ne pouvons pas atteindre.

Comme nous l'avons indiqué dans le rapport – et comme je l'ai dit dans mon intervention – nous allons continuer de prospecter pour tenter d'augmenter ces CHF 190'000.-. Non seulement pour des questions financières, mais également pour créer une synergie, une dynamique la plus favorable possible au projet. Toutefois, CHF 350'000.- nous semblent malheureusement inatteignables. Le Conseil communal ne peut donc accepter votre amendement.

Mme Virginie Mouche, POP :

- Pour notre part, nous n'allons pas accepter cet amendement. Nous apprécions néanmoins d'entendre que le Conseil communal cherche des apports externes, notamment de la part des entreprises horlogères. Comme nous le mentionnions dans notre intervention, nous trouvons nécessaire qu'elles participent à la conservation de ce patrimoine commun.

Dès lors, nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à continuer dans ce sens, bien que ce ne sera pas une condition à l'acceptation du rapport. Et bien entendu, il ne faudra pas lâcher le morceau au niveau du Canton.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, soumet au vote l'amendement du groupe UDC à l'art. 2, lequel est **refusé par 28 voix contre 10 et 1 abstention**.

Art. 3 à 6 : La parole n'est pas demandée.

Soumis au vote, **l'arrêté non amendé relatif à un crédit d'engagement de CHF 765'000.-** pour la valorisation de l'Atelier oublié et la création d'un Centre d'interprétation du patrimoine est **accepté par 27 voix contre 11 et 1 abstention**.

25.046

Rapport du Conseil communal relatif au classement de plusieurs motions et postulats

du 10 septembre 2025

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous propose le classement de plusieurs motions et postulats soit parce que les demandes d'études sollicitées ou les projets ont été réalisés mais n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour eux-mêmes, le présent rapport est l'occasion de renseigner votre Autorité, soit parce qu'étant donné l'évolution du contexte, certains de ces objets sont devenus obsolètes.

Pour rappel, l'article 63 du Règlement général indique :

⁷La motion acceptée, le Conseil communal dépose un rapport dans le délai d'un an. Si ce délai ne peut être tenu, le Conseil communal renseigne le Conseil général sur le motif du retard et l'état d'avancement de l'étude dans le rapport de gestion.

⁸Après avoir accepté le rapport du Conseil communal en réponse à une motion, le Conseil général classe celle-ci. Sur proposition du Conseil communal, un tel classement peut également intervenir en l'absence de tout rapport, lorsque l'objet de la motion a été dans les faits concrétisé. En cas d'opposition du, de la ou des motionnaires au classement d'une motion, un vote a lieu.

Les dispositions relatives aux motions sont applicables par analogie aux postulats (art. 67 al. 3 RG).

Le classement d'une motion ou d'un postulat fait, en principe, l'objet d'un rapport. L'alinéa 8 de l'article 63 précise qu'une motion peut être classée en l'absence de tout rapport, *lorsque l'objet de la motion a été dans les faits concrétisé.*

Le Conseil communal a décidé de renoncer à l'application de l'alinéa 8 de l'article 63 privilégiant ce rapport de classement d'ensemble qui favorise la transparence vis-à-vis du Conseil général et permet de garder une trace écrite de l'acte avalisant le classement des motions et postulats concernés.

Les objets que le Conseil communal vous propose de classer vous sont présentés sous forme de liste dans l'ordre chronologique de la date d'acceptation des motions suivi des postulats avec un bref explicatif de la raison pour laquelle un classement est sollicité. Les textes intégraux de ces objets figurent dans l'annexe 1. L'annexe 2 présente la liste des motions et postulats restants (sans tenir compte des objets acceptés en 2025) avec un bref point de situation. Pour rappel, cette liste est mise à jour chaque année et publiée dans le cadre du rapport de gestion.

Liste des motions à classer

Motion : Pour un concept de développement touristique-culturel original (23 février 2005)

P. Herrmann

Au niveau de la mise en valeur touristique et culturelle de notre patrimoine bâti, le Conseil communal se concentre sur la valorisation de l'existant comme la Villa Fallet, l'Atelier oublié, l'appartement Spillmann (Doubs 32), l'Appartement Sandoz (Promenade 10), l'Ancien Manège, l'Ancien Crématoire, l'Espace de l'urbanisme horloger ou encore les Anciens Abattoirs ou encore la Maison blanche. À terme, il serait souhaitable de pouvoir intégrer la Villa Turque et la Villa Gallet dans la liste des biens culturels accessibles au public. Des projets culturels et de valorisation patrimoniale se développent progressivement autour des différents lieux de notre patrimoine. De plus, après examen de la motion, le Conseil communal arrive à la conclusion que la construction de villas qui ne sont pas destinées à une activité publique ne fait pas partie des missions d'une collectivité publique. Vu ce qui précède, le Conseil communal estime ainsi avoir répondu de manière médiate à la motion et propose son classement.

Motion : HarmoS : quelles conséquences pour l'école chaux-de-fonnière en matière d'infrastructures ? (2 juin 2009)

C. Pipoz

La motion Pipoz date de 2009 et les questionnements qu'elle met en lumière portent essentiellement sur la mise en œuvre du concordat HarmoS. Dès 2010, l'Ecole obligatoire de La Chaux-de-Fonds (EOCF) a étudié ses besoins en infrastructures scolaires en lien avec les réformes. Plusieurs

rapports élaborés avec des architectes ont été remis au Conseil communal pour analyser les besoins et les possibilités d'agrandissement des collèges.

Plusieurs facteurs ont créé de nouveaux besoins en salles de cours : généralisation de la scolarisation dès la 1^e année, réduction des effectifs par classe suite à l'arrêté du 17 octobre 2012 concernant l'organisation des classes, mise en place de groupes à niveaux au cycle 3 nécessitant plus de salles et réorganisation des cycles selon le concordat HarmoS. Les propositions d'agrandissement ont été limitées par les finances de la Ville et la prise en compte de la baisse confirmée des effectifs scolaires sur plusieurs années. Pour répondre aux besoins en locaux scolaires à moindre coût, plusieurs solutions ont été mises en place :

- Rendre polyvalentes les salles du cycle 3 et réaffecter des salles spécialisées en classes ordinaires;
- Déplacer certains élèves entre les secteurs pour équilibrer les effectifs ;
- Créer des salles mixtes dans les centres de documentation ;
- Transformer des logements de concierges en salles de classe;
- Ouvrir un collège à Cap-Martin.

Au cours des dernières années, en fonction de baisses démographiques prolongées, des classes en appartement ont été fermées de même celles situées à Esplanade et dans les environs de la Ville. Des économies supplémentaires ont ainsi pu être réalisées.

Cependant, la population augmentant à nouveau depuis deux ans, une pression se fait sentir dans les collèges du secteur Sud et Ouest, des projets de construction de logements dans certains quartiers pouvant modifier les besoins. Par ailleurs, les besoins du cycle 3, notamment en informatique, demandent également des adaptations des locaux. Une nouvelle stratégie basée sur des données actuelles est nécessaire.

La motion Pipoz trouvant sa raison d'être dans la mise en place du concordat HarmoS, elle ne répond donc plus aux interrogations d'aujourd'hui.

Motion : L'heure en ville (2 février 2010)

M. Gagnebin, K. Babey, M.-F. de Reynier Porta, D. Musy et P. Buhler

Depuis le dépôt de la motion, un effort supplémentaire a été réalisé sur l'entretien et la synchronisation des horloges existantes. Les horloges de clocher sont régulièrement contrôlées et entretenues. Par ailleurs, deux nouvelles réalisations en lien avec le temps ont trouvé place sur le domaine public. Depuis 2018, l'œuvre "Entre chien et loup" illumine le Pont du Manège de sa ligne colorée déclinant le temps en couleurs différentes au fil de la journée. Sur la place de la gare, une nouvelle horloge, offerte par

l'entreprise Tissot et conçue par un designer alors étudiant à l'École d'art, met l'heure au cœur de la ville, au sortir de la gare. De plus, les discussions et bonnes relations avec les CFF ont permis, au printemps 2025, de remplacer l'horloge numérique tombée en panne par une horloge "Mondaine" à l'intérieur du hall de la gare.

Finalement, après un examen concret de la motion, le Conseil communal arrive à la conclusion que créer un "chemin des horloges originales" par un concours n'est pas réalisable. En effet, la création d'une horloge urbaine nécessite son intégration, soit dans un bâtiment, soit dans l'espace public. Or, une telle coordination entre des lieux et des éléments artistiques et techniques à l'échelle d'un parcours dans une ville est trop complexe pour assurer un résultat à la hauteur de notre urbanisme, reconnu mondialement. Cela risque de trop vite demander de lourds entretiens, maintenances et mises à jour. Le Conseil communal estime ainsi avoir répondu à la motion et propose son classement.

Motion : une manière festive de faire connaissance (4 février 2013)

K. Babey

Depuis la réouverture de la Salle de musique en 2015, le TPR mène de nombreuses initiatives pour élargir et diversifier ses publics. Les grands axes de médiation et de recherche de publics, présentés à la Commission de la culture en 2022, se traduisent aujourd'hui dans une programmation mêlant partenariats culturels, collaborations associatives et événements participatifs. L'objectif est double : dynamiser l'offre artistique et renforcer la cohésion sociale dans notre ville et notre canton.

Parmi les rendez-vous désormais réguliers figurent le Printemps culturel, le concert annuel d'orgue (tout public), la Fête du Théâtre (portes ouvertes et représentations « au chapeau »), les rencontres « Mises en Bouche » avec les artistes, ainsi que les brunchs ou la torrée du TPR.

Chaque saison, un bouquet de spectacles consacré à la diversité complète la programmation. Le TPR collabore également avec de nombreux partenaires : les Murs du Son, l'ADN (Association Danse Neuchâtel), le festival Mille Fois le Temps, le Musée des beaux-arts, l'ABC et la Société de musique. Enfin, l'accueil du Concert des Écoliers produit par l'Ensemble Symphonique Neuchâtel en 2024 ou le Gala des 20 ans des *Petits Chanteurs à la Gueule de Bois* ont permis de rassembler des publics particulièrement variés, illustrant la volonté du TPR de toucher toutes les générations et milieux.

Motion : Création d'une artothèque (3 juin 2013)

T. Huguenin-Elie

Le projet initial d'artothèque a évolué en une photothèque, notamment en raison des possibilités de mise en œuvre et suite à la donation du matériel photographique de l'Institut suisse pour la conservation de la photographie, en 2020. Ces appareils professionnels sont utilisés par le secteur technique et reprographie (STR), installé depuis 2023 dans les combles rénovés de la Bibliothèque. Le STR a ainsi reproduit des documents d'archives pour la photothèque : des photographies principalement, mais aussi des cartes postales et des affiches.

La photothèque a été inaugurée le 30 octobre 2024 et rencontre depuis lors un beau succès. 65 photographies encadrées sont empruntables, dans divers formats, au sein de l'espace musique de la Bibliothèque. Une sélection diversifiée, entre reflet des collections patrimoniales et mise en valeur d'œuvres contemporaines, permet aux usagers et usagères de découvrir la photographie et de l'exposer dans leurs salons. Ce projet a été réalisé par l'ensemble de la Bibliothèque (lecture publique, reliure, secteurs patrimoniaux, STR), en collaboration avec son Association de soutien.

Motion : Propreté de la ville (25 novembre 2014)

PS par M. Gagnebin, K. Babey, C. Clerc et O. Can

Le Service des espaces publics œuvre depuis plusieurs années à renforcer la sensibilisation autour des enjeux liés à la propreté des espaces publics. Pour rappel, une campagne globale sur les déchets avait été réalisée en 2014 en collaboration avec l'École d'arts appliqués. En 2024 et 2025, le service a mené une campagne relative au littering. Une nouvelle action ciblée sur la gestion des déchets est en cours d'élaboration en collaboration avec la Fondation Les Perce-Neige.

En parallèle, le service se réorganise pour améliorer la propreté de la zone urbaine :

- Le personnel du secteur nettoyage débute ses activités dès 6h00 afin de garantir la propreté des axes principaux avant l'affluence ;
- Les lundis et lendemains de jours fériés, les équipes commencent à 5h00, pour faire face à l'accumulation exceptionnelle de déchets ;
- Les postes de cantonniers à pied, au nombre de 4, ont été réintroduits dans le centre-ville. Cette présence de proximité permet non seulement une meilleure réactivité mais favorise aussi les échanges directs avec la population ;

- Les missions des cantonniers ont été réorganisées afin de porter une attention accrue aux écopoints, qui concentrent régulièrement des dépôts sauvages ;
- Des opérations ciblées de surveillance ont été menées ponctuellement, notamment avec l'appui d'agents de sécurité affectés à la surveillance des écopoints ;
- En 2024, des poubelles de tri sélectif (papier, verre, PET et ordures ménagères) ont été installées au centre-ville afin de favoriser une gestion plus responsable des déchets.

À ce jour, 642 poubelles publiques sont disposées sur l'ensemble du territoire communal. Notre communication sera également améliorée, notre ville étant l'une des seules en Suisse à proposer un ramassage porte à porte des encombrants, sans frais et tous les jours ouvrables de l'année. Malgré ce service, de trop nombreux encombrants sont encore délaissés, est-ce par méconnaissance des services proposés à la population ?

Au-delà de la sensibilisation, une équipe de deux personnes est en charge des incivilités. Elle sillonne quotidiennement les rues afin de veiller à la propreté des espaces publics et se charge de documenter et dénoncer les comportements inadéquats au Ministère public. Il convient de préciser que les montants des amendes ne sont pas de notre compétence : ils sont fixés par le Ministère public et nous n'avons pas de marge de manœuvre pour les adapter ou les alourdir.

L'ensemble de ces mesures permet d'avoir une ville plus propre, plus accueillante, avec une image positive.

Motion : La ville arboretum : plantations et végétalisations (31 mars 2015)

Yves Strub

Depuis 2015, et plus encore depuis l'engagement d'un architecte paysagiste confirmé au sein du Service des espaces publics, une nouvelle politique de végétalisation a été progressivement mise en œuvre à La Chaux-de-Fonds. Celle-ci répond déjà en grande partie aux ambitions formulées dans la présente motion.

Un virage important a été amorcé afin d'éviter les plantations monospécifiques traditionnelles et de privilégier une diversification des essences végétales. Cette démarche permet de valoriser les événements saisonniers tels que la floraison, la feuillaison et la fructification, en apportant une animation visuelle variée tout au long de l'année et en renforçant la biodiversité urbaine.

Par ailleurs, la palette végétale s'est élargie à des essences qui, bien que non strictement locales, présentent un intérêt certain du point de vue de la biodiversité, de l'attrait paysage, tout en permettant de mieux anticiper les effets du changement climatique, et en contribuant à limiter les impacts des îlots de chaleur urbains.

Néanmoins, les réalités du terrain et les contraintes propres à La Chaux-de-Fonds, notamment son urbanisme spécifique et son altitude élevée, restreignent certaines initiatives. Les contraintes d'entretien, de déneigement ainsi que la configuration particulière des rues limitent les possibilités d'implantations végétales intensives, telles que l'on peut en observer dans d'autres villes.

Malgré cela, les pistes explorées restent nombreuses et ambitieuses, à l'image de la récente transformation du terre-plein central du POD en prairie fleurie, ou encore des accotements en gazon fleuri. À cela s'ajoutent les nouvelles plantations dans les contrallées, avec des arbres choisis pour leur capacité à offrir des animations colorées saisonnières variées.

Concernant l'appropriation végétale des pieds de façades et trottoirs, cette pratique, bien qu'elle contribue à améliorer la qualité de vie urbaine, suscite encore certaines résistances. Celles-ci tiennent notamment à une perception traditionnelle de l'entretien des espaces publics, ancrée dans le principe helvétique du « propre en ordre », ainsi qu'à la crainte d'un « chenit végétal ».

Un travail de sensibilisation et une démarche pédagogique demeurent nécessaires pour faire évoluer ces représentations, tant auprès du public que des équipes d'entretien.

La végétalisation des façades constitue également une piste intéressante, mais elle suppose une collaboration étroite avec les propriétaires immobiliers. Étant donné qu'il s'agit d'interventions sur le bâti privé, cette démarche ne peut être envisagée que sur la base d'une volonté claire des propriétaires concernés. Elle implique par ailleurs des contraintes spécifiques, tant en matière d'entretien des façades qu'en ce qui concerne le choix de végétaux adaptés aux conditions climatiques locales, notamment aux rigueurs hivernales. Si les végétaux ne sont pas bien ancrés ou soutenus, il existe un risque d'arrachement sous le poids de la neige lourde accumulée sur leurs branches.

Nous partageons pleinement l'idée exprimée selon laquelle le succès d'une démarche ambitieuse de végétalisation passe nécessairement par la collaboration active des citoyens et citoyennes, des propriétaires, des associations de quartier. Une part importante des surfaces susceptibles d'être végétalisées ne relève pas du domaine public. Bien que nous ne

dispositions pas des ressources humaines nécessaires pour initier ou mener de tels projets en tant que leader, le secteur Vert reste pleinement disposé à accompagner et soutenir les démarches portées par des acteurs privés ou associatifs, en apportant conseils, expertise et appui technique.

En conclusion, les idées présentées font pleinement écho aux orientations déjà en vigueur. Nous proposons le classement de la motion, les objectifs qu'elle énonce étant d'ores et déjà intégrés et activement poursuivis.

Motion : Une application smartphone pour notre ville (31 octobre 2017)

PS par O. Can

La question de doter la ville d'une application smartphone s'est posée plusieurs fois ces dernières années, sans jamais être développée, en raison des questions de coûts de réalisation et de gestion, ainsi que du bassin potentiel d'utilisateurs.

Bien que pertinentes il y a plusieurs années, les applications mobiles, sauf exception précise, ne sont plus d'actualité, les sites Internet de nouvelle génération étant parfaitement compatibles avec les téléphones portables.

Le développement d'une application mobile serait actuellement redondant avec le site Internet de la Ville, et coûteux, devant être développé en parallèle pour les principaux systèmes d'exploitation (Android, iOS, etc.). Le nouveau site Internet promotionnel de la ville, figurant à l'adresse suivante: <https://hellolachauxdefonds.city/>, répond à ce besoin. Quant au chantier de refonte du site Internet de la Ville, <https://www.chaux-de-fonds.ch/>, il est en cours et promet une interface conviviale et 100% compatible avec les téléphones mobiles notamment. Le Conseil communal propose de classer cette motion.

Motion : Incitons les automobilistes à plus de civilité en ville (28 juin 2018)

UDC par H. Chantraine

Depuis le dépôt de la présente motion (2018), la ville, sous l'angle urbanistique ou d'un point de vue plus organisationnel de ses services, a significativement évolué.

Sur l'aspect sécuritaire, les nombreux (ré)aménagements urbains ont permis de clarifier des situations normatives ou accidentogènes alors délicates à traiter en cas d'incivilité en lien avec le droit en vigueur. Aujourd'hui, plusieurs espaces se sont normalisés et ont été mis aux normes grâce à des aménagements qualitatifs : la signalisation verticale a été purifiée et le marquage horizontal est plus visible. Il peut encore être constaté actuellement une inflation des véhicules aux heures de pointe, mais les

aménagement entrepris et les projets de contournement routier futurs permettront assurément de mieux fluidifier le trafic et limiter ainsi les infractions encore trop nombreuses.

Dans tous les cas, grâce aux mesures précitées, l'action de la Sécurité publique a pu monter en puissance ces dernières années, ou du moins être davantage facilitée.

En effet, sur le plan des dénonciations pénales et des autres sanctions administratives, les actions orientées, le quadrillage efficient du plan de stationnement ainsi que l'efficacité du personnel uniformé sur le terrain ont permis de dégager un chiffre des plus exceptionnels sur les cinq derniers exercices (30'841 amendes en 2024 / 28'000 amendes en moyenne depuis 2020). Si ce chiffre peut laisser songeur sur le respect des règles par certains usagers ou usagères, il reflète néanmoins un engagement total des collaborateurs et collaboratrices, dans le respect de la proportionnalité, le nombre de réclamations étant, quant à lui, relativement faible.

Motion : Des passages pour piétons... source de dangers ? (28 juin 2018)

UDC par H. Chantraine, M. Schafröth, A. Favre, T. Brechbühler, C. Cassard, J.-D. Christen et L. Favre

L'étude réalisée en 2019 a montré qu'environ 60% des 544 passages pour piétons (PPP) recensés sont jugés insuffisants par rapport à la norme. Les non conformités sont des distances insuffisantes de visibilité (86% des cas), un éclairage insuffisant (17%), la traversée de plus d'une voie de circulation par direction (13%) ou une distance de traversée trop élevée (5%). À noter qu'un PPP peut cumuler plusieurs des non conformités précitées.

La mise en conformité des passages insuffisants prendra plusieurs années. Les projets de réaménagement urbain prévoient systématiquement la mise en conformité des PPP et les mises en zone 30 impliquent également la suppression de certains PPP non conformes qui deviennent superflus. Un crédit récurrent figure annuellement dans les budgets pour le traitement individuel de certains passages pour piétons. Le Conseil estime qu'avec les mesures précitées, la motion peut être classée.

Motion : Guinguette éphémère (26 septembre 2019)

Interpartis (POP, PS et les Vert-e-s) par N. Erard, F. Bärtschi, P. Jobin et S. Erard

Avant la tempête du 24 juillet 2023, le parc des Crêtets a été utilisé plusieurs fois pour l'installation d'une guinguette éphémère. Le réaménagement du parc des Crêtets, qui prévoit d'équiper le grand kiosque et son espace alentour pour y installer des événements et guinguettes, va permettre de retrouver

cette dynamique et de la pérenniser. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose de classer cette motion.

Motion populaire : Agissez pour l'économie locale et la surconsommation (26 septembre 2019)

Lara Zender

Dans le cadre du renouvellement de la concession pour l'affichage public, l'appel d'offres a prévu un périmètre d'exclusion de la publicité commerciale sur le domaine public. Le centre-ville, la zone du Grand-Pont au parking de la Ronde, celle entre les voies de chemins de fer et la rue Jardinière ainsi que les rues du Coq et des Terreaux en vieille-ville, ont été intégrés dans ce périmètre d'exclusion. Au vu de cette mesure, le Conseil communal propose le classement de cette motion.

Motion : Le central Park de La Chaux-de-Fonds (29 octobre 2019)

PS par O. Can

Les récents réaménagements de l'avenue Léopold-Robert dans son périmètre "Grand-Pont-Avenir", des rues Dr Coullery, Casino et du carrefour Abeille-Serre ainsi que les futurs réaménagements sur le dernier tronçon (Avenir-Modulor) qui sera requalifié en 2028/2029, répondent parfaitement à la motion. 123 arbres nouveaux ont été plantés sur l'avenue Léopold-Robert, y compris sur le rond-point nord du Grand-Pont (62 sur le Pod et 61 sur et autour du rond-point). S'ajoutent à ceux-ci les 84 érables "historiques" du terre-plein central.

De plus, le POD a été végétalisé par 1200 m² de prairie fleurie sur les côtés, le long des trottoirs et par 2'200 m² en prairie naturelle sur le terre-plein central sous les arbres. Le Conseil communal propose le classement de cette motion.

Motion : Harcèlement de rue : agissons (1^{er} septembre 2020)

Interpartis (PS et POP) par S. Locatelli, P. Jobin, M. Schneeberger et K. Boukhris

Depuis désormais trois ans, la Sécurité publique a modifié son approche et a changé aussi bien la nature de ses interventions que son image. Si l'application du droit et le souci de l'égalité de traitement restent au cœur de sa doctrine, une proportionnalité accrue est aujourd'hui appliquée dans ses missions quotidiennes. Aussi, la Sécurité publique soigne sa présentation, s'efforce d'être plus proche de la population et de ses besoins et propose ses services afin d'améliorer la communication entre autorités et habitant- e- s.

Ainsi, désireuse de renforcer la proximité vis-à-vis de la population – qui semble par ailleurs être appréciée des commerçant-e-s et résident-e-s –, un bilan des actions de la Sécurité publique, certes non exhaustif, peut être dressé et répond en partie à la motion susnommée :

- Action préventive auprès des acteur-trice-s d'un quartier à la suite d'un changement de régime de circulation/stationnement, familiarisant ainsi la population allogène à des règles, parfois quelque peu formelles et difficilement compréhensibles du grand public.
- Points de contact réguliers avec les organisateur-trice-s d'événements publics afin de les soutenir dans les démarches (administratives ou opérationnelles) et les accompagner afin de les sensibiliser aux us et coutumes d'événements multiculturels rassemblant un public hétéroclite.
- Distribution d'informations en mains propres aux commerçant-e-s impacté-e-s par la tenue de manifestations d'ampleur afin de les sensibiliser et les rassurer sur les dispositifs sécuritaires allant être mis en place le jour de l'événement. Ces mêmes commerçant-e-s jouent naturellement ensuite un rôle de relai auprès de la population pour diffuser ces mêmes précieuses informations.
- Organisation de divers stands d'information relatifs à la sécurité (présence à Capa'Cité, présence sur la place du Marché, présence conjointe avec la Police neuchâteloise dans les centres commerciaux, journée de présentation des métiers en collaboration avec le SISMN et la Police neuchâteloise, journée d'information avec Centrevue (fondation neuchâteloise en soutien et en aide aux personnes aveugles et malvoyantes, etc.).
- Présentation, par des agent-e-s, du rôle et des missions de la Sécurité publique, et plus largement des institutions communales à un public divers et varié tel que la clientèle du restaurant social EKIR, les enfants dans le cadre d'une soirée "Smala" organisée par le Service de la jeunesse ou lors de soirées pour créer des vocations auprès de certaines communautés migrantes.

Cet intense travail initié par la Sécurité publique, en partenariat avec d'autres services communaux, permet de favoriser un rapprochement avec la population, y compris, par exemple, des individus marginalisés, des victimes de harcèlement ou encore le jeune public, à travers des rencontres participatives, des présentations de la Sécurité publique ou plus largement des institutions communales. L'objectif est d'améliorer le vivre-ensemble et le bien-être au sein de notre collectivité.

S'agissant du rôle de la Ville en tant qu'employeur, l'enquête menée au sein du personnel de l'administration en 2022 a révélé que 25% du personnel

avait ressenti une forme de discrimination dans les 24 derniers mois notamment pour des questions de genre. C'est un des résultats que le Conseil communal souhaite traiter avec sérieux. Aussi, il a nommé un groupe *Diversité* qui, sur coordination du Service de l'intégration et du Service des ressources humaines, coordonne la Feuille de route pour une administration exemplaire en matière de diversité. Une attention particulière est accordée à la question de l'emploi et des dispositifs mis en place pour dénoncer une situation de discrimination et de harcèlement. Le nouveau statut du personnel a également été revu dans ce sens.

Motion : Luttes contre la précarité en soutenant le commerce local (1er septembre 2020)

POP par J. Gressot / F. Bärtschi / M. Belo / N. Erard / K. Boukhris / F. Jeandroz / M. Schneeberger

Depuis le dépôt de la motion en pleine pandémie, la situation socio-économique ne s'est pas détériorée de manière significative suivant les indicateurs dont nous disposons. Dans ce sens, nous pouvons nous référer aux statistiques des contribuables figurant dans le rapport de gestion de la Ville.

Nous pouvons également relever une baisse des bénéficiaires de l'action sociale, mais cette tendance tend à s'inverser depuis quelques mois. Nous portons une attention particulière et bienveillante aux demandes des associations venant en aide aux personnes touchées par la précarité. Ce sont elles, proches du terrain, qui sont le mieux à même de répondre aux demandes diverses et apporter une aide efficace.

Il est également à relever que des mesures votées par le Grand Conseil, notamment l'élargissement des ayants-droits aux subsides LAMal, contribuent à soulager les bas revenus. Au niveau communal, il est difficilement imaginable de pouvoir agir autrement que par l'intermédiaire des associations caritatives, dont il faut souligner l'excellent travail, et les mesures sociales appliquées à l'échelle cantonale. Aussi, tout en demeurant attentifs à l'évolution socio-économique de la population chaux-de-fonnière et en adaptant, le cas échéant, les soutiens accordés aux associations, il est proposé de classer cette motion.

Motion : Appartements pour le personnel à contrat de durée déterminée de l'Hôpital (24 septembre 2020)

POP par N. Erard et J. Gressot

En juin 2020, la gérance du Services des bâtiments et du logement a proposé au service de l'hébergement et intendance du RHNE la possibilité

de dédier des appartements meublés de la Commune pour les médecins assistant-e-s via un partenariat avec le RHNE.

Ces derniers ont répondu qu'ils n'avaient pas de demandes en ce sens de leur personnel soignant et qu'ils n'étaient pas intéressés. La Ville possède et gère des immeubles à proximité de l'Hôpital et reste ouverte à toute collaboration. Par ailleurs, de nombreux médecins sont déjà locataires dans ces immeubles.

Parallèlement, une liste des logements vacants concernés avait été envoyée au RHNE à la même époque. Il n'y a pas eu de retour de l'institution à ce sujet ni aucune demande. Il est ainsi proposé de classer cette motion.

Motion : Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! (6 mai 2021)

PS par P.-A. Borel

Cette motion trouvait tout son sens dans le cadre de la pandémie. Plusieurs années se sont écoulées depuis et force est de constater que les mesures prises essentiellement à l'échelle cantonale, niveau institutionnel le plus approprié pour répondre aux inquiétudes des motionnaires, ont permis une reprise de la vie normale assez rapidement. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de relancer, mais bien de renforcer l'attractivité de l'économie locale. Cela ne se décrète pas, mais passe à la fois en améliorant le cadre urbain comme la place du Marché, en favorisant les animations à l'instar des Jeudredis bleus, ou en développant la monnaie locale. Aussi, nous proposons le classement de cette motion qui n'est plus tout à fait d'actualité.

Motion : La Chaux-de-Fonds, une Ville ouverte et active contre toute forme de discrimination (28 octobre 2021)

Interpartis (POP et PS) par L. Zender et S. Locatelli

Tandis que le Service des ressources humaines s'engage à promouvoir un environnement de travail où règne respect et bienveillance, l'école travaille dès le plus jeune âge sur les questions de vivre-ensemble, au même titre que le Service de la jeunesse qui fait un travail de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes.

Suite à l'enquête menée en 2022 auprès des employé-e-s de l'administration afin d'appréhender la diversité au sein du personnel et développer ainsi un environnement de travail accueillant et inclusif, un groupe *Diversité* s'est constitué en 2023 et a soumis un plan d'action au Conseil communal. Les premières mesures se déploieront en 2025.

Parallèlement, le Service de l'intégration est membre de l'ECCAR (plateforme européenne de coalition des villes contre le racisme) et du

comité du Forum Tous Différents - Tous Egaux qui coordonne chaque année la Semaine d'actions contre le racisme (SACR).

Le nouveau Statut du personnel et son règlement d'application, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2026, consacrent une politique des ressources humaines fondée sur la protection de la personnalité, la promotion de l'égalité et de l'inclusivité, ainsi que la garantie d'un cadre de travail sûr et respectueux, permettant à chacune et chacun de s'épanouir dans un climat de considération mutuelle.

Motion : Dans le cadre de la volonté du Canton de favoriser la domiciliation, la Ville doit donner l'exemple et favoriser en premier lieu celle de ses employés communaux (28 octobre 2021)

PS par A. Houlmann

De nombreuses mesures sont en place afin de favoriser la domiciliation du personnel sur le territoire communal :

- A dossier égal, les candidatures de personnes domiciliées à La Chaux-de-Fonds, respectivement dans les montagnes neuchâteloises, sont privilégiées;
- Lors des entretiens d'embauche, une sensibilisation systématique est effectuée lorsqu'il s'agit de candidats résidant hors commune
- Une allocation de domicile est octroyée ;
- Des avantages liés à la mobilité sont proposés aux collaboratrices et collaborateurs domiciliés sur le territoire chaux-de-fonnier ;
- L'ensemble des primes sont versées en « Abeille », la monnaie locale ;
- Le domicile fiscal en Suisse est obligatoire.

De manière générale, l'amélioration des conditions de travail et du dynamisme mis en place dans le développement de La Chaux-de-Fonds, montrent des signes positifs, non seulement sur la domiciliation du personnel (68% des employé·e·s contre 66% 20 2016), mais également sur l'augmentation du nombre d'habitants et d'habitantes.

Cependant, nous devons continuer nos efforts afin de renforcer ces chiffres, qui, s'ils s'améliorent pour l'ensemble du personnel, ont tendance à diminuer pour les cadres.

Nous vous proposons de classer la motion, les demandes de cette dernière étant mises en place par des mesures concrètes et un suivi minutieux de cette question importante pour notre Administration.

Motion : pour que La Chaux-de-Fonds dépose un dossier de candidature pour devenir "Ville du Goût" (28 octobre 2021)

Interpartis (tous) par J. Gressot, B. Leitenberg, P.-A. Borel, N. Tissot, C. Piguët, M. Freitag, A. Vaucher et A. Favre

Conformément au programme de législature 2020-2024, des réflexions sont en cours afin de valoriser les métiers de bouche du tissu commercial chaux-de-fonnier. La Ville a participé à la Semaine du Goût en 2024, et participera également aux éditions 2025 et 2026. La Ville va également poser sa candidature pour être Ville du Goût en 2027. Au vu de ce qui précède, il est proposé de classer cette motion.

Motion : Pour une amélioration de la gestion des poubelles (1^{er} février 2022)

Interpartis (PVL, Le Centre, PLR, PS, Les Vert-e-s, POP et UDC), par B. Leitenberg, M. Freitag, A. Vaucher, P.-A. Borel, C. Piguët, N. Tissot, F. Perret, J. Gressot, J.-P. Brechbühler

Depuis le 1^{er} février 2025, le ramassage des poubelles porte à porte a cessé. Des conteneurs ont été disposés en ville. Un service reste en place pour les personnes à mobilité réduite sur certificat médical, option qui n'est pas proposée dans les autres communes. Un monitoring est effectué pour la vidange des conteneurs ainsi que des poubelles publiques.

Des poubelles à tri sélectif ont été installées au centre-ville. Une campagne de communication pour lutter contre le *littering* a été lancée en 2024. Elle sera encore déployée durant 2025 par affichage sur des sites stratégiques. En parallèle, le Service des espaces publics se réorganise afin d'améliorer la gestion des 642 poubelles publiques disposées sur le territoire communal. Par exemple, les équipes sont à l'œuvre dès 5h00 les lundis et les lendemains de jours fériés.

Les mesures demandées par la motion ayant été mises en place avec un suivi attentif, nous vous proposons de classer la motion.

Motion : Une balançoire pour chaise roulante en ville de La Chaux-de-Fonds (5 avril 2022)

PS par P. Jobin, P.-A. Borel et M. Gagnebin

Une réflexion a été menée par le Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement et le Service des espaces publics. Une nouvelle politique concernant les jeux accessibles aux personnes à mobilité réduite est en place et plus largement les besoins des différents âges sont pris en compte. À titre d'exemple :

- Un tourniquet PMR, accessible en chaise roulante est installé sur la place de jeu de la Place du Bois depuis 2023;
- Une balançoire pour les chaises roulantes sera installée dans la place de jeux des Lilas;
- La future place de jeux du parc Gallet a été conçue comme une place plus inclusive pour l'ensemble des enfants (accessibilité, ombrage, âges, mobilité, intérêts, etc.);

Une réflexion sur la mobilité et les différents âges sera systématiquement effectuée pour les réaménagements futurs de nos places de jeux. La nouvelle politique concernant les places de jeux répondant aux demandes de la motion, nous vous proposons son classement.

Motion : Économie circulaire – création du site Internet latchaux-repare.ch pour promouvoir la réparation (5 avril 2022)

Les Vert-e-s par S. Giamboni, C. Piguët, J.-J. Tritten, B. Thiémard-Clémentz, J.-E. Lalive, I. Guyot, S. Erard, G. Rochat, K. Boukhris, L. Zender

L'économie circulaire doit indéniablement être soutenue et favorisée. L'idée des motionnaires d'un site internet dédié est louable, cependant, une telle mesure a ses limites. En effet, comme le relève implicitement le développement de la motion, au-delà de la création d'un site, il est nécessaire de l'implémenter et de le tenir à jour.

Ce travail est important en termes de ressources et indispensable pour maintenir attractif un tel site. Nous estimons que les moyens requis sont plus efficaces dans le soutien à des initiatives favorisant concrètement les circuits courts. D'autre part, la recherche d'un prestataire de service permettant de réparer ou de recycler un objet est facilement identifiable via une recherche Internet sans qu'il faille recourir à un site dédié. Au niveau de l'administration, une page "économie circulaire" est à disposition et tend à se développer, comportant une liste des partenaires locaux actifs dans la seconde vie des objets qui est en cours de mise à jour. Un développement plus complet a été fait en réponse à la motion 25.012 du groupe Les Vert-e-s, "Encourager et rendre visible une politique d'achats durable, responsable et locale", qui a finalement été retirée. Forts de ce constat, nous proposons le classement de cette motion.

Motion : Salle du Conseil général : un peu d'air, s'il vous plaît ! (2 février 2023)

Interpartis (les Vert-e-s, PS, POP, PVL, UDC et le Centre) par C. Piguët, P.-A. Borel, K. Boukhris, B. Leitenberg, J.-P. Brechbühler et M. Freitag

Dans le cadre du projet de rénovation et de transformation du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, une attention particulière sera portée sur la Salle du Conseil

général. Il est prévu d'en renouveler le mobilier, sous réserve de validation par l'Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel. Ce changement devrait pouvoir offrir davantage d'espace. Il est donc proposé de classer cette motion.

23.004 – Motion intercommunale : Médecins scolaires - opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle (9 mars 2023)

Des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds par A. Vaucher

Le poste de médecin scolaire a été repourvu en août 2024 avec l'engagement du Dr Olaf Makaci, assurant ainsi la continuité des prestations de santé scolaire, d'orthophonie et de santé sexuelle – planning familial. Depuis le 18 août 2025, le service a également repris la coordination opérationnelle avec le CERAS, renforçant de manière significative la cohérence et les synergies interinstitutionnelles.

Le Service de santé sexuelle – planning familial fonctionne déjà sous un mode intercommunal avec la Ville du Locle et présente un niveau de satisfaction élevé auprès des usagères et usagers. Des discussions avancées sont en cours afin que le service assume également la fonction de médecin scolaire pour Le Locle, à temps partiel et en qualité de référent. Cette évolution s'inscrit directement dans l'objectif de mutualisation visé par la motion, tout en garantissant le maintien des prestations du CSS-PF.

Au regard de ces éléments, il apparaît que les mesures concrètes déjà mises en œuvre répondent pleinement à l'esprit et aux objectifs de la motion. Son classement se justifie dès lors de manière claire et légitime.

23.021 – Motion : Limitons le béton dans nos constructions (8 mai 2023)

Les Vert-e-s par C. Piquet, N. Tissot, J-J. Tritten, G. Rochat, A. Ferlin, L. Todeschini, M. Baptista

Le Service des bâtiments et du logement est de plus en plus vigilant sur ce point et utilise le moins possible de béton. Si besoin, l'utilisation de béton dont les agrégats sont recyclés est privilégiée. Il est donc proposé de classer cette motion.

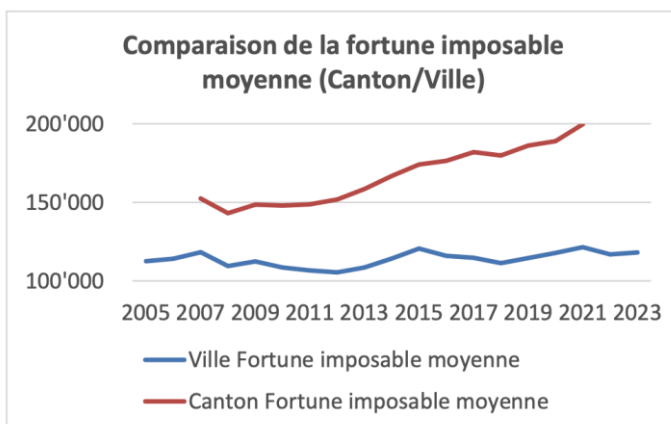
Liste des postulats à classer

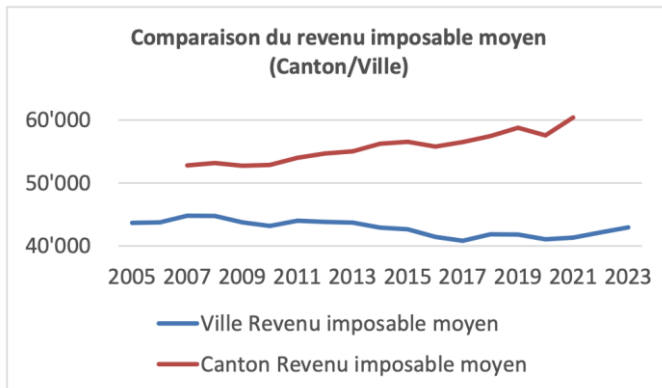
Postulat : Établissement d'un rapport permettant de comprendre ce qui se passe en termes de mobilité des contribuables de 1999 à 2002 et d'évolution de la structure des contribuables depuis 1995 (10 décembre 2002)

Sylvia Morel relatif au budget 2003

Le suivi statistique des mouvements de la population sous un angle de l'évolution de la surface financière des administré-e-s est très difficile, voire impossible. Des tentatives ont été faites avec le Service cantonal de la statistique et les résultats ne sont pas probants, soit trop vague pour être significatifs ou limités par le secret fiscal. Le rapport de gestion donne cependant un certain nombre d'informations sur le nombre de contribuables suivant la catégorie fiscale, mais l'évolution constatée ne permet pas de tirer des conclusions compte tenu des nombreux facteurs qui peuvent influencer la statistique (départ, décès, baisse de revenu, séparation, etc.). Nous pouvons toutefois observer une certaine stabilité. Cependant, si l'on observe l'évolution moyenne des revenus imposables et des fortunes imposables des contribuables chaux-de-fonniers comparée à la moyenne cantonale, nous constatons que l'écart se creuse.

Nous pouvons en déduire que la population de notre ville stagne en termes de capacité financière, voire se paupérise alors qu'elle s'améliore à l'échelle cantonale. Ce constat devrait faire l'objet d'une étude à l'échelle cantonale pour déterminer les facteurs qui induisent un renforcement des disparités au sein de notre région. La Ville n'a malheureusement pas les moyens, notamment en termes d'accès aux données, pour mener à bien une telle étude. Aussi, nous vous proposons à regret de classer ce postulat.





Postulat : possibilité de reporter à chaque croisement d'importance le nom des rues (2 avril 2009)

UDC par H. Chantraine, J.-C. Legrix, M. Schafroth et A. Parel relatif à l'inscription probable de l'urbanisme horloger de la Chaux-de-Fonds sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Depuis le dépôt du postulat, il y a plus de 15 ans, le développement des outils numériques de navigation entraîne des changements dans la manière de s'orienter en ville. Force est de constater que les piétons, cyclistes et automobilistes s'orientent de plus en plus au moyen de leurs smartphones. Par conséquent, il n'est aujourd'hui pas opportun de répondre favorablement à cette motion. Il n'est pas possible de reporter à chaque croisement d'importance le nom des rues, ceci pour des raisons esthétiques, financières et logistiques. Le système actuel, avec des plaques explicatives aux deux extrémités de la rue lorsque son nom évoque une personnalité, un terme local ou technique et des plaques de rappel posées régulièrement a largement fait ses preuves dans notre commune comme dans de nombreuses autres villes. Les personnes qui souhaitent approfondir un toponyme peuvent aisément faire leurs propres recherches en ligne ou en bibliothèque. Vu ce qui précède, le Conseil communal propose de classer le postulat.

Postulat concernant la mise en conformité des bâtiments publics pour les rendre accessibles aux personnes handicapées (29 octobre 2012)

K. Babey, C. Ummel, P. Gazareth, M. Erard, H. Chantraine, F. Hainard, M. Hess relatif à une demande de crédit de CHF 1'374'000.- pour la transformation des locaux du Service communal de l'action sociale, rue du Collège 9

Conformément à l'application de la LHand concernant les immeubles administratifs et locatifs, une étude de mise en conformité (suppression des barrières architecturales, création de sanitaires adaptés) est entreprise à l'occasion de chaque projet demandant un permis de construire pour transformation ou changement d'affectation de locaux. Dans le cadre fixé par la loi, le propriétaire peut renoncer à l'aménagement si le coût estimé de celui-ci dépasse 20% de l'investissement total. Lors de chaque intervention entreprise sur un bâtiment, le SBL met en application la LHand en mettant systématiquement en conformité les objets traités.

En 2020, le bâtiment Serre 23 a été équipé d'une rampe. En 2022, le collège de la Promenade est rendu entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) tout comme Muzoo. Aujourd'hui, en 2025, les collèges, le Parc des Musées, l'Hôtel-de-Ville, le site du Châtelot, les Anciens abattoirs, l'aula des Forges sont les dossiers sur lesquels le SBL travaille, ils seront tous mis en conformité. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose de classer ce postulat.

Postulat demandant au Conseil communal de mettre en œuvre un programme échelonné d'équipement des bâtiments publics qui le nécessitent (mobilité verticale, locaux sanitaires) (23 septembre 2013)

F. Hainard, C. Ummel, C.-A. Favre, K. Babey, A. Steudler et P.-Y. Blanc relatif Rapport d'information du Conseil communal relatif au Programme de législation 2012-2016

Voir remarque liée au postulat précédent.

Postulat pour un éco-quartier sur le site de l'ancienne scierie des Eplatures (23 avril 2018)

Interpartis (POP et Vert-e-s) par M. Fatton, A. Monnard, J.-E. Lalive et J. Gressot au rapport relatif au changement d'affectation « Scierie des Eplatures », biens-fonds 430, 1671, 1672, 2918, 7365 et 7682 du cadastre des Eplatures et à la modification des plans d'alignement « n° 25 » sanctionné le 4 mai 1948 et « n° 54 » approuvé le 5 mars 1963

Dans le projet actuellement en cours d'élaboration, les voitures, sauf les véhicules d'intervention, n'auront plus la possibilité de circuler en surface dans le quartier de l'ancienne Scierie des Eplatures. De plus, dans le cadre

des discussions avec le porteur de projet, des aspects environnementaux, paysagers et sociaux ont été intégrés au cahier des charges pour la réalisation d'un plan spécial en parallèle de la première phase du projet. Au vu de ce qui précède et comme le plan spécial vous sera soumis le moment venu, le Conseil communal propose de classer le postulat.

Postulat sans titre du 28 novembre 2019

POP au rapport relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement Est par la route principale suisse H18

Le Conseil communal peut apporter les précisions suivantes concernant les demandes de ce postulat.

La réduction de vitesse sur les rues collectrices est analysée au cas par cas lors des réaménagements de ces axes. En effet, la vitesse de 40 km/h ne peut pas être généralisée, car elle ne constitue pas une limitation générale de vitesse au sens de la législation fédérale. En localité, cette vitesse est de 50 km/h (art. 4a al. 1 let. a OCR) et sur les routes secondaires non affectées à la circulation générale, des zones 30 peuvent être établies (art. 2a al. 5 OSR et art. 22a OSR). L'instauration d'une limitation à 40 km/h ne peut qu'être liée aux circonstances particulières qui prévalent sur un tronçon donné (par exemple pour le respect de distances de visibilité sur un tronçon en courbe).

La possibilité de limiter la vitesse à 30 km/h à toute la ville sur les horaires de nuit n'est légalement pas possible pour des raisons de proportionnalité. En effet, si la Ville de Lausanne a instauré ce régime pour quelques-uns de ses grands axes, celle de Fribourg a créé une situation instable juridiquement et soulevé un front anti zones 30 en instaurant ce régime de manière généralisée. Nous allons donc étudier au cas par cas les axes qui pourraient bénéficier de ce régime dans le cadre de la mise à jour de notre cadastre du bruit, des évolutions des législations supérieures ainsi que de l'évolution de notre réseau routier.

Au vu des réaménagements effectués sur de l'avenue Léopold-Robert pour la mobilité douce et des besoins d'accessibilité des commerces locaux pour les clients motorisés et les livraisons, l'aménagement de la rue de la Serre uniquement pour la mobilité douce n'est pas opportun. Toutefois, elle sera progressivement requalifiée pour un partage plus équilibré entre les modes de mobilités, comme pour le réaménagement du carrefour Abeille-Serre.

La place du Marché a été rendue définitivement piétonne en 2024.

Le transit des véhicules lourds articulés (trains routiers et semi-remorques) par la rue de la Balance en direction sud est interdit depuis le réaménagement de cet axe dans le courant de cette année. La signalisation

de l'itinéraire de transit pour camions entre le Chemin-Blanc et le Bas-du-Reymond a été renouvelée afin de contourner au mieux le centre-ville, en attendant la mise en service de l'évitement H18.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil communal propose le classement du postulat.

Postulat pour un examen des conditions de travail du personnel communal (16 décembre 2021)

POP relatif au budget 2022 par J. Gressot, K. Boukhris, C. Babando, F. Jeandroz, M. Schneeberger et L. Zender

Le Conseil communal a proposé cet examen dans le cadre de la révision du RGPA, réalisé en concertation avec le syndicat des services publics (SSP). Le rapport soumis à votre Autorité en mai 2025 a été accepté à l'unanimité.

Concernant la partie de la RDECF (classification des fonctions), les travaux pour sa révision commenceront suite à la mise en place du nouveau règlement pour le personnel de l'administration.

Le postulat demande un examen des conditions de travail qui a été effectué et qui se poursuivra avec le travail sur la RDECF, nous vous proposons dès lors le classement de ce dernier.

Postulat : Recherche de partenariat public-privé concernant le réaménagement de la Place du Marché (21 juin 2022)

Interpartis (Le Centre, PVL, UDC, POP, PLR, les Vert-e-s) relatif aux comptes 2021 par M. Freitag, B. Leitenberg, J.-P. Brechbühler, K. Boukhris, M. Schneeberger, A. Vaucher et C. Pignet

La commission *ad hoc* du Conseil général a examiné cette demande et cela ne lui a pas paru adéquat. Le classement est donc demandé.

24.046 – Postulat pour des infrastructures sportives valorisées dans notre commune (24 septembre 2024)

PS relatif au rapport 24.042 par A. Chouiter Djebaili et consorts

Le Conseil communal a placé la thématique des infrastructures sportives parmi ses priorités, conscient de leur contribution significative à l'attractivité de la ville, à sa prospérité ainsi qu'au bien-être de ses citoyennes et citoyens. En effet, elles encouragent à la fois l'activité physique et la pratique du sport.

Ce projet incarne l'image d'une ville dynamique, résolument tournée vers l'avenir et investie pour sa jeunesse. Il contribue également à renforcer l'attractivité économique, sportive et touristique de la région, au bénéfice de la population et au développement de La Chaux-de-Fonds.

Dans ce cadre, le Conseil communal a doté le Service des sports des moyens nécessaires, en l'autorisant à engager un-e chargé-e de mission possédant une expérience en bâtiment et en gestion de projets. Cette personne aura notamment pour mission d'établir un état des lieux des infrastructures existantes, de soutenir le chef de service dans les projets de rénovation en cours et à venir, ainsi que d'épauler les responsables des secteurs patinoires-piscines et stade dans le suivi et l'entretien courant des bâtiments et installations techniques sportives.

Par ailleurs, le Service des sports ambitionne d'élaborer à court/moyen terme une politique sportive globale, incluant un volet dédié aux infrastructures sportives. Celui-ci permettra sur la base de l'état des lieux et des besoins futurs, de planifier, réaliser et rénover les équipements sportifs de la ville de La Chaux-de-Fonds de manière cohérente et structurée.

Enfin, le nouveau concept cantonal des sports, doté d'un crédit d'engagement de 36 millions de francs pour la période 2025-2032, représente une véritable opportunité. Ce programme vise à soutenir la construction ou la rénovation d'infrastructures sportives présentant un intérêt cantonal ou régional. Il devrait également encourager une planification plus cohérente à l'échelle intercommunale et régionale, permettant idéalement une complémentarité des équipements ainsi qu'une plus grande efficacité grâce au partage des ressources.

23.062 – Postulat : Bilan après une période de mise en œuvre de 2 à 3 ans du groupe (14 novembre 2023)

PS en lien avec le rapport 23.057 relatif à une demande de crédit de CHF 1'745'000.00 TTC pour la modification de la politique de stationnement et du Règlement concernant le stationnement à usage public.

23.063 – Postulat : Étude afin d'identifier les catégories de personnes les plus péjorées par l'introduction d'un second macaron et à déterminer quelles réponses pourraient être apportées pour ces personnes (14 novembre 2023)

Interpartis (PS, Les Vert-e-s et POP) en lien avec le rapport 23.057 relatif à une demande de crédit de CHF 1'745'000.00 TTC pour la modification de la politique de stationnement et du Règlement concernant le stationnement à usage public.

Le crédit et le règlement concernant la politique de stationnement ayant fait l'objet d'un référendum, puis ayant été refusés en votation populaire, les postulats 23.062 et 23.063 sont considérés comme classés.

Conformité au programme de législation

Plusieurs objets proposés pour classement portent sur des mesures réalisées concernant des démarches ou actions s'inscrivant dans le programme de législation. De manière non exhaustive, nous pouvons citer :

- L'adaptation de plusieurs places de jeux en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite en réponse à la motion PS du 5 avril 2022 : *Une balançoire pour chaise roulante en ville de La Chaux-de-Fonds* par P. Jobin, P.-A. Borel et M. Gagnebin.
- L'ensemble des actions portées par le Service de l'intégration et les autres services communaux notamment celui des ressources humaines dans le cadre de la Feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité qui répondent à la motion interpartis (POP et PS) du 28 octobre 2021 : *La Chaux-de-Fonds, une Ville ouverte et active contre toute forme de discrimination* par L. Zender et S. Locatelli.
- La concrétisation de la semaine du Goût et la candidature pour devenir Ville du Goût en 2027 suite à la motion interpartis du 28 octobre 2021 *pour que La Chaux-de-Fonds dépose un dossier de candidature pour devenir "Ville du Goût"* par J. Gressot, B. Leitenberg, P.-A. Borel, N. Tissot, C. Piguet, M. Freitag, A. Vaucher et A. Favre
- La finalisation du nouveau statut du personnel validé par votre Autorité qui sera suivie de la mise à jour de la classification des fonctions en lien avec le postulat POP du 16 décembre 2021 *pour un examen des conditions de travail du personnel communal* relatif au budget 2022 par J. Gressot, K. Boukhris, C. Babando, F. Jeandroz, M. Schneeberger et L. Zender.
- Un programme ambitieux et réaliste de rénovation de plusieurs infrastructures sportives en réponse au postulat PS du 24 septembre 2024 *pour des infrastructures sportives valorisées dans notre commune* par A. Chouiter Djebaili et consorts.

Conséquences sur les finances

Sans objet.

Conséquences sur les ressources humaines

Le principe de procéder par un rapport d'ensemble proposant le classement de plusieurs motions et postulats représente une charge de travail moindre pour les services communaux. Les ressources humaines et financières des services pourront ainsi se concentrer sur les objets encore à l'étude ainsi que sur les autres projets et prestations à la population.

Collaboration intercommunale

Sans objet.

Liens avec le projet Capitale culturelle

Sans objet.

Éléments relatifs au développement durable

Plusieurs objets proposés pour classement portent sur des mesures réalisées et concernent des démarches ou actions en lien avec le développement durable. De manière non exhaustive, nous pouvons citer :

- Les différentes mesures de plantation et replantation d'arbres et de végétalisation de la ville qui répondent à la motion de Yves Strub du 31 mars 2015, *la ville arboretum : plantations et végétalisations*.
- L'ensemble des aménagements urbains et efforts de végétalisation en particulier sur le POD dans l'état d'esprit de la motion PS du 29 octobre 2019 : *Le central Park de La Chaux-de-Fonds* déposée par O. Can.
- La limitation du béton dans les constructions en réponse à la motion 23.021 du 8 mai 2023 des Vert-e-s par C. Piguët, N. Tissot, J.-J. Tritten, G. Rochat, A. Ferlin, L. Todeschini et M. Baptista.
- L'ensemble des démarches de requalification urbaine et favorisant la mobilité douce ainsi que la réduction du trafic tout en tenant compte du cadre légal en réponse au postulat POP du 28 novembre 2019 relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement Est par la route principale suisse H18.
- Les réflexions parfaitement en phase avec les principes du développement durable dans le cadre du plan de quartier de l'ancienne scierie des Eplatures en lien avec le postulat interpartis *pour un éco-quartier sur le site de l'ancienne scierie des Eplatures* du 23 avril 2018 par M. Fatton, A. Monnard, J.-E. Lalive et J. Gressot au rapport relatif au changement d'affectation « Scierie des Eplatures » [...].

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir classer les objets proposés dans ce rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Théo Huguenin-Elie	Floriane Mamie

Annexes :

- Annexe 1 : textes intégraux des motions et postulats à classer
- Annexe 2 : liste des motions et postulats encore à l'étude (acceptés mais non classés - sans tenir compte des objets acceptés en 2025) avec point de situation (extrait du rapport de gestion 2024)

La vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, relève que le rapport 25.046 est traité selon les règles du débat court.

Elle précise que la durée des interventions dans le débat d'entrée en matière est de 2 minutes. Si l'entrée en matière est acceptée, chaque objet proposé pour classement sera passé en revue. Sans opposition, les objets seront ainsi considérés comme classés. En cas d'opposition, le débat sera ouvert, puis le classement sera soumis au vote.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- C'est une entrée en matière qui va être très courte. Je remercie énormément le Conseil communal et les personnes qui ont préparé ce rapport. Cela a dû être un vrai travail de fourmi et très compliqué d'aller tout rechercher pour vérifier si des objets n'auraient pas été classés. C'est une très bonne idée de pouvoir faire ce beau toilettage des motions, postulats et autres objets en cours. Je les remercie donc énormément.

En ce qui concerne les différents objets à classer, Le Centre ne demandera pas particulièrement la discussion sur certains objets. Néanmoins, en cas d'ouverture de la discussion, il risque de suivre des votes pour le non-classement de ces objets.

Mme Julie Perret, POP :

- Le groupe POP apprécie le travail qui a été effectué. Nous sommes sûrement plusieurs à connaître le plaisir de cocher les cases d'une de ces fameuses « to-do lists ». Les choses avancent et cela fait du bien. Lister ce qui a été fait permet de retrouver du sens et de l'enthousiasme au travail parfois long et lent que nous essayons toutes et tous de faire ici. J'espère pour elles/eux que ce sentiment existe aussi chez les gens qui, dans les services, se sont prêtés à cet exercice. Il me semble qu'ils/elles le méritent. En tout cas, nous les en remercions.

Dans la plupart des cas, les arguments du Conseil communal nous ont semblé pertinents, et je ne veux pas revenir sur chaque motion : soit la réponse nous semble pertinente, soit la préoccupation est devenue obsolète.

Nous nous réjouissons des exemples de végétalisation et d'arborisation. Nous saluons les efforts et moyens investis pour lutter contre les discriminations, l'accent mis sur l'inclusivité, l'amélioration de l'accès des patinoires publiques aux personnes à mobilité réduite, l'apparition de balançoires pour les chaises roulantes. Dans tous ces domaines, on peut toujours s'améliorer, mais des progrès sont faits. La direction nous convient

et cela nous permet d'accepter de classer un certain nombre de motions et postulats plutôt avec satisfaction.

Nous sommes aussi très heureux que la révision du statut du personnel ait pu être finalisée. A ce propos, le classement du postulat pour un examen des conditions de travail a quand même suscité des débats dans le groupe. Nous n'avons en effet pas vu de nouvelles grilles salariales, et c'est un élément important pour le POP.

Cela dit, au vu des délais annoncés, nous avons choisi de faire confiance au Conseil communal et allons accepter de classer ce postulat. Nous nous réjouissons de traiter cette question, en commission et ici, et de la voir enfin aboutir.

Par contre, nous allons refuser de classer la motion sur le harcèlement de rue et le postulat pour les infrastructures sportives, pour des raisons que je développerai volontiers au moment de discuter la chose en détail.

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Le rapport ici présent nous propose le classement d'un certain nombre de motions et postulats de notre Autorité. Nous remercions le Conseil communal ainsi que les services pour cette mise à jour, qui permet non seulement de faire un peu de classement, mais aussi de rendre visible un certain nombre d'avancées effectuées au sein de notre ville et le chemin parcouru : il est en effet fort intéressant de voir le contenu d'objets déposés parfois il y a plus de vingt ans.

Nous remercions également le Conseil communal et les services d'avoir fourni en annexe les textes originaux des objets déposés, ce qui était fort judicieux, et a permis un gain de temps précieux et apprécié par les membres du Conseil général qui se sont penchés sur ce classement.

Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'un gros travail qui a été fourni. Loin de nous l'idée de comparer les réponses entre elles. Nous sommes toutefois restés un peu sur notre faim dans un cas ou l'autre. C'est pourquoi nous refuserons l'un ou l'autre classement et demanderons un ou deux ajustements ou des informations complémentaires.

Pour terminer, nous réitérons nos remerciements pour ce rapport ainsi que pour le travail réalisé, et nous ne mettrons pas de pression temporelle quant aux réponses à apporter dans les cas où nous refuserons le classement.

M. Karim Djebaili, PS :

- Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal et les services qui ont compilé les réponses données concernant certains objets en

souffrance. Nous irons dans le détail par rapport à certains objets avec lesquels nous sommes en opposition.

Par contre, il y a un objet sur lequel nous aurions voulu avoir un peu plus d'éclaircissements, car il nous manque encore quelques réponses : il s'agit de la motion « La Chaux-de-Fonds, une ville ouverte et active contre toute forme de discrimination ». Le Conseil communal dit que « les premières mesures se déploieront en 2025 » : nous aimerions savoir quelles sont ces mesures. Pour le reste, mes collègues interviendront. Nous ne nous opposerons cependant pas à son classement.

M. Christophe Ummel, PLR :

- La manière de procéder proposée convient au PLR. Tout d'abord, une question : dans le commentaire de certains objets, on nous dit qu'ils ont déjà été traités à l'occasion de rapports présentés au Conseil général. Comment se fait-il que les objets déposés n'aient pas été classés au moment du dépôt des rapports ?

Le nombre de rapports est impressionnant. Toutefois, répartis sur le nombre de services, il n'y en a pas tant que cela. Nous pouvons imaginer qu'un service a sa liste de 3 ou 4 objets auxquels il doit répondre, et que lorsqu'un rapport est déposé, il se demande si celui-ci peut faire office de réponse, moyennant peut-être l'ajout d'un paragraphe ou deux. La question est donc : pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?

Au PLR, nous trouvons toujours qu'il y a beaucoup d'objets déposés. Nous avons des ordres du jour qui s'allongent avec un bon nombre d'objets du Conseil général. Nous sommes assez confortés dans l'idée que, bien souvent, c'est un peu lourd d'imposer certains sujets sous forme de motion. Ils pourraient faire l'objet d'une interpellation ou d'une résolution, quelque chose de moins contraignant et d'aussi moins lourd pour les services. Nous en sommes aujourd'hui d'autant plus convaincus quand nous voyons la liste des objets qui vont être classés en une seule fois. Ils auraient très bien pu être déposés sous une forme plus simple.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Je serai extrêmement bref : le groupe UDC remercie le Conseil communal pour ce rapport, et l'ensemble des objets dont le classement est proposé n'appelle pas d'objection.

M. Pascal Kaufmann, PVL :

- Je peux reprendre mot pour mot ce que vient de dire Jean-Pierre Brechbühler.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal :

- Par ce rapport, le Conseil communal vous propose de nous livrer ensemble à un exercice institutionnel nécessaire, mais finalement assez sensible : le classement ou non d'objets acceptés par votre Autorité et *non* dûment traités par la nôtre, c'est-à-dire en vous livrant un rapport.

Vous avez sans doute noté que nous avons déjà procédé ensemble à ce type d'exercice : la dernière fois, c'était il y a un peu moins de 10 ans, en février 2016.

Si nous nous permettons de solliciter le classement de certaines motions et de certains postulats, c'est essentiellement pour deux raisons.

La première raison, c'est que, parfois, l'objet n'est simplement plus d'actualité, le temps ayant fait son œuvre et l'eau ayant coulé sous les ponts : ainsi, par exemple, la motion demandant une application smartphone pour notre ville, ou celle sollicitant une intervention de la Ville pour sortir de la crise pandémique. Celle-là, j'espère que vous accepterez de la classer...

La deuxième raison, c'est que le sujet nous semble avoir été traité par le Conseil communal et les services communaux, sans qu'un rapport ait formellement été livré. C'est le cas, par exemple, de *la ville arboretum* ou du *Central Park* sur le POD, cela a été mentionné par l'un ou l'autre d'entre vous. Ou encore l'installation de balançoires pour chaises roulantes sur les places de jeux.

A vrai dire, les objets ayant naturellement trouvé une réponse concrète sont très nombreux, et c'est heureux. Cela témoigne, à notre sens, du bon fonctionnement de nos institutions : le Conseil communal et les services communaux sont à l'écoute de leur Législatif et partagent globalement souvent les mêmes préoccupations. De fait, il sera normal qu'ici ou là, votre Autorité ne partage pas notre analyse en refusant de classer l'un ou l'autre objet. Nous nous réjouissons d'en faire le débat.

Pour les précisions sollicitées par le groupe socialiste, concernant la motion « La Chaux-de-Fonds, une ville ouverte et active contre toute forme de discrimination » – étant donné que, si j'ai bien compris, le classement ne sera pas contesté, qu'il s'agit simplement de précisions et que nous n'allons pas revenir tout à l'heure sur cette motion – je laisse la parole à mon collègue Théo Bregnard pour qu'il puisse vous apporter ces précisions.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Je ne vais pas être exhaustif, vu l'heure qui tourne, mais il était effectivement évoqué, parmi les mesures prises contre toute forme de

discrimination, certaines mesures qui arriveront en 2025. Aussi, je comprends que cela ne satisfasse pas complètement votre curiosité. Sachez que j'en développerai quelques-unes, mais que je reste évidemment ouvert pour le reste si je ne réponds pas à toutes.

L'idée est de mettre en place des formations, notamment une formation au travers d'un groupe, *Diversité*, qui travaillera vraiment à prévenir toute forme de discrimination.

Le Conseil communal s'est réuni il n'y a pas longtemps pour être sensibilisé à cette question, et pour ensuite élaborer, avec nos cadres, avec l'administration, une *Charte de la diversité*, qui devrait venir l'année prochaine.

Il y a eu différentes formations des cadres à ces problématiques, dans différents services, ainsi que des sessions de la formation « Accepter les différences » en 2024 et en 2025, et il y en aura encore par la suite.

A côté de cela, il y a aussi différents questionnaires sur les questions des discriminations à l'attention des usagers, pour essayer de répondre au mieux, pour améliorer l'accueil à la population et l'inclusivité de notre administration. Nous essayons aussi de travailler à la communication, avec un *guide des bonnes pratiques* ainsi que différentes rencontres avec les communautés étrangères, dans l'idée d'avoir vraiment une politique de proximité.

Dans les mesures à venir, il y a donc cette *Charte de la diversité*, évoquée précédemment, et nous essayons aussi de travailler assez largement, au sein de l'administration, avec la poursuite de la révision des processus de recrutement, qui intègre ces problématiques ainsi que toute la question du bien-être des employés, avec l'élaboration de différents canevas d'entretien de développement.

Dans tous les guichets de la Ville, nous poursuivrons également des réflexions sur l'accueil de toutes les populations, ainsi que différents supports de communication. Il y a donc vraiment une volonté de renforcer les liens avec la population et avec les associations de la ville. Nous travaillons aussi au sein de l'école sur plusieurs axes permettant de favoriser le vivre-ensemble.

Je m'arrête là, mais la liste est encore longue. Celle-ci démontre, d'une certaine manière, notre volonté de travailler contre les discriminations.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est dès lors acceptée tacitement.

DISCUSSION EN SECOND DÉBAT

L'ensemble des objets proposés pour classement sont passés en revue. Sauf opposition, les objets sont considérés comme classés.

LISTE DES MOTIONS À CLASSER

Motion du 23 février 2005, de P. Herrmann : « Pour un concept de développement touristique-culturel original »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 2 juin 2009, de C. Pipoz : « HarmoS : quelles conséquences pour l'école chaux-de-fonnière en matière d'infrastructures ? »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 2 février 2010, de M. Gagnebin, K. Babey, M.-F. de Reynier Porta, D. Musy et P. Buhler : « L'heure en ville »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 4 février 2013, de K. Babey : « Une manière festive de faire connaissance »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 3 juin 2013, de T. Huguenin-Elie : « Création d'une artothèque »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 25 novembre 2014, PS par M. Gagnebin, K. Babey, C. Clerc et O. Can : « Propreté de la ville »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 31 mars 2015, de Yves Strub : « La ville arboretum : plantations et végétalisations »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 31 octobre 2017, PS par O. Can : « Une application smartphone pour notre ville »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 28 juin 2018, UDC par H. Chantraine : « Incitons les automobilistes à plus de civilité en ville »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 28 juin 2018, UDC par H. Chantraine, M. Schafroth, A. Favre, T. Brechbühler, C. Cassard, J.-D. Christen et L. Favre : « Des passages pour piétons... source de dangers ? »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 26 septembre 2019, interpartis (POP, PS et les Vert-e-s) par N. Erard, F. Bärtschi, P. Jobin et S. Erard : « Guinguette éphémère »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion populaire du 26 septembre 2019, de Lara Zender : « Agissez pour l'économie locale et la surconsommation »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 29 octobre 2019, PS par O. Can : « Le Central Park de La Chaux-de-Fonds »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 1^{er} septembre 2020, interpartis (PS et POP) par S. Locatelli, P. Jobin, M. Schneeberger et K. Boukhris : « Harcèlement de rue : agissons »

Mme Julie Perret, POP :

- Je ne vais pas trop m'étendre, mais la motion demandait une « politique active » axée – je cite – « sur les moyens d'information, sensibilisation et sécurisation, menés en coordination entre les différents services de l'administration [...] ». Nous apprécions les efforts de la Sécurité publique, la volonté de travailler sur la proximité, le fait que la Sécurité publique prenne à cœur son rôle de facilitateur social et que le vivre-ensemble soit favorisé, mais tout cela ne parle de harcèlement de rue que par la bande, non pas de manière directe.

Surtout, à la relecture du PV, il était demandé une coordination, le déploiement d'un plus grand nombre d'actions dans plus de services différents : l'école, TransN, et les milieux culturels et sportifs étaient notamment cités. Aussi, à notre sens, cela ne répond pas à la motion qui a été déposée, en tout cas pas de manière suffisante.

Mme Laure Houlmann, PS :

- Le groupe socialiste souhaite tout d'abord remercier les différents services de la Ville pour les efforts fournis et les mesures mises en place ces dernières années, tels que cités en réponse au classement de cette motion, et il est important de persévérer dans cette voie. Si le classement n'est pas souhaité par le groupe socialiste, il ne s'agit pas d'une remise en cause de ces efforts, mais plus la question de savoir si l'on ne peut pas en faire plus, par exemple en renforçant la dimension préventive.

Si l'on en revient à la thématique de cette motion – qui est le harcèlement de rue – chacun et chacune a conscience que le problème ne se trouve pas que dans la rue, bien au contraire. C'est même la pointe de l'iceberg. Les comportements déplacés, les remarques inappropriées ou les gestes intrusifs peuvent survenir dans toutes les sphères de notre quotidien. Souvent, ils créent un malaise, y compris chez celles et ceux qui ne sont pas directement visés et qui, trop souvent, préfèrent l'ignorer. C'est ce type de réaction, entre autres, qui contribue à invisibiliser le problème – voire même à le banaliser – et c'est cette banalisation qui, à terme, peut ouvrir la porte à des formes plus graves de violence. C'est contre cette banalisation qu'il faut lutter.

Si l'on s'en réfère au rapport réalisé en juillet 2024 par le Département fédéral de l'intérieur sur les chiffres de la violence domestique, il semble plus que nécessaire que le Conseil communal et ses services continuent de

prospector pour des solutions et des stratégies visant à former et informer ses citoyens et citoyennes : par exemple, par la mise en place d'une formation sur la compréhension du mécanisme du harcèlement ou savoir comment réagir quand on en est témoin.

Des collectivités publiques et des entreprises en font déjà l'expérience. Pour n'en citer qu'une, le Canton de Neuchâtel, sur le modèle du Canton de Vaud, a ainsi mis en place, depuis 2023, des formations accessibles au personnel des pharmacies, souvent en première ligne face à des situations de violence. Ces dernières années, ce type de formation s'est énormément développé, il serait dommage de s'en priver.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Le harcèlement est une réalité, malheureusement : sifflements, remarques, gestes déplacés, insultes ou attitudes menaçantes. Toutes ces formes d'agressions portent atteinte à la dignité et au sentiment de sécurité.

Les femmes en sont les premières victimes, mais pas seulement : il touche aussi des personnes en raison de leur origine, leur orientation sexuelle, leur état de santé ou leurs convictions. C'est un problème grave, qui concerne directement le vivre-ensemble dans notre ville. Veiller au bien-être de la collectivité, c'est aussi garantir que chacune et chacun puisse évoluer librement dans l'espace public.

Depuis le dépôt de cette motion en 2020, la Ville n'est pas restée inactive. Bien au contraire, elle a pris plusieurs mesures.

Nous avons évoqué le renforcement de la proximité de la Sécurité publique, et cela touche évidemment l'aspect sécuritaire uniquement. D'ailleurs, j'ai encore consulté les statistiques, qui démontrent que, finalement, il n'y a pas véritablement de hausse significative de cette problématique, mais qu'elle reste connue et dommageable.

Un certain nombre de campagnes de sensibilisation et de prévention ont été menées dans l'espace public, notamment auprès des jeunes. Les services communaux ont bien évidemment été, eux aussi, impliqués de manière forte, notamment avec la mise en place d'une plateforme de coordination qui regroupe les services de la Sécurité publique, de la Jeunesse, de l'Ecole, de la Santé et de l'Intégration, évidemment, qui est en lien avec les différents partenaires externes que sont Police neuchâteloise et d'autres associations spécialisées.

Ces efforts montrent que le sujet est pris au sérieux, mais il faut aussi être lucide : aucune motion communale ne peut, à elle seule, résoudre un

problème sociétal aussi complexe. Ce combat doit donc s'inscrire dans la durée, avec des acteurs multiples.

Le classement que nous proposons aujourd'hui n'est donc pas un point final, il est la reconnaissance que les objectifs de la motion ont été intégrés dans l'action communale, et qu'ils continueront d'être poursuivis.

Le Conseil communal s'engage évidemment à rendre compte régulièrement des mesures entreprises en lien, notamment, avec le Canton, les associations, et les actrices et acteurs de terrain. Aussi, classer cette motion, c'est reconnaître que nous avons entendu l'appel, que nous avons agi et que nous continuerons d'agir. C'est un acte de transparence et de responsabilité de notre part. Pour ces raisons, je vous invite à accepter le classement.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion « Harcèlement de rue : agissons »** est soumis au vote et **refusé par 25 voix contre 10 et 4 abstentions.**

Motion du 1^{er} septembre 2020, POP par J. Gressot, F. Bärtschi, M. Belo, N. Erard, K. Boukhris, F. Jeandroz, M. Schneeberger : « Luttes contre la précarité en soutenant le commerce local »

Mme Line Vögtli Demarle, Les Vert-e-s :

- Dire que, selon les statistiques des contribuables, la situation socio-économique ne s'est pas détériorée de manière significative nous semble réducteur. Dire que les bénéficiaires de l'action sociale sont en diminution ne reflète pas la réalité constatée par les services et associations qui travaillent sur le terrain. On assiste plutôt à une nette augmentation des inégalités entre les personnes touchées par la précarité et les grosses fortunes qui continuent de s'enrichir.

Alors, oui : les associations de terrain sont reconnues et soutenues, et des mesures sont prises au niveau cantonal pour élargir, notamment, les droits aux subsides. Néanmoins, malgré ce soutien, les professionnels du terrain ne peuvent pas tout régler faute de moyens. Nous ne pouvons pas laisser les organisations d'entraide gérer seules ces grands défis. Il est pour nous nécessaire que la Ville garde un esprit de veille active pour anticiper les enjeux liés à la précarisation d'une partie de la population, et cibler au mieux là où sont les besoins et points d'attention. Comme la réponse donnée par le Conseil communal ne nous convient pas, le groupe des Vert-e-s s'opposera au classement de cette motion.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Nous comprenons votre souci face à une situation sociale difficile dans nos Montagnes, et qui risque encore de s'aggraver au gré des décisions du triste sire Donald.

Toutefois, les statistiques sont ce qu'elles sont : une image objective suivant des données définies. Les statistiques sont sans émotion – je vous l'accorde – sans impression, sans subjectivité. Sont-elles le juste reflet de la situation ? Je ne le sais pas. En tous les cas, le Conseil communal ne dispose pas d'autres moyens pour évaluer objectivement l'évolution socio-économique de notre population. Dans ce sens, une motion – donc une demande d'étude – ne permettra pas d'apporter plus de réponses que celles figurant année après année dans les rapports de gestion.

Vous le soulignez, nous devons être vigilants et garder un esprit de veille active et, comme vous, nous en sommes absolument convaincus. Une étude n'améliorera en rien cette attention soutenue. Une attention qui n'est pas seulement celle de la Ville, mais aussi celle du Canton. En effet, comme vous le savez, l'action sociale, dans notre canton, est harmonisée et gérée par une action commune et coordonnée de l'Etat et des communes. Ceci permet d'avoir une efficience institutionnelle renforcée. Mais il est évident que l'Etat et les communes ne peuvent pas apporter seuls une réponse à la précarité, et que les acteurs de terrain – nous pensons aux nombreuses associations avec lesquelles nous dialoguons et que nous soutenons – sont également essentiels dans les réponses multiples qui doivent être apportées. Un rapport ne changera rien à cette réalité et ne nous permettra pas de renforcer nos collaborations.

Enfin, de manière générale, nous pouvons toujours estimer devoir en faire plus. Cependant, pour rappel, les charges de l'action sociale représentent, actuellement, pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, plus de 25 millions de francs par année, soit près de 10 % du budget communal.

En conclusion, nous regrettons si nos réponses ne vous conviennent pas, mais espérons que nos réponses collectives et concrètes auprès des personnes dans le besoin sont plus convaincantes.

Mme Julie Perret, POP :

- J'aimerais juste préciser – d'autant plus que c'était notre motion – que nous considérons qu'elle date d'un moment précis et que ce moment est passé. Cela ne veut pas dire que l'on s'imagine qu'il n'y a plus de précarité ou que ce n'est plus un problème ou qu'il ne faut plus s'en préoccuper. Mais dans ce sens, c'est une espèce de motion *pour toujours*. C'est un souci qui va

rester. Aussi, nous accepterons le classement de cette motion, tout en restant évidemment attentifs et attentives aux besoins.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion « Luttons contre la précarité en soutenant le commerce local »** est soumis au vote et **accepté par 36 voix contre 2 et 1 abstention.**

Motion du 24 septembre 2020, POP par N. Erard et J. Gressot : « Appartements pour le personnel à contrat de durée déterminée de l'Hôpital »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée.**

Motion du 6 mai 2021, PS par P.-A. Borel : « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée.**

Motion du 28 octobre 2021, interpartis (POP et PS) par L. Zender et S. Locatelli : « La Chaux-de-Fonds, une Ville ouverte et active contre toute forme de discrimination (28 octobre 2021) »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée.**

Motion du 28 octobre 2021, PS par A. Houlmann : « Dans le cadre de la volonté du Canton de favoriser la domiciliation, la Ville doit donner l'exemple et favoriser en premier lieu celle de ses employés communaux »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée.**

Motion du 28 octobre 2021, interpartis (tous) par J. Gressot, B. Leitenberg, P.-A. Borel, N. Tissot, C. Pignet, M. Freitag, A. Vaucher et A. Favre : « Pour que La Chaux-de-Fonds dépose un dossier de candidature pour devenir 'Ville du Goût' »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée.**

Motion du 1^{er} février 2022, interpartis (PVL, Le Centre, PLR, PS, Les Vert-e-s, POP et UDC), par B. Leitenberg, M. Freitag, A. Vaucher, P.-A. Borel, C. Piguet, N. Tissot, F. Perret, J. Gressot, J.-P. Brechbühler : « Pour une amélioration de la gestion des poubelles »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 5 avril 2022, PS par P. Jobin, P.-A. Borel et M. Gagnebin : « Une balançoire pour chaise roulante en ville de La Chaux-de-Fonds »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 5 avril 2022, Les Vert-e-s par S. Giamboni, C. Piguet, J.-J. Tritten, B. Thiémond-Clémentz, J.-E. Lalive, I. Guyot, S. Erard, G. Rochat, K. Boukhris, L. Zender : « Économie circulaire – création du site Internet latches-repare.ch pour promouvoir la réparation »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

Motion du 2 février 2023, interpartis (les Vert-e-s, PS, POP, PVL, UDC et le Centre) par C. Piguet, P.-A. Borel, K. Boukhris, B. Leitenberg, J.-P. Brechbühler et M. Freitag : « Salle du Conseil général : un peu d'air, s'il vous plaît ! »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

23.004 – Motion intercommunale du 9 mars 2023, des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds par A. Vaucher : « Médecins scolaires - opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle »

M. Alain Vaucher, PLR :

- Cette motion est intercommunale, pour rappel, soutenue à l'unanimité par le Conseil général loclois. Il me semble – et ce sentiment est partagé par le groupe – que la réponse doit aussi être intercommunale, Le Locle n'ayant pas encore répondu à cette motion. Je sais que des réflexions sont en cours, mais encore non abouties.

Je souhaiterais attendre la conclusion des réflexions des conseils communaux de nos deux villes, avant que le Conseil général de La Chaux-de-Fonds soit amené à se prononcer sur ce classement. Cela me paraît prématuré et cavalier.

La réponse attendue peut être un rapport d'information commun aux deux villes, ou le classement pourra être demandé à une séance du budget ou des comptes, si une synergie devait déjà être en cours. C'est pour cela que je propose au Conseil général de refuser ce classement.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Le fond n'étant pas combattu, je peux entendre que cela pose un certain nombre de questions sur la forme. C'est aussi une motion qui n'a pas été déposée de manière intercommunale dans une séance de conseils généraux qui se réunissent. Cela pourrait se faire, il semblerait que cela se fasse même parfois. C'est assez rare, me semble-t-il aussi...

Je vous propose cependant, au vu des arguments, de classer la motion. Néanmoins, si vous ne le souhaitez pas, nous traiterons cela d'une autre manière. Mais à ce stade, ce n'est pas envisagé tout de suite.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion 23.004** est soumis au vote et **accepté par 27 voix contre 10 et 2 abstentions.**

23.021 – Motion du 8 mai 2023, Les Vert-e-s par C. Piguët, N. Tissot, J.-J. Tritten, G. Rochat, A. Ferlin, L. Todeschini, M. Baptista : « Limitons le béton dans nos constructions »

La parole n'étant pas demandée, la motion est considérée comme **classée**.

LISTE DES POSTULATS À CLASSER

Postulat du 10 décembre 2002, de Sylvia Morel, relatif au budget 2003 : « Établissement d'un rapport permettant de comprendre ce qui se passe en termes de mobilité des contribuables de 1999 à 2002 et d'évolution de la structure des contribuables depuis 1995 »

La parole n'étant pas demandée, le postulat est considéré comme **classé**.

Postulat du 2 avril 2009, UDC par H. Chantraine, J.-C. Legrix, M. Schafroth et A. Parel, relatif à l'inscription probable de l'urbanisme horloger de la Chaux-de-Fonds sur la liste du patrimoine mondial de

l'UNESCO : « Possibilité de reporter à chaque croisement d'importance le nom des rues »

La parole n'étant pas demandée, le postulat est considéré comme **classé**.

Postulat du 29 octobre 2012, de K. Babey, C. Ummel, P. Gazareth, M. Erard, H. Chantraine, F. Hainard, M. Hess, relatif à une demande de crédit de CHF 1'374'000.- pour la transformation des locaux du Service communal de l'action sociale, rue du Collège 9, concernant la mise en conformité des bâtiments publics pour les rendre accessibles aux personnes handicapées

La parole n'étant pas demandée, le postulat est considéré comme **classé**.

Postulat du 23 septembre 2013, de F. Hainard, C. Ummel, C.-A. Favre, K. Babey, A. Steudler et P.-Y. Blanc, relatif Rapport d'information du Conseil communal relatif au Programme de législature 2012-2016, demandant au Conseil communal de mettre en œuvre un programme échelonné d'équipement des bâtiments publics qui le nécessitent (mobilité verticale, locaux sanitaires)

La parole n'étant pas demandée, le postulat est considéré comme **classé**.

Postulat du 23 avril 2018, interpartis (POP et Vert-e-s) par M. Fatton, A. Monnard, J.-E. Lalive et J. Gressot au rapport relatif au changement d'affectation « Scierie des Eplatures », biens-fonds 430, 1671, 1672, 2918, 7365 et 7682 du cadastre des Eplatures et à la modification des plans d'alignement « n° 25 » sanctionné le 4 mai 1948 et « n° 54 » approuvé le 5 mars 1963 : « Pour un éco-quartier sur le site de l'ancienne scierie des Eplatures »

La parole n'étant pas demandée, le postulat est considéré comme **classé**.

Postulat du 28 novembre 2019, du groupe POP, au rapport relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18

La parole n'étant pas demandée, le postulat est considéré comme **classé**.

Postulat du 16 décembre 2021, POP relatif au budget 2022 par J. Gressot, K. Boukhris, C. Babando, F. Jeandroz, M. Schneeberger et

L. Zender, pour un examen des conditions de travail du personnel communal

La parole n'étant pas demandée, le postulat est considéré comme **classé**.

Postulat du 21 juin 2022, interpartis (Le Centre, PVL, UDC, POP, PLR, les Vert-e-s) relatif aux comptes 2021 par M. Freitag, B. Leitenberg, J.-P. Brechbühler, K. Boukhris, M. Schneeberger, A. Vaucher et C. Pignet : « Recherche de partenariat public-privé concernant le réaménagement de la Place du Marché »

M. Alain Vaucher, PLR :

- Une opposition au classement est quand même difficile à défendre, sachant que la réaffectation de la place du Marché est terminée. J'exprime ici plutôt un regret : l'impression d'une occasion manquée.

Le postulat a été déposé au nom de plusieurs groupes politiques de gauche et de droite confondus, qui voyaient, au-delà de l'aspect économique, l'occasion de fédérer la population chaux-de-fonnière autour d'un projet voulu par le Conseil communal et soutenu majoritairement par le Conseil général, mais un projet qui divisait – voire qui divise encore – les citoyennes et citoyens de notre ville. Le postulat visait à ce que les Chauxoises et les Chauxois s'approprient leur place du Marché. J'invite le Conseil communal à ne plus manquer le coche, si l'occasion devait se représenter pour autre chose que la place du Marché.

La vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, demande dès lors à l'intervenant s'il s'oppose formellement au classement du postulat.

M. Alain Vaucher, PLR :

- Il est compliqué de s'y opposer formellement, donc non, je ne m'oppose pas au classement.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Même s'il n'y a pas formellement une opposition, j'aimerais quand même réagir.

La demande a été examinée en commission ad hoc. Les exemples genevois de la place du Molard et bernois de la Fosse aux ours avaient notamment été discutés. Des chiffres portant sur le coût du gravage de pavés avaient

été présentés. Les contours de l'action de promotion, les nécessités de la manutention et du dispositif d'information indiquant aux donateurs où se trouve leur pavé avaient également été discutés.

Il en résultait que, de manière évidente, l'effort aurait été très conséquent pour des bénéficiaires moindres, voire nuls, en tout cas sur le plan financier. Sur le plan de la dynamique, c'est peut-être une considération différente. Et encore aurait-il fallu vendre les pavés relativement cher.

Cela dit, j'aimerais vous rappeler que les travaux de la place du Marché ont été nettement moins onéreux que prévu, grâce à l'ingéniosité des services communaux et à leur volonté constante de limiter intelligemment les coûts.

En effet, pour rappel, le crédit d'engagement octroyé par le Conseil général – il avait été très longuement discuté à l'époque – s'élevait à CHF 4'260'000.-, et non les 5 millions largement évoqués au café du commerce. Au final, la requalification de la place du Marché et des rues adjacentes aura coûté 3 millions de francs, soit une différence de CHF 1'260'000.-.

La vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, relève que, le postulat n'étant pas formellement combattu, il est donc **considéré comme classé**.

24.046 – Postulat du 24 septembre 2024, PS relatif au rapport 24.042 par A. Chouiter Djebaili et consorts, pour des infrastructures sportives valorisées dans notre commune

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Lors du traitement du rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédit pour le remplacement du fond mobile de la piscine de Numa-Droz, le groupe socialiste a déposé, à juste titre, un postulat demandant au Conseil communal de lister les activités sportives et leur répartition géographique au sein de la commune, de nous donner un état actuel des infrastructures, ainsi que de leur rénovation, transformation et remise à niveau prévues ou nécessaires, de même que leur planification, notamment.

Le but de cette demande consiste, pour le Conseil général, à avoir une vue d'ensemble de l'état actuel, ainsi que de la planification des rénovations et, partant, des investissements à effectuer. Une telle planification devant lui permettre de prendre les décisions les plus judicieuses, nous estimons qu'elle demeure nécessaire.

Dans sa proposition de classement, le Conseil communal nous renseigne, entre autres, sur l'engagement d'un-e chargé-e de mission, qui aura

notamment pour objectifs d'établir cet état des lieux et de soutenir le chef de service dans les divers projets de rénovation, avec, pour but, d'établir cette planification. Nous saluons cette décision et en remercions le Conseil communal.

Cependant, nous estimons que cela ne répond pas – tout du moins pas encore – aux demandes du postulat qui ne date que d'une année. C'est pourquoi nous proposons que le classement de ce postulat ne se fasse qu'une fois cet état des lieux et cette planification portés à connaissance du Conseil général, afin qu'il puisse sereinement étudier les prochains rapports et étapes qui seront soumis à son autorité concernant les installations sportives.

Pour terminer, nous soulignons que nous sommes conscients que cela peut prendre encore un peu de temps. C'est pourquoi ce refus de classement ne doit en aucun cas être compris comme une sommation.

Mme Amina Chouiter Djebaili, PS :

- En réponse à notre postulat 24.046, déposé le 24 septembre 2024 – il n'y a donc pas très longtemps – le Conseil communal a placé la thématique des infrastructures sportives parmi ses priorités, conscient de leur contribution significative au bien-être des citoyens et des citoyennes, à l'attractivité de la ville et à sa prospérité. Elles encouragent à la fois l'activité physique et la pratique du sport. La réponse est une très bonne déclaration d'intention. Nous remercions le Conseil communal de sa réponse, mais nous ne pouvons rester sans donner quelques réactions.

Le postulat déposé il y a peu de temps demande un état des lieux complet et exhaustif des infrastructures sportives à l'appui d'un inventaire détaillé comprenant :

- la liste des activités sportives proposées au sein de la ville,
- l'état actuel des infrastructures,
- les rénovations et les transformations nécessaires, accompagnées d'une planification,
- les perspectives de développement à court et moyen termes.

Or, la réponse du Conseil communal ne nous fournit aucun de ces éléments concrets. Elle présente surtout des intentions et des projets futurs, tels que l'engagement d'un-e chargé-e de mission, la volonté d'élaborer une politique sportive globale et la mention du concept cantonal des sports, qui sont toutefois les bienvenus. Si ces annonces sont positives, elles ne remplacent en rien l'inventaire et le tableau demandés par le biais de notre postulat.

A notre sens, le classement apparaît donc prématuré, d'autant plus que le délai de réponse est largement non dépassé en comparaison au florilège d'objets qui nous ont été proposés pour classement.

Nous sommes convaincus que notre postulat apportera un plus à l'organisation des rénovations nécessaires de nos infrastructures sportives. Ainsi, nous remercions le Conseil communal de sa réponse, mais nous ne pouvons accepter le classement de ce postulat dans les faits.

Mme Julie Perret, POP :

- Je ne vais pas refaire tout le débat, puisque, dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec ce qui vient d'être dit. Nous sommes très contents de voir tous les projets qui sont mis en œuvre autour de cette question, mais nous serons ravis de classer ce postulat quand les projets auront été réalisés.

M. Anthony Curty, PLR :

- Nous partageons tous ici l'importance du sport pour la santé, l'intégration et la qualité de vie. Néanmoins, aujourd'hui, nous n'avons pas de vision claire de nos infrastructures sportives : leur état, leur répartition et leurs besoins de rénovation.

Classer ce postulat, c'est se priver d'un outil de planification indispensable. Le vieillissement croissant de nos infrastructures accentue la pression sur notre capacité d'investissement, et sans ce tableau de bord, nous risquons de gérer au coup par coup, plutôt que de façon stratégique, durable et responsable.

Ce que demande le postulat est raisonnable et indispensable pour investir intelligemment. Pour ces raisons, le groupe PLR vous invite à refuser ce classement, invite le Conseil communal à présenter rapidement l'état des lieux demandé dans ce postulat et, pourquoi pas, à en faire de même pour nos infrastructures culturelles.

M. Pascal Kaufmann, PVL :

- Je vais faire court, mais je reviens sur ce qui vient d'être dit et je suis entièrement d'accord. J'en ai parlé lors de la première intervention de ce soir : il y a des installations sportives qui sont en piteux état. Je pense qu'il y a urgemment besoin de faire quelque chose. Cette liste en serait les prémices.

M. Thierry Brechbühler, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Nous entendons parfaitement ce qui a pu être dit ce soir. L'idée de proposer ce classement était de le faire en raison des nombreux investissements qui ont été proposés ces dernières années et qui seront proposés dans les mois à venir, notamment un investissement important qui sera très prochainement présenté à votre Autorité concernant l'anneau d'athlétisme ainsi que la tribune attenante.

Cela se voulait plutôt de manière à s'inscrire aussi dans une forme de durée, avec des investissements importants qui ont été réalisés sur les infrastructures majeures. Le prochain rapport le sera aussi, et nous espérons peut-être aussi passer au travers du rapport sur l'athlétisme pour proposer un classement de ce postulat.

Néanmoins, nous entendons – et je l'entends vraiment – cette volonté, ce besoin, pour vous, pour pouvoir prendre des décisions à futur sur les infrastructures sportives, de bénéficier d'un document et d'une feuille de route. Elle existe déjà, mais n'est pas traduite sous la forme d'un rapport. Toutefois, nous pouvons totalement suivre aussi votre ligne et le raisonnement.

La parole n'étant plus demandée, le **classement du postulat 24.046** est soumis au vote et **refusé à l'unanimité**.

Au vote, l'assemblée **prend acte du rapport 25.046 à l'unanimité**.

25.047 – Interpellation urgente du groupe des Vert-e-s intitulée « Quelle politique pour les arbres en ville ? », déposée le 25.09.2025

L'évolution observée ces dernières années quant à la place des arbres en ville de La Chaux-de-Fonds est réjouissante et a séduit bon nombre de nos concitoyennes et concitoyens.

C'est pourquoi, la coupe d'un grand nombre d'arbres centenaires dans le Parc des Musées, en marge des travaux de réfection de la toiture du MIH, en a choqué plus d'un.e. Des assurances avaient été données à de multiples reprises dans le cadre de la Commission du Parc des Musées et aussi en plénum devant le Conseil général, afin que le maximum fut fait pour que les travaux préservent le patrimoine arboré du parc. Lorsque le crédit de réfection du parc a été défendu et voté au Conseil général, il n'a pas été évoqué que les travaux de réfection de l'étanchéité du toit du Musée nécessiteraient de creuser au-delà de la dalle elle-même ; il n'a pas été dit non plus qu'ils condamneraient les mélèzes centenaires qui se trouvaient aux abords immédiats et qui avaient, il y a 50 ans, vaillamment survécu aux travaux de construction du Musée. Si cela avait été précisé, alors que des questions spécifiques à la protection des arbres ont été posées, la pesée des intérêts effectuée n'aurait peut-être pas amené le groupe des Vert.e.s à accepter le projet à l'unanimité.

Au-delà de ce cas emblématique, qui cristallise les sensibilités à l'heure actuelle et où les travaux sont déjà engagés de sorte qu'il n'est plus temps de polémiquer, la Ville peut-elle nous rappeler quelle est sa politique concernant les arbres en ville ? Le Conseil communal peut-il nous rassurer quant au fait qu'on n'assiste pas à un « grand retour en arrière », avec une pratique de coupe « en catimini » ?

Alors que certains médias montent en épingle cette situation du Parc des Musées, il nous semble nécessaire que le Conseil communal puisse également nous transmettre ses explications et nous fournir, le cas échéant, quelques détails concernant le Parc des Musées, même si encore une fois, il n'est plus temps de polémiquer le concernant !

Nathalie Tissot

En premier lieu, la vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, soumet l'acceptation du caractère d'urgence au Conseil général. L'urgence étant combattue, la vice-présidente passe la parole à la première signataire de l'interpellation, en l'invitant à développer et motiver le caractère urgent.

Mme Nathalie Tissot, auteure de l'interpellation :

- La demande d'urgence est motivée, en particulier, par l'article de presse qui est paru récemment concernant les abattages au Parc des Musées. Il nous paraît normal que la Ville, qui n'a pas eu de droit de réponse ni

l'occasion de s'expliquer, puisse nous fournir ici ses explications. Le sujet est vraiment d'actualité et maintenant, même si les arbres sont déjà coupés.

Mme Sarah Curty, PLR :

- Même si nous regrettons fortement l'abattage de ces arbres, c'est fait, et il n'y a plus d'urgence à traiter ce point. Aussi, je pense que cette interpellation – qui a néanmoins tout son sens – doit rejoindre la suite de l'ordre du jour et que nous devons traiter les autres objets dans l'ordre. C'est la raison pour laquelle nous refusons l'urgence.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Je partage notamment ce qui a été dit par Mme Sarah Curty du PLR. Je rappelle que l'urgence appelle une nécessité d'agir rapidement. Là, en l'espèce, aucune action rapide n'est faisable de la part du Conseil communal. Des réponses peuvent être apportées en temps voulu à la suite de l'ordre du jour de notre Conseil général.

M. Olivier Beroud, POP :

- Même si l'interpellation confirme qu'il n'est plus temps de polémiquer, nous pensons que, comme pour l'interpellation urgente du PLR, cette interpellation aura au moins le mérite de clore ce débat. Une grande majorité acceptera l'urgence.

Mme Amina Chouiter Djebaili, PS :

- Avant la tempête du 24 juillet 2023, notre canopée urbaine a été estimée à 15 % selon les secteurs. Après ce malheur qui a frappé notre ville, nous avons une perte de surface importante. Bien qu'il ne soit pas temps de polémiquer, comme il est dit dans l'interpellation, ni de rouvrir des dossiers qui sont déjà ficelés, il nous paraît important d'avoir les éclaircissements qui sont demandés par le biais de cette interpellation urgente. Il nous paraît important de pouvoir obtenir les informations nécessaires et de tirer la sonnette d'alarme, même si les projets sont déjà lancés. Nous soutiendrons l'urgence.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Le groupe UDC refusera l'urgence.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Nous comprenons qu'il n'y ait pas d'urgence d'action à proprement parler. Néanmoins, comme plusieurs groupes l'ont dit, je pense qu'il y a une certaine urgence à répondre, notamment suite à l'article, et à pouvoir apporter des réponses, ce que nous ferons volontiers avec ma collègue ce soir. Sinon, nous le ferons à la suite de l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, le **caractère urgent** de l'interpellation 25.047 est soumis au vote et **accepté par 24 voix contre 14 et 1 abstention**.

Mme Nathalie Tissot, auteure de l'interpellation, développe :

- L'évolution observée ces dernières années quant à la place des arbres en ville de La Chaux-de-Fonds est réjouissante et a séduit bon nombre de nos concitoyens et concitoyennes.

C'est pourquoi, la coupe d'un grand nombre d'arbres centenaires dans le Parc des Musées, en marge des travaux de réfection de la toiture du MIH, en a choqué plus d'un-e. Des assurances avaient été données à de multiples reprises dans le cadre de la Commission du Parc des Musées, et aussi en plénum devant le Conseil général, afin que le maximum soit fait pour que les travaux préservent le patrimoine arboré du parc.

Lorsque le crédit de réfection du parc a été défendu et voté au Conseil général, il n'a pas été évoqué que les travaux de réfection de l'étanchéité du toit du musée nécessiteraient de creuser au-delà de la dalle elle-même. Il n'a pas été dit non plus que ces travaux condamneraient les mélèzes centenaires qui se trouvaient aux abords immédiats du chantier, et qui avaient, il y a 50 ans, vaillamment survécu – comme ce ne fut d'ailleurs pas le cas pour beaucoup d'autres arbres – à la construction du musée. Si cela avait été précisé – alors que des questions spécifiques quant à la préservation des arbres avaient été posées – la pesée des intérêts effectuée n'aurait probablement pas amené le groupe des Vert-e-s à accepter le projet à l'unanimité.

Au-delà de ce cas emblématique, qui cristallise les sensibilités à l'heure actuelle, et alors que les travaux sont déjà engagés de sorte qu'il n'est malheureusement plus temps de polémiquer, la Ville peut-elle nous rappeler quelle est sa politique concernant les arbres en ville ? Le Conseil communal peut-il nous rassurer quant au fait que l'on n'assiste pas à un « grand retour en arrière », à une pratique de coupe « en catimini », ou à une « mise devant le fait accompli » au retour des vacances ?

Alors que certains médias montent en épingle cette situation du Parc des Musées, il nous semble nécessaire que le Conseil communal puisse également nous transmettre ses explications et nous fournir, le cas échéant, quelques détails concernant ce parc, même si, encore une fois, il est malheureusement trop tard le concernant.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je prends la parole pour la partie *arbres et arbres du Parc des Musées*. Plus largement, pour la question du projet, ce sera mon collègue Théo Bregnard, en charge du dossier, qui répondra.

Le Conseil communal remercie le groupe des Vert-e-s pour son interpellation, laquelle témoigne et démontre l'importance que revêt la place des arbres en ville, ceci encore davantage depuis la tempête.

La politique du Conseil communal et des services en matière d'arbres reste inchangée et ambitieuse. Les arbres sont au cœur de notre stratégie d'adaptation au changement climatique, de développement de la biodiversité et de la qualité de vie. Le plan de la nature en ville, le règlement de protection des arbres, le Fonds des arbres, ainsi que de nombreux projets de réarborisation en témoignent.

Je peux vous donner quelques chiffres sur les replantations depuis la tempête :

- Ce ne sont pas moins d'environ 600 arbres majeurs qui ont été plantés, dont 60 arbres sur le POD avec les réaménagements.
- Plusieurs milliers d'arbustes et jeunes plants.
- 5'000m² de micro-forêts et bosquets.
- Les plantations vont continuer cet automne avec un objectif au printemps 2026 de 200 arbres supplémentaires au minimum, dont une trentaine d'arbres pour la forêt comestible, en collaboration avec les Jardins du Mycélium.

En parallèle, nous avons également développé la végétalisation de l'espace urbain avec 1'000 m² de prairie fleurie au centre du POD, et 1'000 m² de semis fleuris répartis en ville.

Les techniques de taille, de gestion des espaces verts et de plantation ont connu une évolution significative depuis l'arrivée de notre architecte paysagiste.

Les équipes ont été formées à une taille plus respectueuse du bien-être des arbres. La plantation des arbres a été revue, avec des fosses dont le volume

est passé de 5-11 m³ à 20-25 m³, en limitant l'usage des nattes géotextiles et en utilisant du biochar ainsi que des engrais naturels pour améliorer les sols.

Le choix des lieux est également mieux adapté, en prenant un soin particulier à ne pas les placer à proximité de conduites dont le remplacement nécessiterait un abattage. Nous plantons maintenant avec une vision pour les 100 prochaines années au moins : nous souhaitons permettre la croissance de grands arbres majestueux.

Je peux vous assurer qu'il n'y a eu aucune volonté de faire des abattages en catimini pendant les vacances. Pour la place des Lilas, les travaux ont été programmés à la fin de la période estivale, de manière à laisser la place de jeux accessible le plus longtemps possible, notamment pour les enfants qui n'ont pas la chance de partir en vacances. Quant au Parc des Musées, les abattages ont été prévus en fonction du planning des travaux.

Les abattages au Parc des Musées sont liés, soit aux travaux de réfection de l'étanchéité de la dalle du Musée international d'horlogerie, soit à l'état sanitaire des arbres.

Ces travaux de grande ampleur ont nécessité l'abattage des arbres situés directement sur la dalle – qui était invisible à l'œil nu avant le début des travaux – ainsi que des arbres présents dans le front de taille se situant à plusieurs mètres autour de la dalle, indispensable pour accéder à l'étanchéité sur les côtés du musée.

Une analyse indépendante, arbre par arbre, a été réalisée par un spécialiste des soins aux arbres. Cette analyse prenait en compte le projet, les travaux obligatoires, ainsi que l'état sanitaire et mécanique des arbres.

Une fois le diagnostic établi, en septembre 2024, il a été décidé de modifier certains cheminements, afin de préserver des arbres majeurs qui pouvaient être menacés par des travaux non obligatoires, et d'abattre les arbres dont l'état sanitaire, fragilisé par la tempête, le nécessitait.

Comme cela a déjà été relevé à de nombreuses reprises, les arbres endommagés par la tempête qui n'ont pas dû être abattus immédiatement, sont tous analysés, afin de savoir s'ils peuvent être conservés, ce qui n'est pas toujours le cas. Ces analyses seront également effectuées pour les parcs Crétets et Gallet.

Au total, au Parc des Musées, 28 arbres ont été abattus, 3 ifs ont pu être transplantés : ils sont actuellement à la Pâquerette. Une replantation est prévue pour compenser les abattages. La majorité des nouveaux arbres sera implantée en dehors du périmètre de la toiture, afin de garantir leur pérennité sur le long terme et d'éviter qu'ils ne soient sacrifiés lors des futures

interventions d'étanchéité, dans plusieurs décennies. En complément, des essences à croissance plus rapide, mais à durée de vie plus courte, seront plantées au-dessus de la dalle, même si elles devront être supprimées lors de futurs travaux. Elles offriront de l'ombre et des services écosystémiques pendant plusieurs décennies, en captant du carbone et en améliorant le confort climatique.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Comme l'a bien dit ma collègue, les travaux d'étanchéité du MIH ont nécessité de *lourds travaux*, comme le soulignait déjà le rapport présenté à votre Conseil en 2022. Ces lourds travaux, indispensables à la pérennité du musée, consistaient à soulever *l'entier* des couches se situant au-dessus de la toiture. Malheureusement – je crois que nous le reconnaissons tous – ils ont nécessité l'abattage des arbres situés sur cette dernière, mais aussi – et c'est cela que l'on n'a peut-être pas assez souligné – les arbres présents en bordure immédiate, dans le *front de taille* autour de la dalle : on appelle ainsi cette zone pour une construction troglodyte comme notre musée, l'équivalent des échafaudages pour un immeuble. Il est malheureusement impossible d'atteindre et de refaire l'étanchéité sans ce terrassement alentour.

Je ne vais pas paraphraser ma collègue, qui vous a rappelé tout ce qui a été fait pour chaque arbre et, en particulier, les grands arbres majeurs de notre parc – tel le Hêtre pleureur – avec la modification de certains cheminements pour préserver ces arbres. Comme évoqué lors du Conseil général, nous avons suivi l'intégration de cette préservation des arbres dans le cahier des charges des mandataires. Ceux-ci comprennent d'ailleurs un paysagiste dans l'équipe de direction, et nous pouvons vous dire qu'ils sont particulièrement sensibles à la préservation des arbres.

Ce sont autant d'éléments qui n'ont jamais été cachés et qui avaient été présentés au Conseil général en août 2022. Il est vrai qu'aucun chiffre n'avait été donné, car nous attendions justement l'analyse arbre par arbre qui a été réalisée depuis. Le projet a ensuite été soumis à enquête publique en 2023, sans opposition, puis présenté en conférence de presse ce printemps aux médias, puis en détail lors d'une séance aux riverains, le 30 juin dernier, avec les plans à l'appui et le nombre exact d'arbres qui devaient être abattus. Durant cette séance, qui s'est très bien passée, les riverains ont posé plusieurs questions, notamment sur les arbres, auxquelles nous avons répondu dans un esprit d'échange constructif.

Suite à cette séance, nous avons officiellement et clairement informé la population, au travers d'un communiqué de presse le 10 juillet de cette

année, repris par la plupart des médias, que nous remercions d'ailleurs pour la couverture. Plusieurs courriers de citoyens nous sont ensuite parvenus, auxquels nous avons toujours répondu dans le même souci de transparence et d'information, et pour lesquels nous avons d'ailleurs reçu plusieurs remerciements, notamment ces derniers jours. Soulignons que notre porte est toujours ouverte, toujours accessible, comme cela a été le cas, par exemple, avec l'association *Des arbres pour rêver demain*, qui souhaitait des précisions sur ces abattages.

Ces différentes étapes montrent que la Ville n'a surtout pas agi « en catimini », mais bien en toute transparence. Il est important de souligner, une fois encore – mais je crois qu'après l'intervention de ma collègue, vous l'aurez compris, c'est évident – que le Conseil communal, comme les services sont sensibles et attachés tant aux grands arbres qu'à ce beau parc au cœur de notre ville. Nous sommes convaincus qu'il fera la part belle à des espaces conviviaux et arborisés, une fois les lourds travaux terminés.

Cela dit, nous pouvons regretter que notre communication sur le site n'ait pas été suffisante, reconnaissons-le. En effet, nous concédons que ce n'est qu'au mois d'août que les panneaux explicatifs, que vous pouvez observer aujourd'hui, ont été posés. Au regard de l'histoire et de l'importance du parc, ainsi que de l'attention portée aux arbres – notamment depuis la tempête – nous aurions dû anticiper davantage les réactions et les émotions que ces travaux pouvaient susciter. Nous avons donc repris ce point avec nos services, afin de les anticiper davantage à l'avenir et de mieux informer les usagers de ces lieux.

Ainsi, si la coupe de ces arbres a touché de nombreuses personnes – notamment certaines présentes dans cette salle – ce que nous comprenons, nous espérons néanmoins que nos réponses les auront rassurées, à la fois quant à notre vision, notre engagement et la manière dont ces travaux ont été menés. Nous réaffirmons notre volonté de protéger, gérer et développer avec soin le patrimoine arboré de notre ville. Nous sommes toutes et tous – j'en suis convaincu – attachés à ce beau patrimoine.

La vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Nathalie Tissot, Les Vert-e-s :

- Je suis malheureuse pour les arbres qui ont disparu, mais je vous remercie pour les informations apportées ce soir. Je suis très heureuse de l'évolution de la politique en matière de promotion des arbres dans la ville.

25.048 – Interpellation urgente du groupe PLR intitulée « Double démission à la culture à la Ville et à Capitale culturelle », déposée le 26.09.2025

La double démission du délégué culturel puis de la directrice artistique de CCS suscite de l'inquiétude. Merci de nous confirmer qu'il n'y a pas de lien entre ces deux décisions surprenantes.

Tant mieux s'il n'y en a pas, mais malgré cela l'inquiétude demeure car nous sommes à moins de 15 mois du début de l'année 2027 et il faut le temps de se retourner et de reprendre le rythme de croisière qui s'impose.

Le temps presse, comment le Conseil communal envisage-t-il ces remplacements qui s'imposent rapidement ? Calendrier ? Tuilage ? Conséquences financières ? Afin de mesurer l'impact de cette double démission : rôles respectifs de la Ville et de CCS pour la nomination. Quels rôles, quels liens, quelles complémentarités entre le Service culturel de la ville, ses institutions publiques, le Conseil communal et CCS ?

Développement :

La double démission du délégué culturel et de la directrice artistique de CCS suscite de l'inquiétude même si les premières déclarations des autorités et des intéressés ne laissent pas percevoir qu'il y aurait une crise, des conflits au sein des institutions. Merci de nous indiquer si entre-temps d'autres éléments ne vous imposent pas de nuancer cette affirmation dans la mesure où la quasi-simultanéité des annonces a pu faire planer un doute, une éventuelle relation entre les deux décisions.

Tant mieux si ce n'est pas le cas, mais malgré cela l'inquiétude demeure car nous sommes à moins de 15 mois du début de l'année 2027 et il faut le temps de se retourner et de reprendre le rythme de croisière qui s'impose.

Pour apprécier aussi l'impact de cette double démission sur la réussite de CCS, il nous paraît opportun de revenir sur des préoccupations que nous avons exprimées en commission à propos des rôles respectifs de la Ville et de CCS dans l'organisation de l'événement et en particulier du rôle joué par le délégué culturel, le Conseil communal et aussi les directions institutionnelles de la Ville face à CCS.

Qui va nommer la direction artistique, quel poids peut avoir la Ville dans cette décision afin de trouver cette fois-ci une personne, mieux intégrée localement pendant son mandat, consciente de l'importance de la tâche indissociable de la formidable opportunité que représente la conduite artistique d'une telle manifestation ?

Peut-on savoir, pour les deux postes, comment est fixé le calendrier et s'il est envisagé des tuilages et, dans ce cas, avec quelles conséquences financières respectives, pour la Ville surtout et CCS ?

Claude-André Moser

La vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, soumet préalablement le caractère d'urgence à l'approbation de l'assemblée.

Personne ne s'y opposant, la vice-présidente passe dès lors la parole à l'auteur de l'interpellation pour son développement.

M. Claude-André Moser, auteur de l'interpellation :

- Merci d'avoir accepté l'urgence malgré l'heure tardive, mais cette double démission du délégué culturel et de la directrice artistique de *Capitale culturelle suisse* suscite de l'inquiétude, même si les premières déclarations des autorités et des intéressés ne laissent pas percevoir qu'il y aurait une crise, des conflits au sein des institutions. Merci de nous indiquer si, entre-temps, d'autres éléments ne vous imposent pas de nuancer cette affirmation, dans la mesure où la quasi-simultanéité des annonces a pu faire planer un doute.

Tant mieux si ce n'est pas le cas, mais malgré cela, l'inquiétude demeure, car nous sommes à moins de 15 mois du début de l'année 2027, et il faut le temps de se retourner et de reprendre le rythme de croisière qui s'impose.

Pour apprécier aussi l'impact de cette double démission sur la réussite de *Capitale culturelle suisse*, il me paraît opportun de revenir sur des préoccupations que nous avons exprimées en commission à propos des rôles respectifs de la Ville et de *Capitale culturelle suisse* dans l'organisation de l'événement et, en particulier, du rôle joué par le délégué culturel, le Conseil communal, et aussi les directions institutionnelles de la Ville face à *Capitale culturelle suisse*.

Qui va nommer la direction artistique, quel poids peut avoir la Ville dans cette décision, afin de trouver, cette fois-ci, une personne mieux intégrée localement pendant son mandat, consciente de l'importance de la tâche indissociable de la formidable opportunité que représente la conduite artistique d'une telle manifestation ?

Peut-on savoir, pour les deux postes, comment est fixé le calendrier ? Des tuilages sont-ils envisagés et, dans ce cas, avec quelles conséquences financières respectives pour la Ville, surtout, et *Capitale culturelle suisse* ?

M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Le Conseil communal évoquait, l'année dernière, l'enthousiasme rassembleur suscité par *Capitale culturelle*, et nous comprenons aujourd'hui que la double démission que vous évoquez suscite des questions.

Premièrement, je tiens à vous confirmer ce que l'on a déjà dit dans les médias et que vous relevez vous-même : il n'y a aucun lien entre ces démissions, si ce n'est que ces postes sont exigeants et demandent une présence et un engagement importants. Nous n'avons pas souhaité différer

leur annonce – ce que nous aurions peut-être pu faire – dans la mesure où il s'agit, pour le Conseil communal, d'être transparent et de trouver rapidement un-e successeur-e pour favoriser la meilleure continuité possible, garante du succès de la manifestation. Une mise au concours du poste de délégué culturel sera d'ailleurs faite demain matin, pour permettre une transmission harmonieuse et rapide des dossiers – nous espérons avec un certain tuilage – d'autant plus avec le projet de *Capitale culturelle* dont nous parlons.

D'ailleurs, en parlant de grands projets, nous savons bien que leur réalisation s'apparente parfois davantage à un océan – c'est l'image qui m'est venue – tant du point de vue de la dimension que de l'énergie extraordinaire qui s'y déploie et que nous voyons s'y déployer, mais malheureusement, avec parfois une certaine houle et des remous. On est assez loin du petit ruisseau à l'abri de ces annonces. Nous avons toutes et tous à l'esprit Pipilotti Rist et Nelly Wenger lors d'Expo02, la seconde ayant d'ailleurs joué un rôle essentiel dans le succès de la manifestation.

Enfin, si je rappelle cet enthousiasme nécessaire et le succès d'Expo02, c'est parce que la dynamique globale que l'on ressent aujourd'hui – malgré ces annonces négatives – demeure positive, comme, par exemple, ce samedi, lors de l'inauguration de la Biennale, qui comptait un nombre *impressionnant* d'artistes ayant répondu à l'appel – 211 – et près de 500 visiteurs pour une soirée festive, donnant un bel avant-goût de ce que pourrait être *Capitale culturelle*.

Ainsi, si je ne pourrai pas répondre aujourd'hui à toutes vos questions – parce que je n'ai pas toutes les réponses – je peux vous confirmer que le gouvernail est bien tenu, par le président de l'association elle-même, par l'équipe en place et par le Conseil communal. L'appel à participation de *Capitale culturelle suisse* – qui s'est clos il y a deux semaines – a donné lieu à l'effervescence attendue pour notre ville auprès des acteurs culturels de la place, avec plus de 280 projets créatifs et enthousiasmants, comme me l'a confirmé la directrice artistique. Elle restera d'ailleurs présente jusqu'en décembre – et même peut-être un peu au-delà – pour assurer la transition, ce qui, d'une certaine manière, peut être rassurant. Une multitude de projets comprennent d'ailleurs une dimension participative et s'adresseront – je crois que c'est important, vous l'aviez souvent évoqué – à des publics variés.

Je ne vais pas entrer davantage dans le détail. Néanmoins, malgré l'incertitude actuelle quant à la direction artistique, le processus de sélection se poursuit, comme prévu, avec une équipe d'experts impliquée et motivée. Ainsi, les acteurs et actrices de la ville auront des réponses à fin octobre, comme attendu – et c'est important – pour que les projets puissent se réaliser en 2027 pour notre plus grand plaisir.

Pour les autres questions que vous posez, le Conseil communal est étroitement lié à la réflexion en cours pour assurer la meilleure transition possible. C'est l'association qui nommera, mais nous sommes très étroitement liés aux réflexions. Un comité de pilotage a aussi été mis en place entre la Ville et l'association pour favoriser la coordination. Enfin, un poste de coordinateur-riche a été mis au concours ce mois-ci pour faire le lien entre les services de la Ville et la manifestation. Ce sont autant d'éléments concrets mis en place pour garantir, d'une certaine manière, la bonne réalisation de la manifestation.

Ainsi, malgré ces annonces négatives, nous restons confiants pour la manifestation. Nous aurons tout prochainement une séance de Commission de la culture, où vous pourrez revenir avec des questions auxquelles je n'aurais pas répondu.

La vice-présidente, **Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi**, demande à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

M. Claude-André Moser, PLR :

- Je suis satisfait dans la mesure où je me rends compte que le navire va... Mais nous serons encore plus satisfaits quand nous saurons qu'une personne a été trouvée pour prendre cette succession et que tout se passe bien.

Réponse du Conseil communal à la question écrite 25.033 du groupe POP intitulée « Îlot vert et encombrement de l'espace public »

Madame la Vice-Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 15 mai 2025, le groupe POP, par M. Mourad Crevoisier, a déposé la question écrite 25.033 intitulée « Îlot vert et encombrement de l'espace public », dont le contenu est le suivant :

Depuis plusieurs mois, des échafaudages sont présents autour du bâtiment de l'îlot vert. La population se questionne à ce sujet. Nous souhaiterions savoir la raison de ces derniers et la durée pendant laquelle ils seront encore présents.

Ce bâtiment décrit comme « un pôle attractif au Cœur de la cité horlogère » par Implenla a été primé en 2021. C'est un bâtiment phare de notre cité, et l'échafaudage présent depuis de longs mois renvoie une image délicate sur le projet. Nous voudrions savoir si ces échafaudages sont liés à la tempête de 2023 ou à un autre problème.

Dans le même ordre d'idée, nous nous questionnons sur la présence des plots situés à la sortie est de la Migros Métropole. Ils datent, sauf erreur, du printemps 2023. La grue ayant été démontée depuis longtemps, vont-ils bientôt être enlevés ?

La présente réponse est apportée en application de l'art. 65 du règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

1) Échafaudage autour du bâtiment de l'îlot vert

L'échafaudage installé sur le complexe de l'îlot vert est effectivement issu des dégâts liés à la tempête de 2023. Or, d'autres travaux liés aux façades et aux acrotères du bâtiment sont également à réaliser, raison pour laquelle l'installation de l'échafaudage perdure quelque peu.

Conformément à la réglementation communale en vigueur, il est rappelé que l'occupation du domaine public est facturée chaque mois au m² par la Sécurité publique, ce qui peut sensiblement inciter les maîtres d'ouvrage et leurs mandataires à s'activer dans les travaux. Dans le cas précis, force est de constater que la réalisation des travaux se prolongent sans que le Conseil communal ni les services ne puissent annoncer de date précise relative au démontage des échafaudages en question.

2) Plots en béton installés à la rue du Midi à côté de Migros Métropole Centre

Courant 2022, des socles en béton, destinés à accueillir l'implantation d'une grue à tour, ont été installés pour des travaux lourds en lien avec le centre commercial attenant.

À la suite de la tempête de 2023, alors que les travaux précités prenaient fin, la réfection de la verrière a été rendue nécessaire pour d'évidentes raisons de sécurité.

La location d'une grue à tour étant particulièrement onéreuse et les perturbations liées à la fermeture de la rue du Midi pour son montage étant importantes (env. 2 jours), il a été convenu avec le maître d'ouvrage de laisser provisoirement les socles en béton entre les phases de démontage / montage de la grue.

Il est à relever, à l'instar de l'Îlot vert, que l'occupation du domaine public par ces socles est facturée chaque mois au m² par la Sécurité publique.

Enfin, de concert avec le mandataire du maître d'ouvrage, il a été convenu que la grue sera réinstallée et que les travaux débiteront prochainement. Aussi, les socles devront être impérativement démontés avec le prochain démontage de la grue. Dans l'intervalle, les services ont sollicité le mandataire afin qu'une proposition d'habillage de ces socles – par exemple végétalisé – soit transmise pour exécution.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière

Théo Huguenin-Elie Floriane Mamie

Réponse du Conseil communal à la question écrite 25.038 du groupe POP intitulée « Zones 30 : si personne ne freine, à quoi bon ? »

Madame la Vice-Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 28 mai 2025, le groupe POP, par M. Olivier Beroud, a déposé la question écrite 25.038 intitulée « Zones 30 : si personne ne freine, à quoi bon ? », dont le contenu est le suivant :

La multiplication des zones 30 km/h en ville, notamment dans les quartiers résidentiels, est une mesure que nous saluons pour ses effets positifs sur la sécurité, le bruit et la qualité de vie. Cependant, ces limitations de vitesse sont trop souvent ignorées par de nombreux automobilistes, faute de contrôles ou d'aménagements adaptés. Comment la Ville entend-elle renforcer le respect effectif de ces limitations, afin que ces zones ne restent pas de simples intentions sur le papier ?

La présente réponse est apportée en application de l'art. 65 du règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

À ce jour, une dizaine de radars fixes sont installés sur le territoire communal. Historiquement, la stratégie d'implantation de ces machines visait à quadriller les entrées de ville pour prévenir les situations à risque. Or, aujourd'hui, dans les faits, il est constaté que certaines localisations ne s'avèrent plus pertinentes : l'effet est moindre et les appareils jouent plus un rôle de ralentisseur du trafic ; au surplus, certaines localisations se situent désormais dans des espaces fraîchement réaménagés où leur utilité demeure dès lors toute relative. De surcroît, quelques appareils sont totalement obsolètes aujourd'hui.

Ainsi, un crédit va être soumis d'ici à la fin de l'année 2025 au Grand Conseil pour procéder au renouvellement de ces appareils. En principe, ce renouvellement est prévu à l'horizon 2027 (2026 étant prévu pour le renouvellement des appareils en ville de Neuchâtel).

Dans ces conditions, les services communaux concernés se sont d'ores et déjà approchés des services cantonaux compétents pour appréhender la stratégie d'implantation des nouvelles machines en regard, d'une part, des potentiels secteurs allant être réaménagés en ville et, d'autre part, de la requalification de certains axes routiers.

En d'autres termes, une stratégie sera élaborée prochainement pour implanter de manière plus stratégique et cohérente les radars fixes en ville, en évaluant si certaines zones 30 sont concernées.

Au sujet des contrôles inopinés, effectués au moyen de radars mobiles, près de 85 contrôles ont été recensés en 2024 pour un total de 8'000 véhicules contrôlés et ce, uniquement en zone 30 km/h.

D'autres contrôles ont naturellement été réalisés en-dehors des zones limitées à 30 km/h.

Si la moyenne d'un contrôle tous les quatre jours en zone 30 km/h semble relativement respectable, il est néanmoins souhaité, par les services communaux concernés et simultanément à l'analyse qui va être menée pour l'implantation des radars fixes, de cadrer davantage l'orientation desdits contrôles. L'objectif sera naturellement de renforcer les contrôles, mais également de couvrir l'entier des zones 30 km/h nouvellement aménagées et cibler plus finement les axes routiers névralgiques.

Enfin, sur la base d'un monitoring, une attention particulière sera portée par les services communaux pour vérifier régulièrement le fonctionnement des zones 30 km/h par rapport aux vitesses pratiquées. Le cas échéant, des mesures visant à renforcer l'aménagement seront prises.

En conclusion, pour répondre aux inquiétudes soulevées par le groupe POP, il peut ainsi être résumé que trois axes seront priorisés pour assurer la viabilité des zones 30 km/h, à savoir, une nouvelle stratégie d'implantation des radars fixes à l'horizon 2027, une meilleure orientation des contrôles inopinés au moyen de radars mobiles tout en maintenant des contrôles accrus, et finalement, une vigilance particulière sur le fonctionnement des zones 30 km/h nouvellement aménagées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière
Théo Huguenin-Elie Floriane Mamie

Réponse du Conseil communal à la question écrite 25.040 du groupe POP intitulée « Fermeture estivale de la piscine des Arêtes : pourquoi 6 semaines ? »

Madame la Vice-Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 26 août 2025, le groupe POP, par M. Eric Simonin, a déposé la question écrite 25.040 intitulée « Fermeture estivale de la piscine des Arêtes : pourquoi 6 semaines ? », dont le contenu est le suivant :

Chaque été, la piscine des Arêtes ferme afin de pouvoir procéder à sa révision (maintenance, révision technique, nettoyage...). Jusqu'à l'été 2024, la fermeture durait 3 semaines, laps de temps qui, apparemment, suffit à la révision.

Cet été 2025, la fermeture a duré 6 semaines, c'est-à-dire la totalité des vacances scolaires. Nous comprenons bien qu'il s'agit également de favoriser la piscine des Mélèzes, fraîchement rouverte. Cependant, cette si longue fermeture pose quelques questions :

- Quelles sont les raisons qui motivent cette plus longue fermeture ? Des travaux plus importants ont-ils été nécessaires en lien avec l'état du bâtiment ?*
- Que ce serait-il passé si le temps avait été mauvais durant cette période ? Les habitantes et habitants auraient-ils été privé-e-s de piscine ?*
- Est-ce que la Ville prévoit de fermer la piscine durant 6 semaines chaque année ?*

La présente réponse est apportée en application de l'art. 65 du règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

1) Pourquoi la fermeture estivale de la piscine des Arêtes a-t-elle été prolongée cette année ?

La piscine des Arêtes ferme chaque été trois semaines et une semaine en janvier pour les entretiens et nettoyages obligatoires. Mais avec l'inauguration de la piscine des Mélèzes, nous avons choisi de prolonger exceptionnellement la fermeture estivale de trois semaines supplémentaires. C'est une mesure de gestion et d'optimisation, et non une contrainte technique. Plusieurs raisons l'expliquent :

- en été, la fréquentation de la piscine couverte est historiquement faible, les gens préfèrent l'extérieur ;
- les Mélèzes offrent désormais un confort accru, notamment grâce à une couverture nocturne qui maintient l'eau à une température agréable ;

- la mesure permet de réduire les coûts d'énergie et de personnel, dans un contexte où il s'agit de rationaliser les ressources ;
- enfin, elle aide à mieux gérer les ressources humaines : moins de pression sur le personnel, et possibilité de réaffecter des collaborateurs aux Mélèzes, où il est difficile de recruter des auxiliaires d'été.

En résumé, il s'agit d'un choix de bon sens qui vise à concilier efficacité, qualité du service et bien-être du personnel.

2) Et si le temps avait été mauvais ? Les habitants n'auraient-ils pas été privés de piscine ?

Il est vrai qu'un été particulièrement mauvais peut poser la question. Mais cette situation reste exceptionnelle et correspond à ce qui se pratique déjà dans d'autres grandes villes de Suisse romande.

Avec le réchauffement climatique, les étés sont de plus en plus chauds : l'offre extérieure répond globalement à la demande. Nous tenons compte de cette réalité climatique dans la planification.

3) La Ville compte-t-elle fermer les Arêtes six semaines chaque été dorénavant ?

L'expérience de 2025 est jugée positive. Nous allons donc la reconduire en 2026.

Mais attention : nous sommes conscients que certaines personnes tiennent à la piscine des Arêtes, notamment en hiver. C'est pourquoi nous travaillons à supprimer la fermeture de janvier, en pleine période de forte fréquentation.

L'idée est de trouver un équilibre : maintenir une offre de qualité, avec un planning hebdomadaire optimal, tout en tenant compte des limites d'une installation ne disposant que de quatre couloirs.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière
Théo Huguenin-Elie Floriane Mamie

Réponse du Conseil communal à la question écrite 25.044 du groupe PLR intitulée « Demande d'éclaircissements au sujet du projet de parc photovoltaïque porté par la Commune sur un terrain de 5 hectares lui appartenant au nord de l'aéroport des Eplatures »

Madame la Vice-Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 3 septembre 2025, le groupe PLR, par M. Christophe Ummel, a déposé la question écrite 25.044 intitulée « Demande d'éclaircissements au sujet du projet de parc photovoltaïque porté par la Commune sur un terrain de 5 hectares lui appartenant au nord de l'aéroport des Eplatures », dont le contenu est le suivant :

Le groupe PLR dépose cette question écrite suite à la réponse du Conseil communal, lors de la séance du Conseil général de juin à son interpellation intitulée « Projet de parc photovoltaïque au sol sur cinq hectares au nord de l'aéroport, une honte ».

En préambule, nous exprimons notre mécontentement quant à la réponse reçue.

Celle-ci, plutôt que d'éclaircir des points mentionnés dans notre texte et lors de notre prise de parole, a consisté principalement à invoquer les dernières modifications des paradigmes qui régissent la planification photovoltaïque actuelle, comme la nécessité de produire plus en hiver et par luminosité réduite, par des panneaux plutôt verticaux.

Ces considérations sont générales à tous les projets d'installations photovoltaïques, quel que soit leur support. Elles diluent le débat que nous voulons voir se tenir autour du projet en question, avec ses problèmes spécifiques. La question n'est pas le photovoltaïsme comment ? Mais où, et au sacrifice de quelles surfaces ?

Nous sommes conscients que le Conseil communal ne peut pas en tout temps tout communiquer, mais une meilleure transparence est assurément possible, et donc due au Conseil général qui est une autorité.

Nous reposons donc les questions auxquelles le Conseil communal n'a pas répondu. En outre, nous demandons des informations dont nous considérons qu'elles auraient dû être données spontanément par le Conseil communal dès lors que le sujet était abordé. Enfin, nous posons de nouvelles questions suite aux réponses déjà reçues.

- *Quel est le calendrier relatif à ce projet ?*
- *Est-ce que le Conseil communal a d'autres projets similaires sur les terrains communaux ?*
- *Le Conseil communal a dit qu'il existe des projets privés, portés par des agriculteurs pour des installations photovoltaïques au sol, auxquels il (le CC) entendait s'opposer. Pour quelles raisons ? Quelle crédibilité et quelle respectabilité le Conseil communal s'imagine-t-il avoir dans cette posture,*

promoteur qu'il est lui-même d'un tel projet sur des terres en propriété communale ?

- Dans quelle mesure le Conseil général et les commissions communales auront-elles à se prononcer quant à ce projet ?*
- Des panneaux photovoltaïques n'ont pas été posés sur le parking du personnel de l'Hôpital qui a très récemment été doublé pour s'étendre actuellement sur 1.25 hectares. C'est inadmissible. Quelles en sont les raisons ?*
- Pourquoi, d'une manière plus générale au cas évoqué dans la question précédente, si peu de réalisations de projets photovoltaïques ont lieu dans notre ville sur des infrastructures pourtant intéressantes, en propriété communale ou privée ? Nous rappelons que la Commune est un actionnaire important de Viteos et qu'elle y est représentée au Conseil d'administration.*
- Le Conseil communal a parlé de la nécessité de poser des panneaux orientés verticalement. Cela augmente le potentiel d'installation aux façades et plus seulement aux toitures, rendant encore plus immense le potentiel encore à réaliser d'installations en zone urbaine. Et par conséquent, rend encore plus inacceptable et malvenu le sacrifice de surfaces agricoles. Est-ce que le Conseil communal prend la mesure de ce nouveau potentiel de développement ? A-t-il des projets d'installation sur les infrastructures et les immeubles communaux ?*
- Est-ce que le Conseil communal, à futur, prévoit d'utiliser la zone agricole comme une surface de compensation aux conséquences et au manque de volonté en matière notamment de photovoltaïsme en zone urbaine, comme c'est le cas du projet en question ?*

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

La présente réponse est apportée en application de l'art. 65 du règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

En préambule, il est nécessaire de préciser deux éléments essentiels. Premièrement, le projet en question n'est pas celui de la Commune, propriétaire de la parcelle concernée, mais de la société Viteos SA qui en est le seul maître d'ouvrage. Deuxièmement, la surface concernée par le projet n'est pas affectée à la zone agricole, mais se situe en zone d'aéroport. Elle est donc en zone à bâtir soumise à de sévères restrictions pour la construction. Le champ solaire est donc une solution idéale pour valoriser la surface en question ainsi que les objectifs d'augmentation de la production d'énergie renouvelable indigène, tout en maintenant une activité agricole sur la majeure partie de la surface affectée en zone d'aéroport. Vous noterez que la partie du bien-fonds située en zone agricole n'est pas concernée. Ce projet contribue ainsi directement à l'autonomie énergétique du canton. Il est mené par étapes en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes (Confédération, Canton, Commune, exploitants agricoles et aéroportuaires).

Calendrier du projet

Des discussions sont prévues prochainement avec l'exploitant de la parcelle ainsi qu'avec le Canton. Celles-ci auront une incidence sur le calendrier du projet. Selon l'avancement de ces échanges, le dépôt d'un permis de construire pourrait intervenir d'ici la fin de l'année.

Autres projets similaires

Le Conseil communal n'a aucun projet de ce type sur les autres parcelles lui appartenant, bien conscient de la nécessité d'avoir une utilisation adéquate du sol et de préserver la zone agricole, ce qui n'est pas le cas de la surface concernée.

Autres projets privés

Le Conseil communal a connaissance d'un autre projet privé. Le projet en question est porté par un promoteur alémanique. Il se situe en zone agricole sur une surface de plus de 10 ha et s'inscrit dans la politique du Solaire Express, une procédure qui requiert l'accord du législatif communal puis une autorisation cantonale, mais aucune enquête publique. Le préavis négatif du Canton, la localisation et le gigantisme de ce projet privé en zone agricole dans un site apprécié des promeneurs sont les raisons qui motivent le Conseil communal à s'y opposer. Au vu de ce qui précède et dans la mesure où il n'est promoteur d'aucun projet de ce type, la crédibilité et la respectabilité du Conseil communal ne peuvent souffrir d'aucune critique.

Consultation des commissions

La Commission des infrastructures va être consultée sur le projet privé afin de déterminer s'il doit être ou non présenté au Conseil général. Ladite commission sera également consultée simultanément sur le projet de Viteos SA. En fonction du montage juridique proposé à Viteos SA, d'autres commissions pourraient devoir être consultées, mais rien n'est sûr à ce stade du projet.

Parking de l'hôpital

L'agrandissement du parking de l'hôpital n'a pas été recouvert de carports pour plusieurs raisons. Premièrement, les voisins se sont opposés au projet de parking en indiquant qu'ils ne souhaitaient pas la construction de carports à moins de plusieurs dizaines de mètres de chez eux, hypothéquant les chances du projet de voir le jour. Deuxièmement, le calendrier de la construction du parking ne permettait pas d'accepter un retard, le parking devant absolument être livré pour RHNE en juillet 2025 pour la mise en œuvre de son plan de mobilité. Par conséquent la réalisation du projet de carports ne pouvait plus se faire en synergie avec les travaux du parking. Troisièmement, la construction éventuelle d'un nouvel hôpital sur le site de Chasseral remettait en cause la durée du projet de carports, de sorte que le

financement des frais de génie civil pour les infrastructures de la centrale solaire n'était pas assuré.

Autres projets

Actuellement, nous accompagnons administrativement plusieurs projets de carports en zone industrielle, sur les toitures des bâtiments communaux, des toitures industrielles et autres projets de taille moyenne. L'appréciation « si peu de réalisations » n'est donc pas adaptée à la réalité du terrain.

Viteos SA possède actuellement plus de 30 centrales de production solaire photovoltaïque sur le territoire de la ville de La Chaux-de-Fonds, situées sur des bâtiments, ainsi que sur des parkings.

Projets de panneaux verticaux

Le projet prévoit des panneaux verticaux bifaces en rangées espacées les unes des autres, ce qui n'est pas comparable à des panneaux en façade. La pose de panneaux solaires en façade est proscrite sur tous les bâtiments situés à l'intérieur d'un ensemble ou périmètre inscrit à l'ISOS avec un objectif de sauvegarde « A », à l'intérieur du périmètre inscrit au patrimoine mondial ou sur un bien recensé en première catégorie au RACN, à l'exception des nouveaux bâtiments ou façades qui sont déjà au bénéfice d'une façade ventilée sans intérêt patrimonial et pour autant que l'impact ne pèjore pas encore l'aspect architectural. La Commune ne possédant pas de bâtiment qui échappe à cette règle, elle n'a pas de tels projets.

Zone agricole

Non, le Conseil communal ne souhaite pas de développement de projet photovoltaïque en zone agricole. Preuve en est son préavis défavorable pour le projet alémanique précité en zone agricole et son préavis favorable pour le projet de Viteos SA en zone d'aéroport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière
Théo Huguenin-Elie Floriane Mamie

Séance levée à 22h30.

La vice-présidente :
Mathilde Reverchon Hans-Moëvi

Le secrétaire :
Vincent Pittet

La secrétaire-rédactrice :
Esther Wagnières